

# Politique comparée

Kryzhanouski Yauheni

Moodle : [Politique comparée 2A IEP \(cours magistral\), 2018-2019](#)

Mot de passe : PC2018

## Introduction générale :

La politique comparée se décline en deux aspects/dimensions :

- **Sous-discipline de la science politique** (dimension académique) : méthode, approches, théories spécifiques. Aspect centrale dans notre étude.
- **Instrument politique**, de politique publique/antérieure, de promotion de réforme, de propagande, de hiérarchisation, de classement. La comparaison, et surtout son utilisation, peuvent constituer un instrument politique.

### 1. Domaine de spécialisation au sein de la science politique

Définition Gazibo et Jenson : « applique des méthodes scientifiques pour analyser et comprendre les phénomènes politiques »

Comment définir un phénomène politique :

- Aucun phénomène n'est politique ou non par nature. Cependant, tout problème social peut être politisé et devenir un phénomène politique.

On distingue deux définitions de la politisation. Celle de Daniel Gaxie dans Le cens social, pour qui la politisation est surtout le sentiment de compétence politique des agents. Ici on parle de la seconde définition de la politisation. Jacques Lagroye, La politisation : « remise en cause de la différenciation des surfaces d'activités, « requalification des activités sociales les plus diverses en activités politiques ». Le phénomène politisé, de plus, suscite des débats et des mobilisations contradictoires.

La science politique étudie ces phénomènes politiques. Le problème est que la frontière est presque illimitée dans la mesure où tout objet peut rentrer dans ce cadre.

On distingue plusieurs principales sous disciplines de la science politique

- Théorie/philosophie politique : théorise des concepts tels que le pouvoir, l'Etat, la Nation
- Sociologie politique : s'intéresse aux acteurs politiques, logiques de l'action politiques, pratiques formelles et informelles (différence avec le DC)
- Relations internationales : étudie les rapports interétatiques et relations transnationales, par exemple les OING.
- Etude des politiques publiques/sociologique de l'action publique : actions de l'Etat ou d'autres autorités qui disposent d'une légitimité publique
- **Politique comparée**

La politique comparée se caractérise par la **méthode comparative**, effort d'explication par la comparaison d'institutions, de structures sociales et de comportements situés dans des temps et des espaces spécifiques.

L'objectif est de comprendre les similitudes et les divergences existant entre les phénomènes politiques, et dégager des régularités.

On rencontre parmi les acteurs de la politique comparée plus ou moins n'importe qui.

- Des spécialistes de politique comparée
- Des auteurs non spécialistes de politique comparée
- Les acteurs économiques (ex : impôt pour lieu d'implantation)
- Les acteurs politiques et associatifs, y compris les OI et les OING (pour certaines, c'est une spécialité et le noyau dur de leur travail : rapports, évaluation...)
- Les journalistes
- ...

## 2. La politique comparée comme instrument politique

Comparaison entre les systèmes politiques peuvent être motivées par des **logiques d'ordres politiques et non académiques**. Cette différence est identifiable et objectivable via les instruments et les usages :

- Instruments/dispositifs dans la comparaison (le répertoire)
  - **Classement/benchmarking** (en fonction de leur performance économique, du respect des DH, indice de la liberté dans le monde : *Freedom House*)
  - **Evaluation du progrès et des réformes**, respects des engagements dans le cadre des traités internationaux (rapports de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : suivi du respect des engagements et obligations)
  - **Rapports institutionnels** sur les bonnes ou mauvaises pratiques dans un domaine (rapports d'information des commissions du Sénat, ex sur la chasse)
  - **Discours et matériels de campagne et de propagande** (dénonciation ou pour poser les objectifs, p. ex. évocations des pratiques étrangères dans le cadre des campagnes électorales)
- Usages politiques de la comparaison
  - **Politique nationale étrangère** (rapports entre les représentants d'Etats : négociations, demandes, etc. ; confrontation des choix politiques et idéologiques. Ex : *guerre froide*.)
  - **Politique intérieure** (**dénonciation des adversaires politiques dans le champ politique** : « **menace rouge** » dans les années 1950 ; comparaison aujourd'hui des hommes politiques en fonction de leurs soutiens étrangers : Russie, Venezuela, Allemagne, Etats-Unis, etc... permet de dénoncer ou légitimer les acteurs politiques vus comme proches de ces Etats ou leurs soutiens (Russie, Merkel...))
  - **Usages liés aux logiques professionnelles** (carrière et concurrence) et militantes spécifiques propres aux OI et OING (professionnels de la promotion de démocratie, facilitateurs du dialogue international, lobbying et plaidoyer, etc...)

Toute comparaison n'est pas académique. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de relations entre comparaisons académique et politique. Il existe un **point de rencontre**.

Il existe une **Perméabilité** réciproque, **hybridation** entre science et politique : la comparaison politique **peut s'appuyer sur les travaux académiques** ou attirer des spécialistes académiques ; **scientifiques laissent parfois les logiques d'ordre politique et idéologiques influencer leurs travaux** (défense de la démocratie ; volonté de dénoncer les violations des droits de l'homme ; recherche des financements).

Un autre point de rencontre, qui ne relève pas de la perméabilité : la politique comparée, comme instrument politique, devient un objet d'étude pour la science politique et pour la politique comparée.

Il faut éviter les prises de position idéologique dans la comparaison. Il faut dégager des régularités. La comparaison sera académique, et non idéologique.

## 3. La comparaison comme méthode scientifique

La comparaison politique est une pratique fondamentale pour la logique des sciences sociales modernes

- Comparer permet de **construire des catégories** : poser des repères et généraliser des pratiques
- Comparaison = « *expérimentation indirecte* » (Durkheim) ; substitut à l'expérimentation pour les sciences sociales. Sciences naturelles : expérimentation dans un environnement contrôlée prônée pour

dégager des régularités. Impossible en sciences sociales. Il est souvent **impossible de contrôler l'environnement** en sciences sociales (multitudes de variables). La comparaison est un moyen de **vérifier les hypothèses** (régularités malgré les différences pour essayer de tirer des conclusions générales).

- On peut comparer : dans le temps, dans l'espace (villes, régions, pays, continents), selon le genre, les générations, les CSP.

La comparaison internationale est l'échelle prônée pour la politique comparée (académique mais aussi politique). Le **danger** particulier d'une comparaison internationale est **l'ethnocentrisme**

- Attitude consistant à considérer que l'on appartient à un groupe (ethnique, national, géographique) supérieur et aboutissant à des **préjugés à l'égard d'autres groupes**
- « **Tendances à privilégier les normes et valeurs de sa propre société pour analyser les autres sociétés** » (Larousse), ex **partis politiques dans système pluraliste ou unipartite** : on ne peut pas comparer le parti communiste soviétique avec le parti communiste français. « *'soi-même' devient la norme universelle au détriment de l' 'Autre'* » (Gazibo et Jenson, 2015)

a. La question de l'échantillon :

- « On ne peut pas comparer n'importe quoi avec n'importe quoi » : construire sa comparaison de manière réfléchie.
- Dépend des concepts et des théories privilégiés
- Pays « analogues » ou « contrastés » : systèmes politiques extrêmement éloignés -> points d'attaches cohérents faible. **Il faut un minimum de convergence** (mais pas une absence de divergences).
- Comparaison synchronique (pendant la même période), asynchronique (deux sociétés pendant des périodes différentes) ou **diachronique** (pendant deux ou plus mêmes périodes : permet une analyse plus dynamique, c'est la méthode la plus utilisée)
- L'étude de cas (recours limité à la comparaison), comparaison binaire, comparaison d'un nombre plus important de pays (comparaison explicite)

b. Gestion de la comparaison (Gazibo et Jenson)

- Choisir et définir les **concept**s (qu'est-ce qu'on cherche et compare)
- Elaborer un **cadre théorique** cohérent qui **orienter la comparaison**
- Elaborer une **stratégie comparative adaptée** : nombre de cas et choix de cas (pourquoi on compare les terrains qu'on compare ?) ; nombre et choix de variables ; dynamique.
- Proposer les **chaînes/influences causales** : quelles sont les variables les plus pertinentes ?

**En soi, on ne cherche pas tellement à comparer, mais à construire, à partir de cette comparaison, un cadre explicatif.**

c. La question des transferts internationaux :

Circulation des idées, des catégories, des modèles institutionnels et des cadres de perception (diffusion transnationale/internationale, exportation-importation, transferts institutionnels).

- Influence de la science historique (histoire croisée) Ex : **idéologie russe et propagation dans les sociétés occidentales**. L'histoire croisée et la comparaison sont des outils fondamentaux : il faut remonter dans l'histoire pour voir/reconstituer la genèse des phénomènes dont on parle.
- D'autant plus important dans le contexte de la mondialisation et celui de l'intégration européenne.

d. Les objets de prédilection de la politique comparée :

- **Les formes d'organisation politique**, en particulier les Etats modernes et leurs régimes politiques (« forme que prend dans un groupe social donné la distinction entre des gouvernants et des gouvernés »)
- **Les forces politiques** : système et familles de partis, groupes d'intérêt, mouvements sociaux...
- **Le développement** : changements progressifs qui affectent une zone géographique ou une société : « trajectoire naturelle », « sens de l'Histoire », etc.  
Ou bien « processus historique qui permet de sortir de l'état de sous-développement » (Jean-Jacques Friboulet)
- **Les processus de démocratisation** : processus de transformation politique orienté vers l'avènement ou l'approfondissement d'un système démocratique, la consolidation démocratique.

Les objets sont donc plutôt les systèmes politiques et les processus de transformation politique. A cela s'ajoutent, plus rarement, les **structures sociales dans la perspective sociologique** (souvent études de cas). Les configurations de relations sociales relativement stables qui déterminent l'action des agents socialement situés. (Traditions politiques, « culture politique », culture institutionnelle, compositions des institutions politiques et trajectoires des acteurs, etc.)

#### e. Les grandes approches théoriques en politique comparée

- L'approche (néo-)institutionnalisme (emprunte DC)
- L'approche historique
- L'approche économique (matérialistes, marxistes)
- L'approche culturelle
- L'approche stratégique (perspective des acteurs, approche transitologique)

### PLAN

#### 1<sup>ère</sup> Partie ; Systèmes politiques comparés

Régimes politiques, mais aussi pratiques et représentations des acteurs politiques et sociaux

#### 2<sup>ème</sup> partie : Processus de transformation politique

Développement et démocratisation

#### 3<sup>ème</sup> partie : Les logiques politiques de la comparaison au niveau international

Observation électorale et attribution du statut de démocratie au niveau international

## Première partie : Systèmes politiques comparés

---

### Introduction :

Il faut avant tout distinguer la définition du régime politique de celle du système politique.

**Régime** : organisation de l'état d'un point de vue formel, juridique. Exemple : régime présidentiel aux Etats-Unis, régime parlementaire au Royaume-Uni.

**Système** : mode d'organisation politique d'un Etat. Pas seulement juridique, mais aussi son fonctionnement en pratique. Comment les relations de pouvoirs s'organisent. Le régime politique est donc qu'une seule composante du système politique.

→ Faut-il comparer système ou régime ? Peut-on se contenter de comparer seulement à partir du régime ?

Si l'on procède ainsi, on suppose qu'une institution fonctionne de la même manière partout. On laisse les déviations à ses règles de fonctionnement, on ignore donc les cas où le système ne fonctionne pas tel qu'il est écrit dans le régime. Ses déviations, qui sont des règles implicites, font partie du système politique. Une constitution (structure juridique du pays) aboutirait de la même façon en pays A et en pays B, en temps T1 et en temps T2. Il faut réfuter ce postulat :

- Des institutions qui ont fonctionné peuvent se voir remises en question en fonction de la conjecture, en fonction d'un changement de majorité.
- Des règles constitutionnelles peuvent ne pas fonctionner, notamment lorsqu'on les exporte dans un autre système politique. (Ex : Vème République comme exemple dans les états post-soviétiques -> usurpation du pouvoir en Russie, Biélorussie ou Ukraine en fonction d'un contexte politique différent).

Le cadre institutionnel n'aboutit pas au même résultat ailleurs. Son fonctionnement repose sur des comportements politiques, des structures sociales, des facteurs d'ordre psychologiques.

### I. Les origines de la politique comparée : la typologie des régimes politiques

A l'origine de la politique comparée, on trouve la doctrine de l'**institutionnalisme**. Elle consiste à se concentrer sur l'**étude des institutions**, qui ont ici une définition formelle, car construites par l'Etat, les règlements. On ne parle pas des institutions sociales dans lesquelles l'Etat a une importance (ex : famille).

L'usage de la comparaison consiste à élaborer des typologies c'est-à-dire essayer de trouver les critères qui permettent de différencier les différents types de régimes politiques. On peut le faire de manière normative, pour trouver le meilleur régime possible et proposer un modèle. On peut le faire dans une visée analytique, pour mieux connaître le fonctionnement des différents régimes politiques. On essaie ici à travers la comparaison de trouver les différences.

#### 1. La méthode typologique

Consiste à étudier les traits caractéristiques d'un ensemble de données empiriques complexes en vue de les classer. On peut ramener ce grand nombre de cas en petites catégories, et les comparer à partir de ces catégories. Cette

méthode remonte à l'antiquité et plusieurs auteurs y ont contribué, en définissant des critères qui permettent de constituer des classements.

Exemple : modes de production historiques chez Marx

Nature du rapport d'exploitation	Mode de production
Esclavage	Antique
Servage	Féodal
Salariat	Capitaliste

Il y a selon lui une **constante** : rapport d'exploitation : relation asymétrique de domination. Le critère choisi est celui des rapports sociaux d'exploitation. Il permet de distinguer les différentes étapes. En appliquant cette variable à l'Histoire, on aboutit à une classification en 3 parties (types ou classes).

#### → Comment construire une typologie des régimes politiques ?

Les phénomènes à classer ne sont pas objectivement séparés, ou ne sont pas catégorisés. Il faut que le **chercheur choisisse les critères de la distinction**. C'est le **chercheur qui construit la typologie** à partir des critères qu'il choisit, ici pour Marx le rapport d'exploitation. Ces critères doivent être **pertinents** pour que la typologie soit fonctionnelle.

Gazibo et Jenson donne un exemple de **typologie non fonctionnelle**. Celle-ci classe les régimes selon le mode d'élections/de nominations des responsables politiques :

1. Démocratie : fondée sur des élections
2. Semi-démocratie : fondée sur des élections non transparentes
3. Autoritarisme : non fondé sur l'élection

Ce critère n'est pas suffisant, pas pertinent. Dans cette typologie, **un même régime politique peut appartenir à deux types**. Par exemple, il y a des élections en Chine (donc 1) mais elles ne sont pas pluralistes (donc 2). Dans une bonne typologie, les catégories doivent être mutuellement exclusives (il faudrait dans notre exemple distinguer les élections libres et concurrentielles des autres élections).

Règles de base de construction de toute typologie :

« *Classifier, c'est ordonner un univers en classes qui sont mutuellement exclusives et collectivement exhaustives* »

- « **Mutuellement exclusives** » : un objet ne peut pas appartenir à deux catégories différentes
- « **Collectivement exhaustives** » : un objet trouve forcément sa place dans l'une des catégories

Cela ne veut pas dire que tous les objets dans une même catégorie sont identiques. Ils peuvent être très différents. « *Les objets qui appartiennent à une même classe sont plus semblables entre eux- au vu du critère de classement- qu'ils ne le sont des objets qui appartiennent à une autre classe* ».

Il existe des typologies uni- et pluridimensionnelles :

- **Unidimensionnelle** : une seule variable (ex : modes de production chez Marx)
- **Pluridimensionnelle** : plusieurs variables (ex : régimes politiques chez Aristote)

## 2. Typologies des régimes politiques dans les travaux précurseurs

Aristote, Politique

Montesquieu, De l'Esprit des Lois

Alexis de Tocqueville, De la Démocratie en Amérique

Classification des régimes politiques selon Aristote (typologie bidimensionnelle) :

Nombre de gouvernant(s)	Objectifs du / des gouvernant(s)	Bonheur général (formes justes)	Autres objectifs (formes corrompues)
Un	Royauté	Tyrannie	
Plusieurs	Aristocratie	Oligarchie	
Multitude	République	Démocratie	

Au 4<sup>ème</sup> siècle, Aristote se pose la question des différentes formes d'organisation politique. Pour lui, la démocratie est le gouvernement des pauvres. Il propose un **objet normatif**, celui de trouver un bon gouvernement. Il ne part pas du principe qu'il y a une forme politique idéale, il pense qu'il y a une importance du contexte social et des procédés d'implantation. Il a comparé le fonctionnement de 158 cités et a cherché une logique classificatoire. Il a trouvé

**deux critères de classement** : le nombre de gouvernants et les objectifs du/des gouvernant(s). Trois formes « **justes** » dans lequel le pouvoir a pour objectif le bonheur général. Il qualifie trois régimes de « **corrompus** », dans lesquels le pouvoir cherche d'autres objectifs que le bonheur général. Typologie marquée par la **peur de la valorisation du nombre face à l'idéal de la sagesse**. Cette approche est très normative et repose sur des jugements de valeur.

Du fait de la démarche d'Aristote, on le considère comme un précurseur de la politique comparée. C'est aussi le cas de Montesquieu.

Type de gouvernement	Principe
République	vertu
Monarchie	préférence pour l'honneur
Despotisme	crainte

Il compare trois types de gouvernement, après avoir voyagé en Inde et en Chine. Le critère ici est le « **principe** » **prépondérant**. Il s'agit d'une typologie unidimensionnelle, dont le seul critère est le principe qui anime le régime.

Tocqueville (De la démocratie en Amérique, 1885) compare constamment **le Royaume-Uni et la France au prisme de la démocratie américaine**. Tocqueville s'intéresse aux conditions d'émergence en observant le cas des Etats-Unis et ses spécificités. Celles-ci sont **l'esprit de liberté et l'esprit de religion**. Les gens auraient un goût naturel grâce à l'absence d'aristocratie pour ces valeurs, qui encouragent la participation politique. Il cherche des critères pour expliquer les différences et les similitudes. En cela, il se rapproche des comparatistes modernes.

### 3. Débuts des sciences sociales modernes et deux visions distinctes des typologies : Emile Durkheim et Max Weber

Plusieurs chercheurs s'efforcent de faire des sciences sociales des sciences aussi reconnues et persuasives que les sciences « exactes ». Ils veulent **souligner leur « scientificité »**. C'est le cas de Durkheim et Weber. Pour cela, ils ont recours à la typologie et à la comparaison. **Durkheim essaie de transposer le modèle des sciences dures sur les sciences sociales**. La comparaison rentre dans ce projet de les montrer comme analogues aux sciences naturelles. Le problème qui se pose est **qu'on ne peut pas expérimenter en changeant un facteur ou un autre**. La comparaison apparaît alors comme un moyen privilégié pour jouer le rôle de l'expérimentation en sciences exactes. La typologie pour Durkheim vient aussi des sciences exactes : influence de la taxinomie des sciences naturelles qui a forcé à faire de même et à faire des catégories pour être reconnus comme de vrais scientifiques.

Weber adopte une approche différente de Durkheim, pour qui les sciences sociales se placent dans la continuation de la méthode des sciences naturelles. Pour Weber, ce n'est pas du tout la même logique. L'idée est **qu'en sciences naturelles, on traite d'objets universels et reproductibles**. **Les faits sociaux chez Weber ont un caractère irréductiblement singulier**. Leur objectif n'est pas la recherche de la causalité universelle, mais **les sciences sociales doivent plutôt tenter de comprendre l'émergence des phénomènes sociaux** : on parle alors de **sociologie compréhensive**. Pour Weber, il ne faut pas chercher des causalités universelles, mais des **interprétations**.

Weber recourt à la typologie, mais se limite aux faits (approche de **neutralité axiologie**, pas normative) et se distingue en parlant d'« idéaux-types ». L'idée de Weber est qu'on peut ainsi créer des concepts en accentuant l'entrée des phénomènes qu'on observe. Exemple : étude de la domination, du consentement : il propose trois idéaux-types de domination (légale-rationnelle, traditionnelle, charismatique). Grande différence : Weber précise que **ces idéaux types n'existent pas sous une forme pure dans la réalité**. Il peut y avoir un assemblage des trois types de domination. La situation française se rapproche davantage du modèle légal-rationnel mais ne s'y apparaît pas totalement.

HS : On distingue aujourd'hui un autre idéal-type de domination que Weber n'a pas théorisé, le **néopatrimonialisme** : patrimonialisme : sous type de légale-rationnelle chez Weber, désigne les sociétés où le dirigeant considère les biens publics comme ses biens privés (ex : pays d'Afrique post-colonialisme).

#### 4. Emergence de la politique comparée : l'ancien institutionnalisme

La science politique moderne apparaît aux E-U fin du 19<sup>ème</sup>, début du 20<sup>ème</sup>. American Political Sciences Association créée en 1903. A partir du milieu du XX<sup>e</sup>me, la comparaison politique se faisait dans le cadre institutionnaliste. La méthode comparative a été utilisée par des chercheurs qui adoptaient une analyse formelle des institutions. Ce courant de recherche est proche du courant constitutionnel. L'institutionnalisme proposait **une analyse des institutions qui reposait sur l'analyse des normes juridiques et constitutionnelles**. La définition des institutions renvoie à l'Etat, à l'étatique, et non pas aux institutions sociales (ex : famille). Vision idéaliste des institutions. Pour les institutionnalistes, **c'est la nature de la Constitution qui garantit la stabilité des institutions**, et, dans la mesure où les acteurs sont rationnels, c'est la qualité des normes juridiques qui les dominent qui détermine le bon fonctionnement de la démocratie. Les fondateurs de ce courant sont Walter Bagehot (R-U) The English Constitution 1867, Woodrow Wilson (E-U) Congressional Government: A Study in American Politics 1885. Leur objectif était de proposer une Constitution à d'autres Etats, notamment à la République de Weimar, mais aussi aux anciennes colonies britanniques devenues indépendantes après la 2Gm. L'institutionnalisme est un mouvement de la science politique majoritairement, il n'y a que très peu de portée comparative dans ces travaux.

Ce n'est que dans les **années 30 que la comparaison devient quasi-systématique** : tentative d'une typologie des régimes politiques. Pour ces sociologues, s'il y a dysfonctionnement (ici comme différence entre régime et système politiques), c'est la **faute aux institutions** et ils n'en prennent pas compte. Forte dimension normative dans leurs travaux. Leur objectif principal était de comparer de manière normative les institutions qui fonctionnaient et celles qui ne fonctionnaient pas afin **d'universaliser un modèle de démocratie**.

Cette approche est fortement critiquée, mais on en a tiré des savoirs importants. La classification entre Etat unitaire et Etat fédéral (superposition + partage des compétences + existence d'une autorité qui tranche en cas de conflits) vient des institutionnalistes.

Ce courant aura été dominant, hégémonique jusqu'aux années 1950.

#### 5. Critiques de l'institutionnalisme : limites de la typologie des régimes politiques et des études normatives des règles juridiques

Critique : vision trop basique, elle laisse de côté des aspects entiers du fonctionnement **réel** et non formalisé de la vie politique (traite du régime mais pas du système).

- Economie
- Pouvoir judiciaire (points d'entrée pour les institutionnalistes surtout législatif et exécutif)
- Acteurs extra-institutionnels (médias, syndicats, lobbys...)

Principales limites de l'approche institutionnaliste :

- Elle oublie que ce sont les responsables politiques qui votent les Constitutions et les amendements. **Les normes sont en réalité l'objet de rapports de force et de négociations**. Les règles formelles n'existent pas

à partir de considérations rationnelles, elles apparaissent et sont modifiées dans le cadre des luttes politiques.

- **Sacralisent la règle juridique et la Constitution comme si elles s'imposaient partout et tout le temps.** Or, différentes interprétations d'un même texte peuvent exister dans des espaces différents. (Ex : 5<sup>ème</sup> République dans les Etats post-soviétiques).
- **Les Constitutions et les lois peuvent être aussi un instrument de propagande et un objet idéologique.** La Constitution de l'Union Soviétique de 1936 paraissait la plus démocratique du monde, ce qui n'a pas empêché le monopole d'un parti, les exécutions de masse, la répression des élites politiques contestataires, les camps de travail...

Il faut tenter de dévoiler les réalités, le fonctionnement concret des institutions. Les règles formelles ne suffisent pas.

Dès la moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, **l'approche institutionnaliste s'est montrée incapable d'expliquer certains phénomènes :**

- Avènement des régimes totalitaires en Europe (facteurs extra-institutionnels, violence, propagande)
- Crises des démocraties libérales qui ont montré la fragilité des institutions. Malgré des Constitutions écrites, les régimes se sont montrés vulnérables.
- Décolonisation et ses conséquences politiques : on ne se retrouvait pas avec l'expansion démocratique attendue, malgré l'implantation de normes juridiques inspirées des normes démocratiques européennes.

En somme, **démenti empirique** car l'approche n'était plus capable d'expliquer les phénomènes récents. La science politique a donc tenu compte des limites de l'études des normes juridiques et institutionnelles. L'approche **comparative politics** se pose comme une alternative de la *comparative government* classique. Ce dernier ne sera pas totalement abandonné, notamment en France où il constitue encore une approche dominante. Des auteurs français tentent aujourd'hui d'approfondir cette approche.

## 6. Les héritiers français de l'institutionnalisme : analyse stratégique

En France, le processus d'implantation de la SP est plus tardif. Il faut attendre la fin de la 2Gm. L'Agence Française de Science Politique est créée en 1947/9. Jusque dans les années 70, la SP est restée très proche du DC. Cette connivence perdure jusqu'à aujourd'hui, « analyse stratégique des institutions » qui rassemble juristes (**Duverger, Duhamel**) et des politistes (**Jean Luc Parodi**). Ils s'intéressent particulièrement au régime de la Vème République.

Aux E-U, conviction que la qualité de la démocratie vient de la solidité des normes constitutionnelles, au centre de l'analyse. Ils sont donc les héritiers de l'institutionnalisme classique. Les sociologues actuels américains s'intéressent aux effets des règles de droit sur la vie politique, considérés très importants. Ceci est fait pour répondre aux critiques envers l'institutionnalisme.

*Peut-on mesurer l'influence des règles constitutionnelles sur la structuration de la vie politique ? Quel est le degré d'autonomie des acteurs politiques par rapport aux règles juridiques ?*

Le problème relevé dans la **classification régime présidentiel/parlementaire**, c'est qu'elle n'est pas satisfaisante et **pas collectivement exhaustive** pour comprendre tous les régimes politiques (ex : France, Vème République). On a construit ces catégories sur l'opposition entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis, mais il y a beaucoup de pays qui ne se retrouvent pas dans cette typologie.

**Duverger** a donc développé un troisième type, intermédiaire, « régime semi-présidentiel ». Pour appartenir à cette catégorie, le **Président doit être élu au SU, doit posséder des pouvoirs considérables, avec un gouvernement qui est responsable devant le Parlement**. 3<sup>e</sup> type de régime, mais focalisation (toujours) sur les règles de droit : il n'opère pas de distinction entre régime et système. Les **critères sont tous des normes constitutionnelles**. Ce type de régime est

assez rare (1970 à la publication de l'œuvre de Duverger : seule la France correspond à ce type). En réalité, la France alterne entre des périodes « présidentielles » (concordance des majorités) et des périodes « parlementaires » (cohabitation).

En 1988, Jean-Luc Parodi explique la prééminence présidentielle comme le résultat du cumul de plusieurs facteurs institutionnels :

- Election du Président au SUD
- Scrutin majoritaire pour l'élection des députés
- Droit de dissolution discrétionnaire appartenant au Président de la République

Il précise ici ce que Duverger appelait « *pouvoirs considérables* » du Président. Une fois encore ici, les variables utilisées sont encore une analyse du régime politique, l'application de ces normes ne sont pas traitées (héritage de l'institutionnalisme).

Dans Droit Constitutionnel et institutions politiques, Duhamel essaie d'aller plus loin dans la typologie en introduisant davantage de variables. Dans cet ouvrage, il décrit les règles constitutionnelles et les principaux éléments de vie politique de 8 Etats. Le dernier chapitre tente une **synthèse comparative de ces observations**. Il s'intéresse au régime politique, mais aussi au système, en distinguant les **systèmes gouvernementalistes, présidentalistes et parlementaristes**.

Pour cela, il propose d'abord une définition du système politique, qui est pour lui est « *l'exercice du pouvoir tel qu'il résulte de la pratique institutionnelle dominante* ». Cela correspond à ce qu'on recherche : il ne veut pas étudier que les règles mais aussi **leurs conséquences sur les comportements et pratiques politiques**. Il obtient la typologie suivante :

- Dans un **système gouvernementaliste**, on trouve une majorité stable qui gouverne sous l'égide de son chef le PM. (Ex : Grande-Bretagne)
- Dans un **système présidentialiste**, c'est le président, doté d'une majorité stable et élu au SUD, qui repose au centre du pouvoir. (Ex : France)
- Dans un **système parlementariste**, c'est le gouvernement, instable et qui résulte d'une coalition non désignée par les électeurs et non dotée d'un leader incontesté, qui prédomine. (Ex : Italie)

On voit donc une **typologie implicitement normative**, puisque Duhamel présente les deux premières comme plus fonctionnelles, car plus stables.

Pour classer les systèmes politiques, il se sert surtout des règles juridiques. Il s'inspire des travaux de Parodi (il existe bel et bien un système politique, mais ce dernier est l'unique conséquence de l'œuvre des institutions politiques) dont il tire les trois grandes variables à laquelle il ajoute leurs conséquences sur la vie politique :

- **Le mode d'élection du chef d'Etat**  
deux effets du SUD : produit un certain type d'offre électorale, avec une **bipolarisation de l'espace politique** (1) et **personification du pouvoir** (2)
- **Le mode d'élection des députés** :  
Scrutin majoritaire ou proportionnel. Parodi étudie les effets et démontre que l'élection au scrutin majoritaire a trois effets : **amplifie la victoire** avec une grande majorité (1), incite les partis politiques à **construire des alliances** (2) et la **bipolarisation partisane** (3) car il n'y a que les grands partis qui peuvent avoir une représentation suffisante pour peser au Parlement.
- **Existence ou non d'un droit discrétionnaire de dissolution** : s'il existe, il permet d'éviter la cohabitation et donc de **rétablissement l'unité des majorités**.

Plus le nombre de ces contraintes est élevé, plus le chef d'Etat est préminent (donc tendance à un système gouvernementaliste, voire système présidentialiste). Il est intéressant de noter que **l'élection au SUD du Président ne fait pas forcément de lui le personnage prépondérant** dans la vie politique : ex en Irlande, où le Président élu au SUD n'a que deux pouvoirs (saisine de la Cour Suprême pour contrôle de constitutionnalité et possibilité de refus de la dissolution).

Tableau 3. La classification des institutions par le degré de contrainte

	Régimes à 1 contrainte			Régimes à 2 contraintes			Régimes à 3 contraintes
	scrutin maj.	élection du pdt	dissolu- tion	élection du pdt + disso- lution	dissolu- tion + scrutin majora- ritaire	élection du pdt + s. maj.	élection du pdt scrutin majoritaire dissolution
France IV <sup>e</sup>	France III <sup>e</sup>	Irlande	Danemark	Portugal	G-B Alle- magne*	États- Unis	France V <sup>e</sup> République
Italie					Espagne*		
	Système parlementariste			Système gouvernementaliste			Système présidentialiste

\* Proportionnelle «majoritarisée» (voir *supra*, chap. 2).

La typologie contient deux points discutables :

- Aux Etats-Unis, le Président est élu au SUI et non pas au SUD
- En Allemagne, scrutin proportionnel majorarisé (deux votes : un pour un député de la circonscription, un pour un parti en particulier au niveau régional) pour l'élection des députés.

Duhamel se demande **quelles règles constituent une réelle contrainte sur les pratiques des acteurs**. Il adopte pour cela une **analyse stratégique des institutions**. La conclusion de Duhamel n'est pas que les règles constitutionnelles ne suffisent pas à décrire les systèmes politiques, car il se concentre sur les **règles juridiques** pour classer les systèmes, elles sont donc elles-mêmes **l'élément central de son analyse du système**. Pour lui « *pour l'essentiel, le régime fait le système* ». Ce type d'approche institutionnaliste a longtemps été dominant, mais est contesté.

Grossman et Sauger Introduction aux systèmes politiques nationaux de l'UE : on compare les régimes, définis par les règles institutionnelles. Mais ici, **toute une série d'acteurs politiques ne sont pas pris en compte**.

Régimes politiques en Europe			
Régime parlementaire		Régime semi-présidentiel	
Fonction de chef d'Etat héréditaire ( <b>monarchie</b> ) ; PM responsable devant le Parlement	Président élu par le législatif ; PM responsable devant le Parlement	Président élu au SU ; PM responsable devant le Parlement	PM indépendant du président
<i>Belgique, Danemark, Espagne (1978), Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède</i>	<i>Albanie (1998), Tchécoslovaquie (1990-1992), République Tchèque (1992), Estonie (1992), France (2<sup>e</sup> République), RFA, Grèce (1975), Hongrie (1990), Italie (1948), Lettonie (1990), Malte (1964), Slovaquie (1992-1999)</i>	<i>Allemagne de Weimar (1919-1933), Autriche (1954), Bulgarie (1991), Croatie (1990), Finlande (1919), Irlande (1948), Lituanie (1992), Pologne (1997), Portugal (1976), Slovaquie (1999), Slovénie (1991)</i>	<i>France (1958), Roumanie (1996), Pologne (1992-1997)</i>

## II. Analyse des systèmes juridiques : au-delà des normes juridiques

Les **institutionnalistes** avaient considéré que le cadre institutionnel pouvait être essentialisé. Au contraire, **sociologues et politistes** pensent les institutions comme des objets complexes et insaisissables. Jusqu'ici, les institutionnalistes ont considéré que c'était la **Constitution** qui garantissait la stabilité des institutions et de la vie politique. Les sociologues et les politistes gardent un intérêt pour les normes, mais aussi pour les **exceptions, les transgressions et les processus d'adaptation des institutions** (*quels sont les éléments qui font changer les normes juridiques, institutionnelles ?*).

Comme le souligne l'anthropologue politiste F.G. Bailey en 1971 dans Les règles du jeu politique, les constitutions ne sont pas au centre du jeu et il faut **distinguer deux types de normes**. Il distingue les **règles normatives** (règles formelles, institutionnelles...) des **règles pragmatiques** (informelles, ne correspondent pas toujours aux règles normatives). Il y a une **concurrence** entre les deux règles, et c'est souvent les règles pragmatiques qui priment. Par exemple, le poids du Parlement n'est pratiquement pas le même d'un quinquennat à l'autre, alors qu'il a normativement le même poids. Pour l'analyse sociologique, la notion pertinente n'est pas le régime, qui est trop restrictif. On s'intéresse au régime, (à l'organisation institutionnelle), mais aussi au système parce qu'il prend aussi en compte les acteurs périphériques de la vie politique, il est moins restrictif.

Isaac Asimov, Fondation, 1957 : « *Korell constituait un de ces phénomènes fréquents en histoire : une république dont le chef a tous les attributs d'un monarque absolu sauf le nom. Elle vivait donc sous un régime despote que ne parvenaient même pas à tempérer les deux influences généralement modératrices des monarchies légitimes : l'« honneur » royal et l'étiquette de la cour.*  »

➤ Sehr wichtig : Monarchie ne veut pas dire despotisme, République ne veut pas dire démocratie

Parmi les acteurs périphériques aux institutions, on retrouve :

- Les partis
- Modalités et formes concrètes de la participation politiques
- Exercice réel des droits politiques et des libertés publiques

- Influence des médias sur la prise de décisions et sur les luttes politiques (et inversement)
- Imbrications entre le monde politique et le monde d'affaires
- Organisations de la « société civile » (monde associatif, ONG)
- Pour certaines approches, on peut aller même à s'intéresser aux représentations du pouvoir politique et de ses détenteurs

On s'intéresse non seulement à la légalité, mais aussi à la légitimité dans le cadre de processus de transformation politique.

#### A. Systèmes politiques démocratiques, autoritaires et totalitaires

Après la 2Gm, de nouvelles classifications émergent (après la critique de l'institutionnalisme), afin de décrire les ressorts réels du pouvoir. L'un des problèmes de l'institutionnalisme, c'est qu'il n'arrive pas à comprendre la montée des systèmes totalitaires dans des régimes politiques stables. C'est de là que vient cette distinction entre systèmes démocratiques, autoritaires et totalitaires.

##### 1. Les systèmes totalitaires

La notion de totalitarisme apparaît en Italie dès les années 1920 pour dénoncer le fascisme. Cette notion a ensuite été utilisée contre les systèmes communistes pour casser la légitimation de ces régimes autoproclamés de « démocraties populaires », qui devaient se distinguer des « démocraties bourgeoises » occidentales.

Ce concept attire l'attention sur l'existence d'une idéologie infaillible et totalisante (qui tend à la totalité). L'idéologie doit être présente dans tous les domaines de la vie, notamment dans la religion. Claude Lefort parle de « nouvelle transcendance », dans laquelle les dissidents sont considérés comme des ennemis du peuple. On remarque une volonté d'emprise sur toutes les dimensions de la vie sociale et refus de la distinction entre sphères publique et privée.

Ce totalitarisme a été en partie théorisé par Hannah Arendt en 1951 dans Les origines du totalitarisme, selon qui seules l'Allemagne nazie et l'URSS de 1947 à 1953 peuvent être considérées comme des systèmes totalitaires. Ces systèmes sont des systèmes de répression, qui obligent à inventer de nouvelles catégories tant ils diffèrent des anciennes catégories. Hannah Arendt parle d'une dynamique autodestructrice qui repose sur l'atomisation de la société et la dissolution des structures sociales traditionnelles, des liens sociaux. Cette identité sociale laisse place à un sentiment d'appartenance à une masse, et rend les individus plus vulnérables à la propagande.

D'autres travaux ont tenté d'analyser de manière concrète l'exercice du pouvoir sous les régimes totalitaires : il se caractérise par le monopole, notamment partisan. Un seul parti a le monopole de décision politique, le monopole des moyens de coercition et des moyens internes de communication de masse. On a développé la notion de Parti-Etat, où la structure étatique est transpercée par une hiérarchie partisane omniprésente. L'Etat devient un instrument du parti unique. Cela passe aussi par une faiblesse, ineffectivité voire absence des contre-pouvoirs. L'économie est très souvent contrôlée par le parti d'Etat, les agents économiques ne sont que très peu autonomes. La répression est mise en place de manière à maintenir une atmosphère de terreur.

Il faut être prudente dans ce qu'on considère comme des systèmes totalitaires (Allemagne nazie et Union Soviétique sous Staline, on peut discuter des Khmers Rouges, de la Chine sous la Révolution culturelle, de la Corée du nord, de l'Italie fasciste sous Mussolini). Aujourd'hui, l'appellation vise surtout à dénoncer certains systèmes, comme la Russie ou la Chine contemporaines.

##### 2. Les systèmes autoritaristes

Cette catégorie manque de définition, dans la mesure où elle est souvent considérée à mi-chemin entre les systèmes démocratiques et le système totalitariste.

A partir du milieu des années 60, Juan Linz essaie d'analyser les autoritarismes pour dégager leurs caractéristiques propres : il y aurait une différence entre les trois régimes et l'autoritarisme ne serait pas « entre-deux ». La définition de Linz de l'autoritarisme est : « *système politique caractérisé par un pluralisme politique limité, non responsable, dépourvu d'idéologie directrice élaborée mais reposant sur une mentalité caractéristique...* » (voir diapo) Son travail repose sur l'étude de cas de l'Espagne franquiste. Il en tire quelques critères propres aux autoritarismes :

- **Nombre limité de groupes politiques**, d'intérêt et empêche l'expression d'autres groupes. Leur nombre est limité. Ceux qui détiennent vraiment le pouvoir ne sont pas responsables devant le peuple.
- La **représentation des intérêts se fait de manière corporatiste**, et non pluraliste. Il y a une sorte de syndicat unique d'Etat qui est responsable de la représentation de chaque branche.
- La **frontière entre publique et privé, entre Etat et société, est conservée**. Certains syndicats, certaines associations peuvent être indépendants de l'Etat.
- Les autoritarismes s'appuient sur l'opportunisme politique, d'une certaine base culturelle, « mentalités » qui sont flexibles, qui se distinguent des idéologies totalitaires construites et théorisées. Il s'agit plutôt de **valeurs, de manière de penser moins organisées**.
- Le **niveau de mobilisation politique est assez bas**. La dépolitisation de la société permet de rendre le système plus stable. La politique est souvent réduite à l'administration publique et l'intérêt national est réduit à certaines visions corporatistes.
- Le **gouvernement d'un parti unique, ou bien dominant ou privilégié**. D'autres partis peuvent être marginalisés ou bien faire le jeu du pluralisme.

Les systèmes autoritaires pour [Gazibo et Jenson](#) sont des systèmes « *arbitraires, mais non totalisants* ». Ils donnent des critères pour les différencier des systèmes démocratiques, mais aussi des systèmes totalitaires.

#### Différences avec les systèmes démocratiques

- Absence d'élections libres et équitables
- Absence d'alternance au pouvoir
- Répression des oppositions
- Absence de pluralisme politique
- Limitation des libertés publiques
- Non-respect de l'Etat de droit

#### Différences avec les systèmes totalitaires

- Absence d'idéologie infaillible et totalisante
- Appui sur des segments « traditionnels » de la société : Eglise, armée, bureaucratie, entreprenariat
- Indépendance de certains pans de la vie sociale et notamment économique
- Pas de terreur de masse consubstantielle au système

Le problème qui vient avec ce caractère composite de l'autoritarisme est **l'hétérogénéité qui vient avec ce classement**. On retrouve des régimes militaires (Chili sous Pinochet), dictatures civiles (l'Angola de Dos Santos), dictatures personnelles (le Zaïre de [Mobutu Sese Seko](#)), régimes à parti unique (l'Algérie après l'indépendance), oligarchies raciales (Afrique du Sud de l'apartheid).

Le problème aussi est **qu'il n'est pas facile de voir la frontière entre les « démocraties imparfaites » et les « autoritarismes doux »**. Certains critères, notamment chez [Gazibo et Jenson](#), ne sont pas explicites et sont assez extensibles :

- Elections libres : interdiction de certains partis, notamment néo-nazis
- Alternance au pouvoir : Merkel au pouvoir depuis 13 ans sans alternance dans un régime largement considéré démocratique
- Répression des oppositions : interdiction des partis néo-nazis
- Absence de pluralisme politique : pluralisme de façade dans les régimes autoritaristes
- Limitation des libertés publiques : dans les démocraties, liberté n'est pas absolue. Il faudrait parler de limitations abusives, mais il faudrait alors déterminer ce qui est abusif.
- Les principes de l'Etat de droit ne sont pas clairs non plus en fonction des particularités nationales.

En Russie et en Biélorussie, la censure peut être mise en place par des acteurs autonomes, donc il n'y a pas de censure d'Etat au sens strict. Censure musicale par les producteurs, les gérants de salle de concert, les sponsors, les mécènes, les grands médias, les mouvements social-patriotiques... On trouve donc des mécanismes informels, économique et diffus, enclenchés par des acteurs relativement autonomes par rapport à l'Etat. Tout se passe comme si les prises de positions contestataires pouvaient sanctionner davantage leurs auteurs. Ces situations de censure réelle restent ponctuelles, mais les plus ouvertement contestataires sont sanctionnés pour la valeur démonstrative de leur action (ex : Pussy Riots). D'un point de vue formel et juridique. Ce système permet au chef de ces Etats de revendiquer la conformité de la démocratie. Economiquement, le coût de la censure « totalisante » serait trop lourd vu le coût marginal de la création de contenu aujourd'hui.

Il existe donc des régimes hybrides, dont l'autoritarisme concurrentiel ou électoral (Levitsky, Way et Steven).

Semi-autoritarisme (Ottaway)

Démocratie illibérale ou défective (Fareed Zakaria)

Pseudodémocratie (Larry Diamond)

Démocrature (Liniger-Goumaz)

Frankenstate (Kim Lane Scheppeler) : Why Governance Checklists Do Not Work

Toutes ces notions désignent une réalité commune : l'émergence d'une structure politique essentiellement autoritaire, mais qui s'appuie sur les éléments de régime formels habituellement associés avec la démocratie. Après la fin de la Guerre Froide, la victoire de l'Occident contribue à un effet de normalisation du discours démocratique : les leaders de ce type de systèmes ont revendiqué leur appartenance aux idées démocratiques libérales.

Toutes ces notions brouillent la distinction entre autoritarisme et démocratie :

- La **gouvernance autoritaire peut être situationnelle**. On peut la détecter dans un système considéré pleinement démocratique. La dissolution du Parlement, les décrets, les référendums font-ils de la France un régime hybride ? La torture lors de la guerre d'Algérie fit-elle de la France une démocratie défective ?
- Pourquoi ne pas parler de critères **d'autoritarismes contemporains** (Johannes Gerschewski) ?
  - Répression
  - Cooptation des mouvements
  - Légitimation

Tous les autoritarismes contemporains sont en réalité des autoritarismes hybrides.

Il est difficile d'établir du point de vue formel et institutionnel une frontière entre autoritarisme et démocratie. La frontière n'est pas très claire. Certains chercheurs proposent des critères de l'exercice du pouvoir. Pour Guy Hermet, dans Traité de science politique, c'est un terme générique qui est défini par la réalité *de « pouvoirs d'Etats concentrés dans les mains d'individus ou de groupes qui se préoccupent, avant toute chose, de soustraire leur sort politique aux aléas d'un jeu concurrentiel qu'ils ne contrôleraient pas de bout en bout »*. Dans la tentative de distinction, on en arrive presque à la distinction entre pornographie et obscénité par le juge américain Potter Stewart : « quand j'en vois, je le reconnaît ».

Certains chercheurs proposent de parler de **contextes** et de **situations autoritaires** plutôt que de systèmes/régimes. Françoise Daucé propose de se concentrer sur les relations de pouvoir en pratique au lieu de qualifier un système. Cela permet d'éviter d'intervenir dans le débat politique.

Au lieu de chercher une différence essentielle, on peut penser à la **différence de degré plutôt que la différence d'essence**.

Apports et limites de cette classification

L'apport principale est que cette classification tente de rendre compte des **ressorts du pouvoir politique et ne se limite pas aux règles formelles**.

Cela admet plusieurs limites :

- **Elle peut être employée dans un but discréditant** : associer par exemple le communisme au nazisme. Ce n'est pas un terme neutre, mais dénonciateur. En comparant nazisme et stalinisme, on se dit qu'ils se quand même très différents. Au niveau idéologique, il y a une certaine hétérogénéité. La comparaison fait entre les deux régimes reste controversée. Le terme de totalitarisme gomme les singularités qui existent entre nazisme et stalinisme.
- **Les idéaux-types sont parfois confondus avec la réalité**. La GF comme jeu politique de qualification a parfois pris le pas sur l'étude des systèmes politiques. Les travaux sont des travaux dénonciateurs, ce qui **va à l'encontre de la neutralité axiologique**. Les systèmes de type soviétique étaient avisés totalitaires dans les années 50 alors que dans le fait, il n'y a pas de dissolution totale de toutes les structures sociales (la notion de totalitarisme se caractérise par le monopole de pouvoir). De plus, elle **ne prend pas compte des facteurs historiques qui explique l'arrivée au pouvoir**.
- **La notion ne tient pas suffisamment compte des structures sociales** qui permettent au système de perdurer. En histoire et en socio, les travaux qui ne se basent pas dessus s'intéressent plutôt aux personnes ordinaires, ce qui contraste avec la notion englobante de totalitarisme.

Exemples :

#### Les systèmes totalitaires et le concept d'*Eigensinn*

Concept développé par **Alf Lüdtke** au milieu des années 1980 (histoire du quotidien). Il étudie l'attitude des travailleurs sous le régime nazi. Alors que la figure du travailleur allemand irréprochable a été reprise dans la propagande, il montre que les travailleurs ont réussi à réduire les vitesses de leurs machines, se cacher derrière des produits à livrer pour faire la sieste... On appelle ces petits actes de subversion des **stratégies de désengagement**, on voit donc une certaine autonomie sociale dans le cadre du système totalitaire. Cela ne remet pas en question la hiérarchie, ce n'est pas de la sédition, ni de la dissidence politique. Lüdtke résume cela par la notion d'*Eigensinn*.

Lüdtke s'interroge au rapport entre dominé et dominant, de l'autonomie qu'il peut exister entre les deux dans les régimes non-démocratiques. La notion sera à nouveau utilisée entre les années 1990 pour étudier le quotidien des citoyens de la RDA. En RDA, les individus ont développé des pratiques interdites (ex : ce qui relevait du mode de vie à l'occidentale, comme écouter du rock). Ces pratiques n'étaient pas forcément sanctionnées, tant qu'elles étaient localisées et non organisées.

On peut comprendre que faire ce qu'on demande n'est pas forcément cautionner l'Etat. Il ne faut polariser les sociétés entre les « nazis » et les « résistants », entre l'appareil de répression et l'appareil de résistance. La notion d'Eigensinn permet de s'intéresser aux personnes ordinaires, chez lesquelles les deux figures sont très minoritaires. Permet d'étudier la diversité des pratiques.

**Nuance l'idée de totalitarisme** : il n'y a pas d'emprise totale, il existe des **marges de manœuvre** même dans un régime totalitaire. Il ne faut pas comprendre la notion comme quelque chose de positif car elle permet de comprendre la notion de résistance, et notamment l'absence de résistance. La stabilité de la domination est permise par le repli de l'individu dans sa sphère sociale et privée : c'est donc un facteur de reproduction de la domination.

#### La dernière génération soviétique

Dans la lignée de ce mouvement, certains anthropologues se sont intéressés à l'URSS, à l'image d'Alexei Yurchak dans son livre *Everything was forever until it was no more* : dans les années 1980, personne en URSS n'attendait la fin de l'URSS. Mais lorsque c'est arrivé, il n'y a eu que très peu de résistance, ce qui **ne concorde pas avec les hypothèses de propagande forte et de monopole du parti-Etat** sur la vie culturelle, économique

et des organisations idéologiques. *Quelle était la vraie attitude des citoyens envers le système politique et sociale dans les années 60-70 ?*

- L'adhésion était plutôt formaliste, très peu effective. On considérait ça comme une nécessité pour « bien vivre », mais ce n'était pas passionnel. Être membre des jeunesse communistes n'impliquait pas d'être communiste.
- Les figures de l'activiste et du dissident étaient très marginales. La plupart restaient dans des cercles de sociabilité restreints. Il conceptualise le concept de « siens », qui permettent de conserver la séparation public/privé.
- Il existe un nombre d'activités qui permettaient de créer des espaces d'altérité par rapport au concept culturel soviétique, sans que cela provoque une réaction des appareils répressifs. Ce sont des cercles d'autonomie, pas de résistance. On se rapproche du concept d'hétérotopies chez Foucault. Cercles de sociabilité artistiques, qui arrivaient à exister en dehors de l'idéologie.

Certains travaux empiriques ont nuancé ces affirmations. Les systèmes s'appuient sur des structures sociales qui sont autonomes.

En comparant les politiques publiques, il est possible de relativiser les frontières entre les dictatures et les démocraties. Il est possible d'étudier comment sont prises les décisions dans les secteurs de la politique, permettant de voir que les différences ne sont pas si évidentes et criantes entre des systèmes autoritaires et des systèmes démocratiques

- Rôle de l'expertise et de la science : les savoirs experts jouent un rôle quel que soit le système politique.
- Modes d'administration/management sont également semblables dans tous les régimes.

## B. Analyse structurofonctionnaliste

Le déclin de l'institutionnalisme dans les années 50-60 est lié à l'essor d'une autre école de pensée : le behaviorisme, aussi appelé le comportementalisme. Il devient l'approche dominante dans la sciences politique. Ils veulent s'éloigner des analyses purement juridiques et normatives. Ils veulent analyser la démocratie de manière empirique.

Dans cette approche empirique, ils comparent le fonctionnement de pays considérés comme démocratiques puis partent sur le terrain pour comparer les systèmes politiques. Ils mettent en lumière des similitudes. C'est cette approche qui est à l'origine de la politique comparée. Toutefois, il faut garder à l'esprit qu'il est compliqué de comparer la politique dans des pays éloignés, géographiquement mais surtout institutionnellement. Il existe trois tendances : le structuro-fonctionnalisme, le systémisme, le développementalisme.

Le courant fonctionnaliste est né dans les années 30 en anthropologie et ethnologie (Malinowski et Radcliffe-Brown). Il évolue avec Talcott Parsons. Le chef de file de cette nouvelle doctrine est Gabriel Almond. Le structuro-fonctionnalisme veut aller plus loin que l'étude des structures et dissocier les structures et les fonctions, en rejetant le nominalisme.

Par exemple un Président français n'a pas le même pouvoir qu'un Président irlandais. On dissocie ainsi les structures et les fonctions. Les institutions similaires peuvent être chargées de fonctions similaires, et inversement. Une même fonction peut être assurée par plusieurs structures, plusieurs fonctions par une seule structure. Les fonctionnalistes dégagent donc des « équivalences fonctionnelles » entre systèmes politiques.

Exemple : les mêmes fonctions politiques ne sont pas exercées par les mêmes personnes selon les systèmes politiques.

PAYS	France	Royaume-Uni	Italie
FONCTIONS			
<b>Fonction symbolique</b> ( <i>représenter la nation</i> )	Président de la République	Monarque	Président de la République
<b>Fonction exécutive</b> ( <i>diriger les affaires publiques du pays</i> )	Président de la République	Premier Ministre	Président du conseil des ministres
<b>Fonction partisane</b> ( <i>leader de la majorité</i> )	Président de la République	Premier Ministre	Secrétaire national du parti dominant

Pour pouvoir comparer tous les systèmes politiques sans tomber dans le piège du nominalisme, Almond et Powell (dans *Comparative Politics*, 1966) dégagent **7 fonctions considérées universelles**, qui peuvent se retrouver dans n'importe quel système politique :

- La socialisation et le recrutement politique
- L'expression des intérêts
- L'agrégation des intérêts
- La communication politique
- L'élaboration de la règle
- L'exécution de la règle
- La fonction judiciaire

Ce modèle a pour ambition de **comparer l'organisation politique de sociétés très différentes**, même des tribus car on y retrouverait les mêmes attributions. Cette tentative **n'évitait pas l'ethnocentrisme**. Elle **renvoie à la séparation des fonctions** entre les institutions dans les organisations occidentales. Le modèle part du principe que les fonctions existantes dans les démocraties libérales occidentales existent également toutes dans tous les autres Etats.

Le second problème de cette approche est qu'elle **ne prend pas compte de la dimension historique des faits qui ont conduit à l'émergence des structures politiques et de leurs fonctions**, on part du principe qu'elles sont naturelles. Cette limite est aussi dû au behaviorisme.

### C. Néo-institutionnalisme

A partir de la fin des années 70, critiques à l'égard du behaviorisme, les politistes ont voulu **relancer l'étude de l'Etat et de ses institutions**. Cette nouvelle vision est différente de l'ancien institutionnalisme, on **s'intéresse à d'autres objets**. Ils ne sont d'abord pas tous d'accord sur leur définition des institutions. Ici, **les institutions représentent l'ensemble de règles formelles et informelles, de normes, de représentations et d'usages qui organisent et structurent de façon stable la relation entre les individus**. En d'autres termes, **tout ce qui pèse sur l'ordre social sont des objets d'étude du néo-institutionnalisme** (ex : mafias si elle produit des règles stables...).

En conséquence, ils n'étudient pas seulement les règles juridiques, mais aussi les **usages des institutions et leurs pratiques réelles**. Beaucoup de néo institutionnaliste essaient de replacer ces lois dans un contexte historique, ce qui constitue une différence majeure. Leur but n'est donc pas de trouver les lois universelles. Ce courant de recherche a été dominant dans les années 1990, largement dû à la fin de la guerre froide. Celui-ci repose sur trois thèses :

- **Importance des institutions** : constituent le cadre formel et informel dans lequel les individus pensent et agissent, normes contraignantes.
- **Importance de l'histoire** : les institutions n'apparaissent pas sui generis. Les institutions sont **des produits des conflits passés** et sont le fruit des vainqueurs de ces conflits.
- **Inertie institutionnelle (path dependency)** : les institutions sont stables, durables car une fois qu'elles existent, elles créent des **effets de chaînes et des intérêts qui font qu'il est difficile d'envisager des institutions alternatives**. Elles structurent de manière durable les intérriorisations des individus. Les institutions survivent aux changements institutionnels formels. Les néo-institutionnalistes étudient les

répertoires d'action mis en œuvre pour répondre aux changements politiques et qui permettent aux politiques de s'inscrire dans des *path dependancy*.

### Institutionnalisme historique

Il émerge en réaction du développement *behavioriste*, sous l'influence de Hall et Taylor en 1997.

**Etudient les politiques publiques, l'intégration européenne et la construction étatique.** Si on crée de nouvelles institutions c'est qu'il y a une **conjoncture favorable**. A ces **périodes d'innovation** suivent des **périodes de consolidation**, où les institutions se reproduisent jusqu'à ce que des chocs exogènes viennent à nouveau perturber les institutions. Les changements de régime et leur côté rupturiste doit être nuancé, en tenant compte des continuités, même si cette dernière peut être comme masquée. Il s'agit surtout de simulacres, ou on masque des continuités plus importantes.

- Inertie
- Sédimentation : nouvelles institutions qui apparaissent sont vues comme se rajoutant à une structure institutionnelle déjà existante. La corruption est un exemple classique.

### Institutionnalisme du choix rationnel

Issue de l'économie. Les **acteurs sociaux sont rationnels, guidés par l'intérêt**. Il s'intéresse aux comportements. Cette approche tente d'associer les acteurs aux institutions. Ils se demandent **comment les choix des acteurs participent à créer des institutions qui s'imposent ensuite aux acteurs**. Ils étudient les opportunités qui s'offrent aux acteurs, la formation des coalitions au pouvoir selon les intérêts des acteurs. Ex : **formation de coalition de plusieurs acteurs qui permet d'arriver ou de se maintenir au pouvoir**.

On peut aussi se demander pourquoi les institutions existent. Elles tiennent selon ces théories au fait qu'elles **peuvent rendre le comportement de tous plus prévisible**.

### Institutionnalisme sociologique

**Aspect cognitif des institutions** ; définition culturelle des institutions. Les institutions incarnent des symboles, des représentations qui façonnent les perceptions des acteurs.

Les comportements sociaux sont guidés par des déterminants culturels, plutôt que par des calculs rationnels. Le changement sociopolitique s'effectue lentement, puisqu'il s'inscrit dans un processus de transformation culturelle balisé par les institutions.

Il ne faut pas penser ces trois institutionnalismes comme antagonistes. Ils sont trois points d'entrée différents :

- Histoire
- Stratégie et choix des acteurs
- Cadres de perception

**Les trois écoles sont en réalité complémentaires.** Elles peuvent être cumulées, et ce qui est préconisé pour une bonne analyse. « *les acteurs historiques sélectionnent de nouvelles institutions dans un but instrumental, mais en choisissant dans une liste d'alternatives historiquement déterminée par les mécanismes que décrit l'institutionnalisme sociologique* » Peter Hall et Rosemary Taylor.

Ex : **choix de la langue en Norvège pour construction nationale**. Le choix de la langue a été fait en fonction d'un clivage politique, afin d'imposer une certaine vision du peuple. Mais les alternatives de choix étaient déjà là. Il y avait un côté populaire/ vulgaire et un côté élitaire. Ces alternatives ont été construites par les luttes précédentes. Cette vision de l'Etat nation a donc été choisie.

## Conclusion de la partie

**Tous ses grands concepts sont des créations occidentales.** Leur influence spécifique est celle de la modernité occidentale. Effet des usages de ses analyses pour les aires extra-occidentales. Cela pose aussi la question de savoir quels sont les vecteurs de l'exportation des contextes conçus en occident. Renvoie aussi aux phénomènes de circulation internationale. Les formes que prennent les mêmes concepts dans des contextes différents.

Une des questions centrales est la question du contexte.

*Comment peut-on étudier ses multiples variantes que prend la démocratie dans des contextes différents ?*

## Deuxième partie : Les processus de transformation politique

---

### Introduction : La démocratie

Cette notion **sert d'horizons sur les transformations politiques**. Il est difficile par exemple difficile de présenter une dictature comme un idéal. L'existence de nombreuses études sur la démocratisation est liée à **l'idée que c'est la meilleure forme d'organisation politique** (ou la « *pire à l'exception de toutes les autres* », Churchill). Le contexte politique de ces recherches est celui de la multiplication du nombre de démocraties après l'effondrement du bloc de l'est.

Comment définir la démocratie ?

La définition répandue est que c'est un régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par le peuple. Cette définition est minimaliste, réductrice et ne clarifie rien. Pour qu'un Etat soit une démocratie, il ne faut pas que qu'il y ait un système politique particulier, mais **il faut que les citoyens/le peuple soit effectivement un acteur du processus politique**.

Que signifie la démocratie ?

- Implique la participation du peuple à l'exercice du gouvernement politique. **Elle se fait par l'intermédiaire de représentants, pas forcément par élection.**
- **Pluralisme politique** : partis politiques indépendants, qui sont en **libre compétition aux positions électives**. Les groupes peuvent aussi être représentées au-delà de l'appareil partisan (syndicats, « société civile »), médias libres et indépendants. L'idée de pluralisme renvoie à l'alternance au pouvoir, ou au moins la possibilité d'une alternance (une force peut rester dominante pendant longtemps).
- **Etat de droit** : garantie d'une justice indépendante, égalité de tous devant la loi
- **Protection des droits fondamentaux** : liberté d'association, d'expression...

Ces caractéristiques ne vont pas de soi, elles restent fragiles : par exemple, il existe une **tentation d'adopter une législation liberticide après un attentat terroriste** (bisous Manu, j'espère que c'est bien Barcelone).

➔ **La démocratie est avant tout un idéal-type qui ne se rencontre pas sous sa forme parfaite dans la réalité.**

En 2015, la France est classée comme une démocratie imparfaite en raison des mesures prises dans le cadre de l'Etat d'urgence.

Etude de la démocratisation : on étudie le processus de transformation politique orienté vers l'avènement ou l'approfondissement d'un système démocratique. On étudie différents courants théoriques qui permettent d'étudier les processus de démocratisations, mais aussi à partir de cas nationaux. Grâce à ses études, on dégage deux enseignements :

- On remarque que le nombre de démocraties a grandi de manière spectaculaire depuis 1985
- On parle de la crise démocratique, du retrait des libertés face au terrorisme, aux capacités de contrôle de l'État qui sont renforcées

Exemples nationaux :

- **Inde**

Pertinence de l'Inde :

- « La plus grande démocratie du monde », 8 millions d'électeurs  
Pages sombres de l'histoire électorale : pogroms, discriminations, état d'urgence (1975-1977)
- Elections depuis longtemps, découlent d'une loi de 1882 (alors sous domination britannique), suffrage censitaire

- Relativement stable depuis l'indépendance de 1947 malgré des exceptions
- Faiblement industrialisée
- Culture éloignée de l'Occident
- Ancienne colonie

L'Inde aujourd'hui :

Le parti au pouvoir est un **parti de droite nationaliste**, le Bharatiya Janata Party (BJP), qui est une **alliance démocratique nationale** (coalition de 30 partis). Mais le BJP est le parti dominant de cette coalition, occupant ainsi une position quasi hégémonique au sein de l'alliance. A lui seul, le BJP détient actuellement la majorité absolue dans la chambre basse.

Cette coalition a pris le pouvoir lors des dernières élections législatives en mai 2014, renversant ainsi le parti de gauche héritier de Gandhi, au pouvoir depuis 2004. Depuis 2014, **le nouveau Premier ministre est Narendra Modi, figure contestée en particulier pour son hostilité envers les musulmans**. En effet, l'Inde étant un pays fédéral, il dirigeait l'Etat de Gujarat (60 millions d'habitants). En 2002, il y a eu de graves violences dans cette région, entraînant 2000 morts musulmans. Modi a soutenu cette violence. Depuis son arrivée au pouvoir l'alliance a mené une **politique nationale en vue de « protéger » le patrimoine hindou**. Il a déclaré **vouloir expurger le pays de toute trace de la culture occidentale**, pour faire ressortir le patrimoine hindou.

La démocratie représentative indienne a ainsi des imperfections qui ont été notées plusieurs fois. Par exemple, **le nombre des musulmans dans la classe politique n'est pas représentative de la population, ils sont sous-représentés dans le champ politique**. Ceci est critiquable du point de vue de la démocratie. On peut ajouter, que leur crise de la démocratie peut se lire dans les résultats électoraux. Le scrutin uninominal majoritaire à un tour fait qu'en obtenant **30%, le parti BJP obtient la majorité absolue dans les chambres**. Il est également possible d'analyser ce phénomène en prenant en compte la complicité de la **société de castes**.

### • La Turquie

Pertinence de la Turquie :

- Ce n'est pas une ancienne colonie
- Formes d'influence ou de rejet des modèles occidentaux de manière moins directe
- Réappropriation de modèles politiques et sociaux étrangers
- Concept français de laïcité
- Voisin de l'UE, un des plus puissants économiques
- Proximité culturelle avec l'Occident, étroite relation économique et politique avec les territoires occidentaux depuis l'Antiquité
- Religion musulmane
- État non libre depuis 2018 pour Freedom House, démocratie hybride
- Démocratisation n'est pas un processus linéaire : certaines évolutions peuvent ne pas mener à la définition actuelle de la démocratie occidentale

Actuellement :

- Parti de la justice et du développement (AKP) depuis 2002, parti de droite
- Erdogan a mis en fin à la tutelle exercée par l'armée
- Soupçons de corruption
- Liberté d'expression a souffert, arrestations fréquentes de journalistes
- Coup d'État manqué du 15 juillet 2016 qui a mené à des répressions
- Fethullah Gülen est un prédicateur US qui a créé un réseau d'écoles pour certaines tendances politico-religieuses, réseau défini comme État parallèle
- Près de 100 000 fonctionnaires limogés pour proximité avec le gülenisme.
- Avril 2017 : référendum qui a renforcé les pouvoirs du président
- Avant le référendum, la Turquie était une république parlementaire avec un président aux fonctions surtout cérémonielles. Erdogan a formé trois gouvernements successifs, mais vers 2014 il ne pouvait plus se présenter. Il est élu comme président avec des pouvoirs limités et sans faire réellement partie d'un parti politique. Il joue toutefois un rôle dans la politique important. Ce rôle du président s'est vu renforcé, et les institutions se sont adaptées.

### • La Russie

Pertinence de la Russie :

- Monde post-soviétique où la démocratisation constituait un grand enjeu après la fin de la Guerre froide : victoire du monde occidental complète si la Russie parvient à se démocratiser.
- Partenaire privilégié de l'UE, notamment du point de vue économique, sur fond de confrontations de plus en plus sensibles
- Grande puissance dans les relations internationales, mais qui met parfois en cause les normes internationales (annexion de la Crimée en 2014)
- Processus de démocratisation non linéaire

Actuellement :

- Non libre selon Freedom House depuis 2005, autoritaire selon *Economist Intelligence Unit* depuis 2010
- Arrivée de Poutine, surtout à partir de 2010 : on parle de revirement autoritaire, le pluralisme est de moins en moins effectif, tous les partis supportent Poutine, les médias passent sous contrôle de grands groupes proches du pouvoir, opposition défavorisée dans la lutte politique, allégations crédibles de fraude électorale  
Certaine emprise sur les grandes entreprises  
Détérioration encore plus sensible après le début de la crise en Ukraine et l'annexion de la Crimée
- Poutine nommé PM en 1999 par Eltsine, puis devient président par intérim, puis est élu.  
La constitution interdit deux mandats consécutifs.  
Echange de place entre PM et Président en 2008 : Medvedev est élu président.  
Poutine réélu en 2012, durée du mandat allongé à 6 ans.  
Même si on n'a pas voulu changer la Constitution, la limitation du nombre des mandats ne signifie pas qu'une personne ne peut pas rester au pouvoir.  
Le pouvoir a de plus voyagé avec Poutine : PM qui est devenu plus actif lorsque Poutine a ce rôle // vice-versa quand il est président.
- Parti au pouvoir : Russie unie, qui se définit comme « libéral-conservateur », 343 sur 450 sièges à la Douma.

## I. Le développementalisme

La période post-deuxième guerre mondiale, en particulier les années 50 et 60, est marquée par la **décolonisation, qui signe l'apparence de nouveaux Etats**. Cela amène des questions politiques et scientifiques.

Sur le plan politique, l'objectif des leaders du monde occidental est **d'assurer que les nouveaux pays**, qui appartiennent pour la plupart aux Tiers-Monde, **ne tombe pas sous l'influence communiste**. Sur le plan scientifique, **l'institutionnalisme classique est incapable de s'adapter aux défis posés par la décolonisation**.

La décolonisation conduit à la création de nouveaux États dont l'ordre politique est éloigné du monde occidental. On assiste à une **crise du comparatisme politique** : certains affirment qu'il est impossible de comparer les sociétés occidentales et les sociétés issues de la décolonisation.

Dans ce cadre, les **développementalistes** apparaissent comme les sauveurs du comparatisme : ils partent du constat que **les sociétés européennes ont été autrement confrontées aux mêmes difficultés que les sociétés africaines et asiatiques du XX<sup>e</sup> siècle** : **absolutisme monarchique comparable à l'autoritarisme, corruption systématique à travers la pratique de la vénalité des charges sous l'Ancien régime, difficultés relatives à la construction nationale**.

L'idée est que **toutes les sociétés connaissant un processus de développement similaire**. La notion du développement devient centrale en sciences sociales, et connaît son apogée dans la seconde moitié des années 1960.

On dégage deux idées centrales :

- **Le développement est un processus linéaire et universel**
- **Le développement économique et la démocratie sont fortement corrélés**

### A. Le développement : un processus linéaire et universel

Le postulat du courant est que **la modernisation des sociétés est un processus linéaire et universel** : tous les pays suivraient une voie semblable de développement.

Dans cette perspective, **les différences entre pays sont uniquement dues au fait que les pays seraient à des stades d'évolution différent**, certains seraient plus avancés que d'autres. Ce sont les pays occidentaux qui sont les pays développés. Avant on parlait de sous-développement, maintenant on parle de voie de développement. Cela ne change pas le fait que les pays occidentaux constituent le référentiel du pays développé.

Les développementalistes développent de **nouveaux types de comparaison** afin d'expliquer « la recette » pour se développer. Ils prescrivent des politiques et mesures, afin de faire « rattraper » ce qu'on considère comme un retard. En réalité, **le mouvement a des bases économiques et scientifiques**, puisqu'il pense que l'infrastructure primaire détermine à la superstructure (**Marx, Smith**). Le chef de fil est un économiste et un conseiller politique de Dwight

Eisenhower anticomuniste [Walt Rostow](#). Il a joué un rôle prépondérant dans la politique d'endiguement en Asie du sud-est, et lui a notamment conseillé d'investir là-bas. Dans [Les étapes de la croissance économique](#) il détermine 5 phases de développement :

- Société traditionnelle
- Conditions préalables au décollage
- Décollage
- Phase de maturité
- Âge de la consommation de masse

L'occident serait dans l'âge de consommation de masse et le tiers monde serait avant le décollage.

Cette approche a été largement critiquée pour son ambition universaliste. D'autres économistes sont alors venus affiner la thèse en évoquant les pré conditions économiques du développement.

## B. Les préconditions économiques de démocratisation ?

### 1. [L'approche de Lipset](#)

D'autres développementalistes posent la thèse des préconditions économiques. **L'idée est que la démocratie a plus de chances de s'établir dans les sociétés économiquement développées**, sans se poser la question si toute société arrivera naturellement à ce stade de développement économique et politique.

Le principal auteur de cette thèse est le sociologue et politiste [Seymour Martin Lipset](#) (1922-2006). En 1959, il a publié un article devenu un classique, qui montre une **corrélation entre le niveau du développement économique et la démocratisation grâce à une analyse statistique étayée**. C'est donc [Lipset](#) qui le montre pour la première fois dans [Some social requisites of Democracy Economic development and Political Legitimacy, American Political Science Review](#), 1959 (Traduction en français dans : L'homme et la politique, Paris, Le Seuil, 1963). Il construit une analyse comparée multivariée, c'est une analyse statistique qui a pour but d'expliquer l'influence de plusieurs variables indépendantes sur une seule variable expliquée.

	Démocratie	Dictature
Stable		
Instable		

Classement des pays en deux groupes et deux séries :

- Europe, Amérique du Nord, Australie et Nouvelle-Zélande : distinction entre démocraties stables et les démocraties instables/dictatures
- Amérique latine : distinction entre démocraties/dictatures instables et dictatures stables

A l'intérieur de ces deux grands groupes, il a **comparé ces deux sous-groupes sur la base d'indicateurs économiques** : niveau d'éducation, niveau urbanisation, PNB, industrialisation, communications... Il trouve que **les pays les plus démocratiques avaient des niveaux moyens de développement plus élevés**. Lipset ne dit pas qu'il s'agit d'un facteur causal incontournable, juste que les chances sont plus grandes. Il s'agit d'une analyse probabiliste. **Le bien-être économique accroît les chances qu'a la démocratie de s'implanter**.

La démocratisation ne vient alors pas des individus, elle s'impose à eux. Il s'agit d'une analyse de type holiste.

### 2. [L'approche de Robert Dahl : le concept de polyarchie](#)

C'est un des fondateurs de la science politique moderne. Il est assez critique vis-à-vis d'un développement linéaire. Il essaie de développer une perspective plus réaliste, il n'est donc pas fondamentalement développementaliste, même s'il s'intéresse aussi aux préconditions. Son livre [Who governs ?](#) (1961) est une révolution dans les années 1960 avec son ouvrage. *Peut-on vraiment parler de démocratie quand le peuple vote de temps en temps ?* Il constate un **écart entre l'idéal démocratique et la réalité des régimes « démocratiques »**. La démocratie n'est pour lui qu'un idéal-type

c'est pour cela qu'il parle de polyarchie, permettant de mieux saisir les ressorts réels du pouvoir. La polyarchie est un système politique caractérisé par la dispersion des sources du pouvoir et la compétition entre une pluralité d'élites représentant différents groupes sociaux.

Dans son ouvrage, il enquête sur les processus concrets de prise de décision dans la ville de New Haven dans le Connecticut (il ne s'agit donc pas de politique comparée, mais d'une étude de cas). Dans cette ville se trouve l'université de Yale, là où il étudie. Son but est de **montrer comment la démocratie fonctionne réellement**. Tous les citoyens ne sont pas égaux selon lui dans la participation à la gouvernance. Il n'y a pas non plus une monopolisation du pouvoir par un cénacle. Selon l'auteur, ce qu'on appelle l'élite politique est en réalité composé de strates différentes. Il faut parler des élites. (ce qui va à l'encontre de l'approche monoélitaire de Mills). Dahl montre aussi que le pouvoir n'est pas exercé par des privilégiés, économiquement et sociologiquement dotés : il n'y a pas de mainmise d'une classe dominante sur la politique. Ainsi, les individus peuvent s'appuyer sur d'autres ressources pour devenir leaders et peser sur les décisions (accès à l'information), ce qui est contradictoire avec l'oligarchie.

Selon Dahl, à mesure que la société se développe (pas seulement économique), elle se complexifie. Weber l'avait également montré avec l'expansion du capitalisme. Le nombre tend à augmenter et les leaders qui les contrôlent deviennent plus nombreux, d'autant plus que cette extension libère les individus de leurs attaches de classes. Ces groupes deviennent plus indépendants d'un point de vue économique. Ces élites de plus en plus nombreuses rentrent en concurrence, ce qui les force à s'entendre. Cela permet aux citoyens d'avoir un impact sur les choses public : ils sont en quelque sorte des arbitres. C'est à ce moment que les citoyens peuvent faire la différence. La polyarchie est la forme qui apparaît dans les sociétés industrielles les plus modernes.

### Les conditions d'émergence de polyarchies

Dans son ouvrage publié en 1957, *Politics, Economics and Welfare*, Dahl identifie 5 conditions nécessaires à leur émergence :

- Consensus minimal entre citoyens actifs en ce qui concerne les pratiques politiques essentielles. Il faut une sorte d'accord sur les règles du jeu afin que tout se passe bien.
- Un pluralisme social suffisant : syndicats, lobbies, associations indépendantes les uns des autres. Cela doit permettre l'émergence d'acteurs sociaux rivaux.
- Circulation des élites : Il ne faut pas que les élites restent toujours les mêmes
- Endoctrinement social : Il faut une adhésion des citoyens à la polyarchie, ils doivent considérer que ce système est acceptable et donc légitime.
- La répartition équilibrée (relativement) des richesses et de l'éducation dans les sociétés : Dans le cas contraire, les citoyens moins fortunés ne pourraient pas agir politiquement, ce qui favoriserait le phénomène de monopolisation du pouvoir. Il faut qu'il y ait de l'argent et de la disponibilité pour s'engager de manière sérieuse en politique.

Or, selon ces auteurs, la réunion de ces conditions n'est possible qu'à un certain niveau d'abondance économique. Même si Dahl parle du développement économique comme une des facettes nécessaires, il ne pense pas que c'est la seule précondition nécessaire. Ce modèle repose donc sur une forte causalité économique et sociale. Dans cet ouvrage, ce lien entre conditions économiques et polyarchie n'était qu'une hypothèse : il n'y avait pas de preuve empirique de ce lien de causalité. C'est Lipset qui va confirmer ça deux ans plus tard avec le raisonnement vu précédemment.

### *3. Recherches quantitatives sur l'hypothèse*

D'autres auteurs ont aussi cherché à confirmer cette hypothèse d'une manière statistique empirique.

Il y avait une nécessité de démontrer statistiquement cette hypothèse. C'est chose faite avec Robert Dahl dans *Polyarchy: participation and opposition* (1971) : analyse de 107 pays. Selon l'auteur, il faut raisonner en termes de seuils.

- En-dessous de 200-250\$ et au-delà de 700-800\$ : la variation du PNB/habitant n'a pas d'effet sur la démocratisation des structures politiques.

- Dans la fourchette de 250 à 700 \$ : corrélation entre augmentation du PNB/habitants et démocratisation.

Tous ces chiffres datent de l'époque. La plupart des auteurs qui parlent du lien entre les deux raisonnent en termes de corrélation et non de causalité. Deux phénomènes varient donc de manière concomitante, sans prétendre que l'un est la cause de l'autre. Lipset insiste sur le fait que sa preuve de corrélation n'est pas une démonstration en soi. L'analyse statistique fait apparaître des corrélations mais ne suffit pas à faire apparaître une causalité : on ne sait pas si la démocratisation favorise le développement économique ou si le développement économique favorise la démocratisation ?

Selon Lipset l'explication ne serait pas le développement économique en soi, mais plutôt que **la modernisation économique permet le développement de l'éducation**. Cette dernière permet **l'intégration des couches défavorisées dans l'ensemble culturel national**, au lieu de les laisser s'isoler dans leur conscience prolétarienne. Dahl essaie aussi de comprendre cette corrélation et l'explique par le fait que **les chances que le régime politique soit compétitif sont d'autant plus grandes dans les pays qui ont un niveau d'alphabétisation et de communication élevée**, avec un pluralisme de l'ordre social et dans lequel il y a un effort politique visant à réduire les inégalités. Le seul fait que le corps politique essaie suffit à faire sentir aux couches défavorisées qu'elles sont incluses.

Certains chercheurs font découler la démocratie du développement économique, sans prendre de précautions idéologiques.

Par exemple, Robert Wade : hypothèse sur le niveau de revenu par tête au-delà duquel le pays est voué automatiquement à la démocratie. 4000\$ par tête en 1988.

#### *4. Limites de la thèse des préconditions économiques*

D'un côté il y a une critique méthodologique de cette approche. En fonction de la période et des indicateurs, on ne retrouve pas les mêmes résultats.

- Les auteurs : Przeworski A., Alvarez, M.A., Cheibub, J.A., Limongi, F., 2000. Democracy and Development: Political Institutions and Well-Being in the World, 1950-1990, Cambridge University Press: Cambridge ne retrouvent pas cette corrélation.
- Oxford au contraire trouve une corrélation négative. On voit que cette corrélation négative s'obtient lorsqu'on s'intéresse aux économies axées sur les ressources naturelles. **Un Etat qui découvre les ressources naturelles avant d'être démocratique aura moins de chance de devenir démocratique** (EX : **démocraties pétrolières**). Le point de tension est obtenu grâce à la comparaison entre Norvège et Arabie Saoudite.

De l'autre côté, il y a des **critiques sur le modèle explicatif**. Il critique le fait que le développement économique soit une précondition à la démocratie, les pays pauvres seraient condamnés à l'autoritarisme. C'est quasiment une **légitimation scientifique de l'autoritarisme dans les pays pauvres**. Par ailleurs, cette thèse semble laisser de côté le contexte de la situation économique et sociale lors de leur propre démocratisation. France et Grande-Bretagne étaient-ils des pays cultivés avant développement économique ou inverse ? Par exemple, aux Etats-Unis, il a été montré que la polyarchie s'est progressivement installée au début du XIX<sup>e</sup>. A cette période, le PNB était un niveau moindre, peu d'urbanisation, peu de communications et autres indices très faibles. Si on applique le modèle de Lipset ou de Dahl à ce cas, cela n'explique rien. On constate tout de même l'émergence d'une polyarchie.

D'un autre côté, l'hypothèse d'un lien a été contredite par l'étude de cas pratique d'abord dans les années 1960-1970 lorsqu'on constate le déclin et la persistance de difficultés en Amérique latine, alors même que le continent est en pleine expansion économique. Au contraire, des processus de démocratisation sont arrivés en Amérique du Sud, en pleine descente économique et pleine reconstruction. Ce serait en fait la crise économique qui serait corrélée à la démocratie. Cette affirmation a également été démentie par le miracle asiatique sans transition démocratique (sauf Taiwan et Corée du Sud). Un autre exemple est celui de la péninsule arabique, il y avait une manne pétrolière sans effet démocratisant.

#### *5. Explication de Samuel Huntington*

Une explication a été donnée par Samuel Huntington en se penchant sur l'Arabie Saoudite, le Koweït et la Libye, qui ne sont pas démocraties malgré leur manne pétrolière. Selon lui, **la manne pétrolière est si forte que les impôts jouent un rôle faible** (majorité de taxes indirectes). Cela pousse l'individu à ne pas se sentir inclus dans l'appareil administratif, et à ne pas demander des comptes à la démocratie (taxes indirectes induit un rapport de distanciation). Cette idée a

étée également démentie par la réalité, notamment en **Asie orientale où la fiscalité est très lourde et imposition très directe mais ces Etats ne se sont pas spécialement démocratisés**. Au contraire en Inde, trois quarts des taxes sont indirecte, mais il y a des structures démocratiques.

#### 6. La thèse de l'inconciabilité

Une autre explication peut être opposée aux préconditions économiques, celle de l'inconciabilité entre les deux. C'est-à-dire que **la démocratie freinerait développement économique** ; elle date de la même période que celle de Lipset. Si un pays pauvre se démocratise avec le suffrage universel et des élections libres, alors **les dirigeants auront tendance à céder aux revendications des électeurs afin d'élever leur niveau de vie** au lieu de privilégier croissance économique à long terme. Les cycles électoraux poussent à avoir une **vision économique à court terme pour la réélection**. A contrario dans les régimes autoritaires, **les dirigeants peuvent décider des mesures de long terme**, sans s'inquiéter d'être freiné par les électeurs. Par exemple, le **Chili de Pinochet** était en pleine expansion économique encadrée par un régime dictatorial, mais la vague de démocratisation des années 19990 contredit cette théorie. Cette émergence de la démocratie à lieu dans des pays de moyenne de salaires au niveau moyens.

En somme, le problème de tous ces modèles c'est qu'ils essaient de **concevoir un modèle universel qui soit valable partout et tout le temps**. Ils échouent fatalement. Il est donc nécessaire de **prendre en compte les différentes configurations possibles**. Le recours aux indices économiques et aux statistiques pose un problème lorsqu'ils sont coupés du contexte. Le risque est grand d'appauvrir l'analyse en restituant uniquement les critères les plus quantifiables, notamment le PNB. La question qui se pose est le mode de calcul. Il y a une tentation de présenter stats de manière positive. C'est la critique de Bertrand Badie *Le développement politique*, 1988, p. 23-24

Critique de Bertrand Badie, *Le développement politique*

« *Rien ne permet d'affirmer que telle ou telle variation intervenue dans la vie économique ou sociale sera vécue et interprétée politiquement de la même manière dans des sociétés différentes. Ce passage dans le champ politique suppose l'interférence de données spécifiques (culture, institutions en place, relations entre forces sociales) qui ont leur autonomie et donc leur effet propre* »

Ce passage dans le champ politique suppose **l'interférence de données spécifiques** (culture, institutions en place, relations entre forces sociales) qui ont leur autonomie et donc leur effet propre. »

On peut illustrer cette idée avec l'Inde, la Turquie et Russie.

- Inde

Contradiction de la thèse

Pluralisme s'y développe malgré un faible niveau de développement économique.

Ce cas peut permettre de voir une faiblesse de Dahl : présupposé souvent inexact du pluralisme social.

En 2017, PNB/habitant de 7000\$ (126<sup>e</sup> rang mondial)

Taux d'alphabétisation de 71% en 2015

Hiérarchisation de la société : 4 castes organisées hiérarchiquement selon la religion :

- Brahmanes : prêtres, lettrés, enseignants
- Kshatriyas : soldats, administrateurs
- Vaishyas : commerçants, fermiers
- Shudras : serviteurs

A côté, « intouchables » avec les métiers les plus dégradants (*Dalits*, opprimés).

Encore plus complexe, chaque *varna* est subdivisé en multitude de *jatis*.

Pas les seuls principes de structuration : secteurs d'activité, notamment administrative et politique.

Positions dominantes pas nécessairement monopolisées par les Brahmanes.

De plus, la religion hindoue n'est pas la seule religion présente et donc les autres ne s'inscrivent pas dans le système des *varnas* ;

3 grands groupes sociaux dominants de longue date :

- Intelligentsia
- Milieux d'affaires
- Propriétaires fonciers

PNB comme indicateur insuffisant.

- Turquie

Développement économique n'a pas tout de suite permis de développer un pluralisme politique.

1923 : établissement de la République turque

A partir de la fin des 1920s, on observe une croissance économique constante, mais cette situation économique favorable ne favorise pas clairement le pluralisme politique = pas de pluripartisme avant les 1940s.

En même temps, même après 1940s, le système démocratique turque n'était pas très stable : trois coups d'État (1960, 1971, 1980).

Akagül montre que les coups d'Etat suivent des périodes de surchauffe économique : épisode autoritaire permet de mettre en place des mesures de stabilisation économique.

Ne considère pas qu'il existe un lien valable entre économie et démocratie, mais il y aurait un lien entre croissance économique et Gouvernement stable.

Contexte social : le lien entre élites économiques autonomes et démocratie est fondé sur un présupposé selon lequel la bourgeoisie a intérêt à favoriser l'émergence d'un gouvernement démocratique libéral où la bourgeoisie pourra défendre ses intérêts.

Or, en Turquie, le secteur privé a fait saloir ses intérêts auprès des autorités au pouvoir dans un contexte autoritaire. Les secteurs d'affaires ont été traditionnellement très proches des pouvoirs autoritaires : les modes de représentation de leurs intérêts ne passaient pas par le pluralisme politique, mais avaient lieu dans un cadre « corporatiste ».

Jean Leca : bourgeoisie peut avoir tout intérêt à s'insérer dans la logique de pouvoir autoritaire si elle peut trouver des niches à travers lesquelles elle peut porter ses intérêts.

Cela peut être plus efficace que de risquer des élections.

- Russie

Cas *a contrario* de la thèse du lien systématique entre bourgeoisie et démocratie.

Aujourd'hui un pays suffisamment développé, taux d'alphabétisation de 99.7% (supérieur à la France, à l'Allemagne ou aux Pays-Bas).

Evolution économique : crise avant 2000, et le PNB croît rapidement depuis 2000 (arrivée au pouvoir de Poutine).

Tournant autoritaire à partir de 2010, premiers signes au début des 2000s (politiques de soumission des grands pouvoirs économiques).

La démocratisation pendant les 1990s a lieu dans le contexte de la crise // autoritaire avec des avancées économiques Il faut étudier d'autres variables indépendantes pour systématiser le lien : une grande partie de la croissance russe vient de la vente des matières naturelles (gaz et pétrole notamment). Ces exportations deviennent une partie essentielle du budget à partir des 2000s (9% en 2000, 51% en 2014).

Importance du secteur public : 50% de l'économie.

Elément pertinent : évolution des prix du pétrole pour la même période = tendances semblables avec une hausse à partir de 2000s jusque 2008.

Le cas russe :

- **Il peut ne pas s'agir d'un lien de causalité.** Les causes de la croissance peuvent être autres que les processus de transformation politique. Cela s'applique aussi bien à la démocratie. On peut parfois

constater que le processus de transformation politique peut s'appuyer sur autre chose que le développement économique. Lien peut être interprété comme un lien de causalité, par les chercheurs, mais aussi par les électeurs qui auront une propension plus forte à soutenir les réformes autoritaires. Effet de réalité, l'impression d'une réalité peut créer des phénomènes réels.

- **Spécificité du lien entre transformations politique et développement économique dans les économies axées sur les ressources naturelles :** Extraction des ressources naturelles amènent des ressources, indépendamment du système politique démocratique ou autoritaire : rente pétrolière. Cette rente peut être utilisée pour le bien-être des citoyens à court terme, ce qui légitime le régime.
- Au-delà de la croissance économique, **il faut s'intéresser aux phénomènes de redistribution économique.** Des réformes autoritaires, ex en [Hongrie](#), s'appuient sur le système politisé de redistribution de richesses et de pouvoir : néo-patrimonialisme qui est introduit avec la monopolisation du pouvoir. Les acteurs économiques sont donc plus enclins à trouver un arrangement et donc pas enclin à protestation. Traditionnellement, les élites économiques turques ont la propension à trouver des arrangements avec le régime.

Il est ainsi **difficile de parler de causalité entre développement économique et démocratisation**. Certaines **modalités de pouvoir** peuvent accorder plus d'importance que d'autres à la croissance économique. Cela limite la crédibilité des approches universalistes.

A partir des années 70, le développementalisme est très critiqué, on parle de « crise de l'universalisme ». Il faut encore préciser que **la thèse de préconditions économiques a amené à des héritages**.

Dans les années 1990, avec l'éclatement de l'URSS s'est opéré un regain de la démocratie capitaliste, « démocratie de marché ». Dans les années 90, aide matérielle apportée aux pays en transition en Europe centrale et orientale, aussi en Afrique, par les pays occidentaux. **Promotion par-là de la démocratie libérale puisqu'il y aurait un lien organique entre libéralisme et croissance économique**. Les pays occidentaux imposent alors, pour recevoir les aides, en plus de la promotion de la démocratie, la **mise en place de réformes économiques de type néolibérale**. Ce qu'on trouve assez rapidement, c'est que de telles réformes économiques néolibérales **ne sont pas efficaces partout**, comme au [Bénin](#) ou en [République Centrafricaine](#), puisque la croissance économique peut amener à des **mesures d'austérité** qui peuvent amener à des crises politiques internes, qui fragilisent le processus de démocratisation. En imposant les réformes politiques néolibérales, on essaie donc de promouvoir la démocratie. Toutefois, le lien entre politique néolibérale et stabilité démocratique est contestée.

## II. Réintroduire l'histoire dans la PC ; analyse historique comparée et théories de la dépendance

Critiques du développementalisme conduit à deux types d'approches :

- Regain d'intérêt pour le concept de **culture** et pour **l'anthropologie politique**
- **Analyse historique** dans la politique comparée pour prendre en compte les contextes historiques pour expliquer l'existence de différentes trajectoires de développement

Ces analyses tentent de comprendre **comment ce sont introduits des concepts forgés dans les pays occidentaux**. On cherche à comprendre leur **émergence historique**. Bertrand Badie et les catégories de l'histoire occidentale abusivement construites comme des concepts universels : « *Etat, nation, démocratie représentative, espace public, société civile, sont des catégories de l'histoire occidentale abusivement construites comme des concepts universels.* ».

Il faut revenir à l'histoire de leur genèse. L'objectif après cela est **d'étudier les conditions historiques de production de la modernité politique occidentale**, contre la thèse développementaliste qu'il existe une voie unique de développement.

## A. Diversité des trajectoires vers la modernité politique : analyse de Barrington Moore (1913-2005)

Dans son livre Les origines sociales de la dictature et de la démocratie (1966), **Moore s'interroge sur les trajectoires des différentes sociétés vers la modernité politique**. Quand il compare les quelques pays de son étude, il cherche à comprendre chaque contexte historique : Au lieu de supposer qu'il y a une trajectoire universelle vers la modernité, il propose de voir quels ont été les différentes étapes de la construction d'un Etat moderne dans les différents pays.

Il montre **qu'il existe plusieurs trajectoires de passage à la modernité**, même pour les pays occidentaux à fort capital économique.

Pour comprendre les systèmes politiques contemporains, il faut revenir à la révolution agricole, moment clef dans l'histoire politique des Etats. **Marc Bloch** définit la révolution agricole comme « *les grands bouleversements de la technique et usages agraires qui, dans toute l'Europe, à des dates variables selon les pays, marquèrent l'avènement des pratiques de l'exploitation contemporaines* ». Est ainsi introduite en la mécanisation du travail agricole, l'émergence du capitalisme agricole avec la recherche de productivité, l'émergence de nouvelles techniques, l'apparition de nouvelles plantes... Tout ce processus de transformation agraire permet de comprendre le passage à la modernité politique :

- Les paysans ont désormais assez à manger -> **sortie du système d'autosuffisance**
- Crée l'enjeu de la commercialisation du surplus alimentaire -> **développement du système capitaliste**
- Cette révolution agricole est **nécessaire à la révolution industrielle**. Permet de **libérer de la main d'œuvre** (création du prolétariat urbain) et **permet création de richesse** (investis dans l'industrie ensuite). L'urbanisation permet de contribuer à l'industrialisation.

Moore s'inspire ici de Marx, puisque **pour Moore la dynamique de relations de classe permet de comprendre quel régime politique va s'affirmer durablement**. On trouve les relations entre pouvoir monarchique, l'aristocratie foncière, la bourgeoisie et la paysannerie. La **classe ouvrière est ici absente** car pour Moore le processus de modernisation commence avant la création du prolétariat. Les régimes représentatifs (démocratiques) ont trouvé leur terreau le plus propice dans les zones où une **élite a pu avoir recours à la monopolisation d'une ressource pour la commercialiser sans avoir besoin d'un appareil étatique central**.

Trois variables sont décisives dans son approche et permettent de construire sa typologie :

- La première variable est le **type de la relation entre élites bourgeoises et élites aristocratiques foncières** : poids relatif de la bourgeoisie
- Type de structure agraire, à quel point l'agriculture est commercialisé au moment de passage vers la modernité
- Les « potentialités révolutionnaires » de la paysannerie.

En fonction de ces variables, trois voies qui conduisent à la modernité :

- **La voie démocratique :**

*On parle ici de révolution bourgeoise. Les exemples les plus notables sont les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France.*

Elle s'explique par une **prise d'autonomie antérieure des élites capitalistes vis-à-vis de l'Etat**. La bourgeoisie devient autonome, ce qui débouche sur le parlementarisme démocratique. Cette voie de développement était celle pensée universelle par les développementalistes.

Le cas le plus proche est celui de **Grande-Bretagne**. En Grande-Bretagne, la **bourgeoisie et l'aristocratie sont soudées car partagent les mêmes activités face à l'Etat**. Ce sont des classes qui partagent les mêmes activités économiques et les mêmes intérêts face à l'Etat monarchique. Elles ne veulent pas permettre à la couronne de réguler le commerce et la manufacture. Il y a une explication historique à cela : la Grande-Bretagne a un pays à densité démographique faible. Alors qu'ailleurs famines font rage, la Grande-Bretagne est épargnée. Les révoltes paysannes ne sont donc plus un problème au XVIII<sup>e</sup> siècle, donc **pas besoin de développer les moyens coercitifs de l'Etat** pour réprimer les révoltes, ce qui conduit à l'unification des élites, plus autonomes par rapport à l'Etat, pour lutter contre le pouvoir de

réglementation de l'Etat centralisé. Une **sorte de concurrence se maintient entre aristocratie et bourgeoisie**, ce qui favorise l'**écoute populaire** et favorise la démocratisation.

Le cas de la France est particulier et s'éloigne de ce modèle idéal-typique, parce que la bourgeoisie est moins autonome face à l'Etat. Elle cherche à perpétuer le pouvoir central hégémonique, notamment en économie où l'Etat est fortement implanté, parce qu'elle veut aussi profiter du commerce. On observe ainsi un clivage entre l'élite des villes et des campagnes. La **propension à la révolte est plus grande qu'en Grande-Bretagne**, parce que la révolution agricole est plus lente et que l'élite exerce une pression économique sur la paysannerie avec des taxes. La noblesse compte sur l'Etat pour les protéger de la menace paysanne et de la bourgeoisie en puissance. L'aristocratie, pour garder sa position dominante, s'appuie sur l'Etat doté très tôt de moyens militaires de maintien d'ordre. La France sera une révolution « bourgeoisie » pour Moore car alliance entre la bourgeoisie et la paysannerie. C'est cette révolution bourgeoise qui mènera la France vers la démocratie.

- **La voie fasciste**

On parle aussi de voie autoritaire, de voie d'agriculture répressive, de révolution « par le haut ». Les exemples les plus marquants sont l'Allemagne et le Japon.

Cette révolution est conduite par le haut, du secteur agraire qui conduit au capitalisme. Selon Moore, cela relève d'une **incapacité des élites à gérer la modernisation autoritaire par le haut du pouvoir central**. Par-là, les élites deviennent dépendantes de l'Etat. Les élites, divisées, ne peuvent pas l'emporter face à l'Etat, militaires et économiquement puissant. Dans la mesure où l'Etat peut se reformer seul, sans l'aide des élites, l'aristocratie devient subordonnée au pouvoir central. **L'aristocratie foncière assujettit les paysans mais ce n'est qu'un pouvoir délégué qui découle de sa subordination au pouvoir central**. Le capitalisme émerge non pas avec une révolution mais **se développe sous le contrôle du pouvoir central**.

Les cas les plus typiques sont la **Prusse**, où le **changement économique a été fait sous l'égide de l'Etat** pour prendre revanche de la France et de l'Angleterre, ainsi que pour se protéger contre ces puissances. Pour répondre aux besoins de son appareil militaire, l'Etat **monopolise le marché agricole**, la « noblesse terrienne » (les *Junker*) et **contrôle leur activité agricole** (c'est pour ça qu'on parle d'agriculture répressive). Cette situation **freine l'essor d'un capitalisme bourgeois autonome**. Il se développe plus lentement.

A l'établissement de l'unité allemande établie en 1971, un régime semi-parlementaire est mis en place, mais les Assemblées n'ont aucune influence. Pour Moore, c'est un système autoritaire qui prend racine dans des formes démocratiques. C'est cette configuration de régime de révolution agricole qui aboutit aux conditions de croissance économique au XXe, et au fascisme.

- **La voie communiste**

C'est une révolution paysanne, communiste. La Chine et la Russie en sont les exemples-types.

La révolution est dominée par la paysannerie. L'aristocratie foncière utilise ici le surplus alimentaire uniquement pour accroître son niveau de vie. Elle ne le commercialise pas car il n'y a qu'une **faible connexion commerciale et territoriale**. La démocratie foncière n'opère pas la révolution agricole car il n'y a pas d'établissement d'un commerce. La bourgeoisie elle ne peut pas réellement se développer pour représenter une forme importante car l'économie commerciale et industrielle est très faible.

**Les masses paysannes sont très nombreuses** car seulement des faibles parties de la masse sont urbanisées. Il n'y a pas de mécanisation suffisante pour provoquer un exode rural.

La **Russie** au début du 20<sup>ème</sup> est dans cette situation, 85% de paysans. Une partie de ses paysans sont une bourgeoisie rurale favorable au régime. Certains paysans sans terre deviennent des ouvriers dans les grands centres industriels vont créer le prolétariat, et seront particulièrement réceptifs aux idées révolutionnaires. et ce sont eux qui constituent

la majorité des soldats pendant la 1Gm. Ils déclenchent les grèves du début de la Révolution de février de 1917, puis soutiendront les soviets en octobre. La classe ouvrière est très minoritaire par rapport aux paysans. Tous ces éléments aboutissent à la trajectoire communiste.

Dans chacune des analyses, on retrouve un même cadre théorique.

Il étudie d'abord la **structure de classe** propre à chaque société, puis il repère quel type de révolution dérive de ce type de structure de classe, pour arriver à la **nature du régime politique** qui s'impose en fonction de ce type de révolution défini par les rapports de classe.

L'apport est qu'il montre que la **modernisation politique n'est pas déterminée par le jeu exclusif d'un seul acteur, importance des coalitions** qui permettent de prendre autonomie par rapport au pouvoir. L'avantage de ces études est qu'elles ne sont **pas mécanistes**, ne découlent pas directement des ressources économiques pour déterminer les ressources politiques. Au contraire, on s'intéresse à la **conversion entre le jeu économique et politique**. Moore montre deux choses essentielles : **la modernité n'est pas essentiellement démocratique, elle peut aussi être fasciste et démocratique**. Aussi, le lien entre démocratie et économie de marché n'est pas automatique.

Malgré tous les apports, cette théorie admet des limites : *est-il possible de faire découler le politique des macrostructures sociales ?* Ne prend pas en compte les facteurs proprement politiques comme l'idéologie, les pressions internationales, les négociations d'enjeux culturels. Il n'évite pas une **forme de déterminisme historique** : l'analyse de la **situation prussienne** ne veut pas dire que l'Allemagne est fatallement liée au fascisme depuis le 16<sup>ème</sup> siècle, se défend Moore. La création de deux Etats, le Saint Empire Romain Germanique et la nouvelle Prusse permet de comprendre certains éléments de l'Empire créé en 1971. L'autonomie fédérale des Länder découle du SERG, pas de la Prusse. Pourquoi un système électif compétitif a été instauré ? L'opposition entre ses deux logiques administratives et politiques a contribué à la montée du fascisme car a contribué à la vie politique de la République de Weimar, qui, instable et fragile, n'a pas pu lutter contre la montée du fascisme. La question qui se pose est, pourquoi uniquement étudier la Prusse ? Il est ici **influencé par la suite de l'histoire**, il cherche les racines du fascisme et donc ne cherche que ce qui l'explique : **biais de confirmation**.

## B. Dépendance et « sous-développement »

Les théories de la dépendance émergent au **milieu des années 60**. Elles soutiennent que **si certains pays sont sous-développés, c'est en raison des processus historiques qui les ont rendus dépendants des pays industrialisés**. Ils introduisent les notions de « centre » et de « périphérie » dans le monde. Les dépendantistes se sont intéressés aux RI et ont mis en lumière **l'existence d'échanges économiques asymétriques/inégaux entre les centres (industrialisés) et les périphéries dans le cadre du système monde**. A partir du XVème siècle, les différents Etats fonctionnent en fonction du système monde, qui s'appuie sur le capitalisme, la division internationale du travail. **Le centre accapare les domaines de production les moins concurrentiels**, donc quasi-monopole de centre sur certains types de biens. Cette répartition n'est pas égale parce que **les pays de périphérie sont obligés de se rabattre sur les produits les moins concurrentiels**, car tout le monde peut les produire. Les pays de centre peuvent ainsi **prélever la plus-value plus importante liée à cette activité monopolistique (haute technologie, automobile)**. La production industrielle du textile est devenue périphérique parce que tout le monde peut le produire, il y a moins de plus-value donc assurée par les périphéries.

Ces théories sont apparues en Amérique Latine. Trois grandes figures, **Fernando Henrique Cardoso** qui est devenu président au Brésil, l'égyptien **Samir Amin** et l'Américain **Immanuel Wallerstein**. Comme Moore, ils s'opposent aux développementalistes. **Ces chercheurs montrent que tous les pays ne peuvent pas suivre les mêmes trajectoires de développement**. Les processus des pays industrialisés ne sont pas reproductibles, car ils **sont soumis à un contexte historique particulier** : colonisation ou domination commerciale dans le cadre d'échanges inégaux. Si les Etats occidentaux sont aussi développés, c'est **parce qu'ils ont profité de l'exploitation des pays périphériques**. Les anciennes colonies ne peuvent plus coloniser d'autres pays, car ce n'est plus possible. Les règles du jeu international

sont marquées par l'existence de contraintes légales, financières, techniques qui sont imposées par les pays riches. Non seulement les pays pauvres ont accumulé du retard, mais **les règles du jeu international ont été construites par les pays du centre de manière que les pays en périphérie ne puissent pas avoir d'influence dans le jeu international.**

On peut prendre l'exemple de **l'Afrique subsaharienne** pour comprendre ce phénomène. La **colonisation a fait des découpages arbitraires** des territoires conquis, sans tenir compte de l'hétérogénéité culturelle et historique des ensembles. Cette disparité a souvent été renforcée par une **politique coloniale qui s'appuyait par les tribus locales et les clans traditionnels**. Les pays colonisateurs ont **imposé les langues européennes** qui a contribué à renforcer la pérennité de la multiplicité des dialectes et barrière à l'unification linguistique des territoires. **Ces trois premiers points empêchent un développement politique sur le modèle européen** : pas d'Etat nation, pas d'unité linguistique. De plus, les empires coloniaux n'ont pas développé l'industrie de leurs colonies, de manière à assurer un lien économique fort entre la métropole.

Pour les dépendantistes, la dépendance n'est pas morte, elle a changé de forme. Les **mécanismes d'hégémonie économique se sont perpétués après la décolonisation**, en ce sens que les anciennes puissances coloniales ont gardé une présence dans les anciennes colonies. Les anciens pays colonisés doivent se dissocier de la structure d'exploitation et il faut rechercher une forme d'autarcie pour se détacher de la domination coloniale.

Ils s'opposent au développementalisme, qui considèrent que les pays doivent être intégrés au système mondial pour connaître la prospérité économique et proposent des formes de coopération essentiellement différentes du système monde qui représente un système d'exploitation des pays périphériques par les pays occidentaux.

Les apports de ces théories sont surtout la prise en compte de certains éléments :

- **De la dimension internationale** : les Etats sont inscrits dans les relations internationales, et leurs positions dans ces structures sont inégales. Leurs voies de développement ne pourront pas être la même que celle des pays dominants.
- **Il n'y a pas de vision binaire** : pour que la domination externe fonctionne, il faut des relais internes, des alliances entre élites occidentales et certaines élites locales. La domination externe peut avoir des liens directs sur les systèmes politiques locaux.
- **Les spécificités des sociétés dépendantes**

Limites :

- **Vision très économistes du monde.** Facteurs politiques sont considérés secondaires
- **La place de l'Occident est centrale**, on compare avec son mode de développement
- **Démenti empirique** : Il y a quand même plusieurs pays émergents qui viennent démentir par leur succès économiques les théories de la dépendance (Inde, Brésil). Selon ces théories, ces pays étaient condamnés à un état de sous-développement

### III. « Diffusion », « démocratisation », « transitions démocratiques » : extension internationale de la démocratie

Dans les années 1990, les chercheurs insistent moins sur les effets de la domination occidentale. On s'intéresse à **l'importance des luttes entre les élites dans le passage des pays à la démocratie**. Avec la fin de la Guerre froide et de la bipolarité, le contexte international devient favorable à l'uniformisation de la démocratie. C'est devenu une norme universelle.

## A. Les approches diffusionnistes

Ils ont voulu comprendre comment l'exemple occidental est devenu modèle et comment il s'est diffusé. Comment ont-ils été repris dans d'autres contextes que ceux de leur émergence ? De ce point de vue, la perspective diffusionniste reprend les acquis des analyses socio-historiques. La démocratie ne doit pas être analysée comme un objet naturel donné mais **comme une forme particulière d'organisation du pouvoir et de légitimation forgée dans le contexte historique de la modernité occidentale.** Un mimétisme institutionnel permet par la suite sa propagation.

### 1. Démocratie et démocratisation comme héritage colonial

Nous allons considérer **la démocratie ou le processus de démocratisation comme une impulsion des puissances coloniales.** Cette perspective part d'un constat empirique : **les démocraties stables en dehors de l'occident sont d'anciennes colonies qui ont imité système institutionnel de la métropole.** Pour analyser cet héritage il faut distinguer deux grands cas, étant donné que la colonisation revêt différentes formes, pas processus homogène :

- **Possessions français, espagnols et hollandaises** : en France, volonté d'assimilation des populations et d'éducation civique des populations, c'est la métropole qui exerce l'administration sous l'égide du ministre des colonies. Même dans le cadre de protectorat, le gouvernement français détenait le pouvoir.
- **Possessions britanniques** : usages de méthodes autoritaires et violentes pour civiliser les populations, pour la mise en place d'instructions représentatives territoriales. **La notion d'auto-administrations était centrale dans les colonies britanniques, ce qui a favorisé le maintien des institutions et structures sociales traditionnelles.** Cela a surtout entraîné la **mise en place précoce d'institutions représentatives territoriales**, au niveau municipal et provincial. Dans ces cas, cela a permis l'instauration de la démocratie après l'indépendance.

Prenons le cas de l'Inde :

Sous le Raj britannique, **une loi sur l'autonomie locale le Self-Government Act a été votée en 1882**, qui introduit le principe électoral dans les conseils municipaux. Les provinces ont été le second échelon à jouir d'une délégation de pouvoir. Progressivement, les conseils municipaux peuvent déléguer leurs représentants dans les conseils de provinces. Ces réformes ne sont pas faites sans débat, il y avait deux courants qui s'affrontaient. **Certains britanniques, les réformistes, veulent reproduire le courant réformiste britannique en Inde, tandis que les conservateurs au sein de l'élite politico-administrative voulaient conserver l'ordre.** L'idée réformiste était d'éduquer les populations colonisées, mais cette approche a été adoptée parce que **la décentralisation progressive permettait de désamorcer certains pouvoirs autonomistes**, et d'alléger les dépenses de l'Etat en remettant à certains élus l'administration de domaines non importants. Après certaines réformes, **le Government of India Act établit un quasi-parlementarisme dans les provinces indiennes.** Chaque province a désormais son gouvernement et son assemblée bien que les questions régaliennes restent de la compétence des britanniques. Se crée une sorte de système semi-parlementaire, « *parlementarisme colonial* » pour Christophe Jaffrelot. Même si le suffrage reste longtemps censitaire, création des partis politiques indiens. Le premier est créé en 1885, le Congrès National Indien. Ce parti n'a pas été créé pour remettre en cause le Raj britannique, mais pour promouvoir les intérêts des élites indiennes pour les prises de décisions administratives. Sous l'influence de Nehru et Gandhi, tendance indépendantiste pour le parti.

Apprentissage de la pratique : ce modèle d'institutions diffusé est-il mis en pratique ou est-ce une coquille vide ? La diffusion de ces modèles permettent-ils un apprentissage de la pratique ? Ces questions dépassent le simple cadre de l'héritage colonial.

### 2. L'influence de l'Occident en dehors du contexte colonial

La démocratie peut également être le produit d'une influence économique, sociale et culturelle occidentales, qui peut avoir lieu en dehors d'une colonisation.

Le cas de la Turquie est intéressant car **l'importation du modèle occidental peut être considéré comme une mesure de modernisation de l'Etat afin de pouvoir résister à l'Occident.** L'importation de concepts occidentaux **a démarré en 1923 avec la création de la République de Turquie.** La création de la Turquie est liée à la fin de la Première Guerre mondiale et du démantèlement de l'Empire Ottoman, Etat multiethnique, multiconfessionnel et multidimensionnel. C'est ainsi que la République de Turquie se constitue comme Etat.

Il faut revenir à l'Empire Ottoman pour comprendre la Turquie. L'appartenance ethnique n'était pas dans l'Empire ottoman un outil d'affrontement, mais surtout de hiérarchisation : les musulmans sont dominants économiquement et politiquement, et jouissent ainsi de priviléges. Cette configuration politique existe jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale.

Après la défaite de 1918, son territoire est démembré : l'Arménie est créée, de très nombreux territoires sont partagés entre les puissances victorieuses (Syrie par exemple revient à la France, création de l'Irak pour les Britanniques). Les réactions à ce démembrement sont hostiles, et mènent à une guerre de reconquête et d'indépendance pour les Turcs entre 1919 et 1922. La Turquie doit, pour les nationalistes turcs, sortir de la situation de contrôle de son territoire. En 1923, un nouveau traité est signé, qui crée la République du Turquie. Cette création s'accompagne par la personnification du nouveau pouvoir autour de Mustafa Kemal (dit plus tard Atatürk, ancêtre des Turcs).

### **Mustafa Kemal**

Militaire de carrière, qui dirige des bataillons depuis 1910 dans l'Empire. Il participe à un mouvement politique des « Jeunes Turcs », créé en 1917 pour contrer l'absolutisme du Sultan. Au début du XXème siècle, ce moment est devenu un parti politique (Comité union et progrès), qui est radicalement nationaliste. En 1909, les Jeunes Turcs organisent une révolte qui réinstaure une monarchie constitutionnelle, à l'image du califat qui avait été remplacé par le sultanat. Dans le cadre du califat précédent, les pouvoirs du calife étaient limités, contrairement au sultanat absolutiste. Ils ont été au pouvoir pendant la Première Guerre mondiale et sont donc responsables du génocide arménien.

Ils prônent l'union de tous les peuples qui parlent turc dans le cadre du même Etat. Il adopte une vision raciale homogène des jeunes turcs qui descendaient des mongoles, voire d'Attila. La 1Gm leur donne une occasion d'épuration ethnique, pour assurer cette vision homogène et raciale du peuple turc. Après la défaite de 1918, Kemal a peur de voir le pays devenir une colonie et donc de refuser les traités d'armistice. Il s'exile après en Anatolie, d'où il dirige une guerre d'indépendance contre le gouvernement impérial. Il crée un gouvernement provisoire à Ankara qui se réclame de la seule « Turquie ». Il devient président de la République en 1923, jusqu'à sa mort en 1938.

Il prône une modernisation de l'Etat, un populisme, un ethnisme et une construction de l'Etat-Nation turc. Ses méthodes sont fondées sur la réunion des identités turques uniques. Sa vision du fonctionnement de la vie politique importé à partir du contexte occidental.

### **Les emprunts étrangers d'une politique nationaliste : le cas de la laïcité**

L'Empire Ottoman était multi-ethnique donc la construction d'un Etat-Nation homogène aurait été difficile. Dans ce type de configuration, la question identitaire se pose avec une acuité particulière. Ce qui nous intéresse ici c'est que pour le processus de nationalisation d'une société, il s'est inspiré du modèle extérieur occidental, qui sont des anciens ennemis de l'EO et qui est toujours vu comme une menace.

L'influence la plus emblématique est l'importation du principe laïc. La République Turque a été créée dans le cadre de déplacement de masse, dans lesquelles les populations musulmanes ont été privilégiées : on a expulsé les populations grecques chrétiennes, alors qu'elles n'avaient jamais habitées ailleurs. On a au contraire fait venir des populations limitrophes comme les Pomaks de Bulgarie, qui ont été définis en tant que Turques par la République Turque.

Il y a bien des raisons pour l'importation de la laïcité. Elle est stratégique car elle a été utilisée dans la bataille contre le califat, étant donné que le calife cumule pouvoir politique et pouvoir religieux. Pour effectuer une rupture politique et symbolique, on s'appuie sur la laïcité.

- C'est fait à l'encontre du modèle du califat et pour lutter contre les soutiens du califat. Atatürk établit comme seule autorité celle de l'Assemblée d'Ankara en 1924, où est placé le pouvoir politique centrale (contrairement à Istanbul). Concurrence nette entre la République et le Califat, avec un pouvoir qui repose sur la souveraineté nationale et non plus sur l'autorité religieuse et politique.
- La laïcité est utilisée pour délégitimer les fondements religieux de certaines révoltes kurdes en Europe, soutenues par une grande confrérie islamique dans l'Est de la Turquie.
- La laïcité permet de désarabiser la langue turque et les lettres turques.

Au-delà de ces enjeux stratégiques, le parti CHP est convaincu que la modernité passe par la laïcité.

« Les idées religieuses appartenant au domaine de la conscience personnelle, le parti considère que l'exclusion des concepts religieux des affaires de l'Etat et de la vie politique est le facteur principal qui peut assurer à notre nation le succès dans sa route vers le progrès. »

Des réformes à grandes vitesses vont être menées : les tribunaux islamiques vont être dissous en 1924. La même année, une loi attache les

En 1924 : fermeture des tribunaux islamiques

En 1924 : rattachement des écoles au ministère de l'éducation, fermant les écoles religieuses (*madrasa*) et devenant obligatoire, laïque et gratuite.

En 1925 : incitation à abandonner le voile

En 1926 : adoption d'un code civil laïc, inspiré du code suisse ; adoption du calendrier grégorien

En 1928 : retrait de la mention faite à l'islam dans la Constitution

En 1935 : le dimanche devient le cours chômé (et non vendredi)

**L'influence occidentale est assumée par les élites turques.** On s'inspire de la loi 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat : place centrale de l'éducation, hostilité envers les groupements religieux, réduction du religieux à la sphère privée. Le terme de *laiklilik* (laïcité en turc) montre bien cette filiation. Tout ceci se fait sans colonisation, mais cela s'explique par le fait que **beaucoup de Jeunes Turcs ont dû s'exiler en France après la répression sultanique**. Ils étaient ainsi en France au moment des débats pour la laïcité, mais aussi de la création du Parti radical Français. Les élites turques **ont pu adhérer à une certaine vision du progrès et de la laïcité**.

De plus, il y a une **proximité entre Parti Radical français et le Parti Républicain du Peuple (CHP) de Kemal**. Les deux croient en **l'importance de l'éducation et sur l'unité populaire plutôt que la lutte des classes**. **Atatürk** était un grand lecteur des Lumières et des ouvrages sur la France révolutionnaire, et a été formé dans les écoles militaires ottomanes, connues pour leur proximité avec l'Occident.

**La colonisation n'est donc pas indispensable pour constater des similitudes entre l'Occident et le pays de réception.** Ici, il faut préciser que **l'emprunt des idées occidentales est d'autant plus important qu'ils ne peuvent pas être pris en défaut de loyauté**, car ils ont combattu contre les Occidentaux, et ont voulu refuser le traité d'armistice. On ne peut donc pas les accuser de collaborationnisme. Cet emprunt à l'Occident s'explique par une stratégie de modernisation qui consiste à prendre à l'adversaire son moteur de progrès. Il s'agit d'une importation stratégique, qui obéit aux logiques politiques des acteurs locaux.

De plus, **la laïcité turque est différente de la laïcité française**. En France, laïcité et République sont souvent corrélées. En Turquie, **la laïcité n'a pas été débattue, a été imposée**. Restriction de liberté d'expression. La Turquie à l'époque était autoritaire, avec un parti unique, des purges dans l'appareil administratif. Il a fallu attendre 1945 pour avoir un réel multipartisme.

De même, **République et Démocratie peuvent être des notions opposées dans le débat politique turc**. Si on considère que la démocratie est le résultat de la volonté de tous les citoyens, alors on considère au début du XXème qu'il faut limiter la capacité d'expression des citoyens pour éviter de retourner le Sultanat. La démocratie est liée à l'arrivée au pouvoir des cercles religieux ; quelque chose que la république doit éviter. L'armée a été longtemps vue comme une institution pour encadrer la démocratie, ce qui peut prendre la forme de coups d'Etat.

L'importation des idées de la République et de la laïcité ne se fait pas sans réappropriation de l'idée, qui se transforme dans le processus de l'importation, de la diffusion.

Le cas de la Russie avec deux épisodes d'emprunt fondamentaux :

- Révolutions de 1917

Février : Révolution réunit les **partis progressistes qui combattaient l'absolutisme impérial** à l'exemple du constitutionnalisme et réformisme bourgeois occidental du XVIIIème.

Octobre : **Repose sur des idées et pratiques occidentales** : séjour de nombreux révolutionnaires russes en France. L'héritage de la Révolution Française a eu une importance considérable (terreur jacobine et sans-culottisme) et de la Commune de Paris (pouvoir des Soviets).

Les révoltes ne sont pas que le fait d'idéologies mais il reste que les révoltes ont été rendues possibles par la diffusion d'idées occidentales transformées en pratiques locales.

- Fin de l'URSS (1991)

Le système institutionnel russe est fortement inspiré du modèle occidental de la démocratie représentative : multipartisme, élections concurrentielles, séparation des pouvoirs,... Ce système a fourni un cadre aux institutions, qui peut être vu comme insuffisamment démocratique.

Tout cela se fait encore une fois sans colonisation.

Certains auteurs adoptent un point de vue encore plus international : approches qui s'intéressent, davantage qu'à un pays en particulier, au concept global, notamment en termes de vagues de démocratisation.

### *3. Vagues de démocratisation*

*Samuel Huntington, The third wave. Democratization in the late twentieth century, Norman, University Of Oklahoma Press, 1991*

Le concept des vagues de démocratisation a été développé par Huntington. L'idée principale est que **la démocratie gagne des groupes de pays par vague**. Des pays ont connu des **vagues de démocratisation concomitantes**. Elles ne sont pas le fruit du hasard, il existe des ondes de choc démocratique. En 1991, il développe sa thèse selon laquelle il y aurait eu trois vagues.

- **Première vague (1928-reflux autoritaire fasciste en Europe)**

Commence en **1928**, avec **l'extension du suffrage et élection du président Jackson aux Etats-Unis**. Elle concerne les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

Il ne faut pas l'associer à tous les pays européens : au Portugal et en Espagne, ou bien dans le cas de domination impériale autoritaire (Autriche-Hongrie, Empire ottoman).

Elle touche par contre plusieurs pays d'Amérique Latine (**Chili** jusqu'au coup d'Etat de 1973 contre **Aliende**, **Colombie** à partir de 1918, **Argentine** avec SUD en 1916, **Uruguay** de 19<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1933.) Le **Japon** fait aussi partie de cette vague, avec l'instauration d'institutions représentatives.

A partir des années 1930, on y observe le **reflux autoritaire**, au début des années 1920 et dans les années 1930 avec les régimes fascistes et/ou autoritaires en Europe, mais aussi en Amérique Latine (Argentine) et l'Asie (Japon).

- **Deuxième vague (fin de la Seconde Guerre mondiale-Coup d'Etat au Chili 1962)**

Elle court les **années 1945-1962**, et est liée à la **fin de la Seconde Guerre mondiale** avec **l'imposition du modèle démocratique aux perdants**. Elle est aussi marquée par **l'émancipation des colonies britanniques** (Jamaïque, Trinité et Tobago, Inde, Ceylan).

**Reflux autoritaire** à partir **du coup d'Etat au Chili en 1962**. Suivront des coups d'Etat en Amérique latine et dans les pays issus de la décolonisation, qui évoluent vers des régimes à parti unique. On observe en Europe à partir de 1960 quelques coups d'Etat militaire en Grèce (1967) et en Turquie (1960, 1971 et 1980).

- **Troisième vague (à partir de 1974)**

Débute à partir de **1974**, avec **l'effondrement de nombreux régimes autoritaires** : Portugal, Espagne, Grèce. De nombreux systèmes politiques se démocratise en Amérique Latine (Pérou, Argentine, Uruguay, Brésil), en Asie du Sud Est (Philippines 1986, Taiwan 1988, Corée du Sud 1987), la fin de l'Apartheid en Afrique du Sud en 1994. Enfin, la **vague est relancée en Europe occidentale et de l'Est (PECO)** avec la fin des systèmes communistes à partir de 1989.

Pour expliquer cette troisième vague, qui est la base de son ouvrage, **Huntington retient 5 facteurs** :

- Les régimes autoritaires connaissent des **problèmes croissants de légitimité dans un monde dominé par la démocratie**.
- **Croissance économique globale dans les années 1960** et ses incidences sociales. Il reprend ici les analyses développementalistes selon laquelle la croissance économique rend la démocratisation plus probable.
- **Evolution de la doctrine de l'Eglise catholique**. Le Vatican prend position contre les régimes autoritaires et légitime les luttes nationales contre ces régimes.  
« *le genre humain [...] peut et doit en outre instituer un ordre politique, social et économique qui soit toujours plus au service de l'homme, et qui permette à chacun, à chaque groupe, d'affirmer sa dignité propre et de la développer* »
- **Rôle des Etats-Unis et des Communautés européennes** : **promotion internationale de la démocratie** à l'égard du bloc soviétique par **Reagan** puis ensuite sous **Clinton** dans le contexte post-soviétique. Les interventions américaines au Panama et République Dominicaine pour soutenir les forces démocratiques ont été propices à l'enracinement de la démocratie. Les **Communautés européennes ont joué un rôle clef au Sud de l'Europe** car la démocratie était une condition pour pouvoir l'intégrer et profiter des avantages économiques.
- **Les jeunes démocraties ont servi de modèles aux systèmes autoritaires**. Montrent comment s'y prendre pour mettre en place un système démocratique, par un **effet de mimétisme**. « *effet de démonstration* ».

**Juan Linz et Alfred Stephan** (1996) distingue **3 facteurs d'influence internationale qui peuvent contribuer à la transmission de la démocratie**.

- **Intervention extérieure directe** : diplomatique ou militaire (en Allemagne ou en Japon après la Seconde Guerre mondiale).
- **L'esprit du temps** (*Zeitgeist*), favorable actuellement à la démocratisation, en délégitimant les autoritarismes.
- **Phénomène d'imitation** quand les dirigeants autoritaires ont intégré la démocratisation dans leur stratégie politique.

**Ces phénomènes sont aujourd'hui renforcés** : les flux de communication se sont aujourd'hui densifiés, et les pays sont intégrés dans des échanges multiples.

- **Apport de cette approche :**

Le mérite de ces approches est qu'elles peuvent aller au-delà d'une étude de cas qui ne prendrait pas en compte l'environnement international dans l'analyse des processus de démocratisation. Le contexte international agit comme une structure.

- **Limites de cette approche :**

L'approche ne montre pas les processus qui permettent aux influences externes d'avoir une influence interne. Ils ne décrivent donc pas les mécanismes de retraduction. En effet, l'**effet de ces facteurs d'influence n'est pas mécanique, sinon la démocratie aurait triomphé partout**. Si on prend par exemple le cas d'**Haïti**, on peut nuancer les bienfaits des interventions des Etats-Unis et de l'**ONU**. Ils y ont simplement organisé des élections, sans prendre en compte les dynamiques sociales et politiques internes du pays. De même en **Bosnie-Herzégovine**, avec une Constitution imposée au milieu des années 90 pour mettre fin à la guerre, mais qui n'a pas permis la démocratisation du pays.

Elle ne prend pas en compte les **dynamiques internes**, et les interactions entre facteurs externes et internes. On ne s'intéresse pas aux mécanismes concrets de retraduction, pourquoi la greffe prend, et pourquoi elle ne prend parfois pas.

On voit en fait un **biais institutionnaliste**. On part du présupposé que **la qualité des institutions est le facteur essentiel d'un régime démocratique**.

### Diffusionnisme et militantisme

Ces travaux sont liés au **néoconservatisme américain**, financé par *National Endowment for Democracy*, une fondation semi-publique sous Reagan, fer de lance de la lutte idéologique contre l'URSS. Logique militante, politique. Plus généralement, ces auteurs s'inscrivent dans des cercles de promotion de la démocratisation, à mi-chemin entre analyse et recherche politique, et action politique.

### B. Etude des modalités des « transferts internationaux »

La principale faiblesse des diffusionnistes c'est qu'ils **n'expliquent pas pourquoi la greffe démocratique parfois prend et d'autre fois non**. Ils partent donc du principe qui présuppose que les institutions sont les facteurs essentiels du changement : la qualité du système politique dépend de la qualité du régime institutionnel. **L'importation d'institutions ne suffit pas à rendre un système démocratique**. De nombreuses démocraties apparues aujourd'hui ne sont pas des démocraties libérales (*Fareed Zakaria*). Il critique dès lors les approches diffusionnistes. Le terme **de démocratie illibérale peut s'appliquer à la Russie** aujourd'hui, de « *démocratie dirigée* » (*Poutine*) : ce terme permet d'éviter la délégitimation liée au label d'autoritarisme, sans pour autant mettre en place les réformes qui pourraient mettre en danger la domination politique.

A la différence des diffusionnistes, il pose la question des effets réels des « transferts institutionnels ». Certains auteurs proposent **d'aller au-delà des théories diffusionnistes pour répondre à cette question et d'étudier les influences externes qui conduisent à l'exportation des institutions**.

**Bertrand Badie** avance l'hypothèse selon **laquelle la greffe de la démocratie a souvent échoué**. Les vagues de démocratie **d'Huntington** ne sont pas avérées. Il analyse les raisons qui expliquent cet échec : **les modèles politiques occidentaux ont été appliqués dans d'autres contextes sans les adapter**. Les élites ont imité l'Occident par **soucis de légitimation**, sans renoncer pour autant à leur économie de rente. L'importation de régimes occidentaux n'a pas profité au plus grand nombre, car les élites en ont en réalité profité pour légitimer leur pouvoir sans pour autant mener les réformes fondamentales.

Cela peut produire des dysfonctionnements, et **rendre les élites politiques culturellement dépendantes des Etats occidentaux**. Les élites ayant souvent étudié dans les Etats occidentaux, elles **sont souvent plus proches de l'Occident que de leur population**.

**Badie** souligne que le fait que les institutions ne suffisent pas à installer une démocratie mène à leur décrédibilisation. Ces régimes démocratiques deviennent dès lors moins stables, et sont plus propices à revenir à l'autoritarisme.

### Importance des formes d'organisation politique préexistantes (Jean-François Bayard)

**JF Bayard** critique également l'approche diffusionniste mais se distingue de Badie. Il insiste sur le fait que **lorsqu'une institution est créée dans un pays en développement, elles n'arrivent pas en terrain vierge**. Il ne faut pas oublier ce qui précède (culture, institutions locales). Des formations politiques nombreuses préexistent leur mise en dépendance par l'Occident. C'est à cause de ces formations que **les institutions peuvent faire l'objet de réappropriation par les groupes sociaux autochtones**.

L'exemple indien

Les britanniques ont mis en place le *Self government* (cf. plus haut). **L'autonomie du gouvernement local** est toutefois une **tradition ancienne**, qui remonte au haut-Moyen-Âge, à travers par exemple des conseils élus, les *Panchâyats*. **Si les institutions occidentales britanniques ont fonctionné, c'est aussi parce qu'il existait déjà des structures locales sur lesquelles les institutions locales pouvaient se greffer**.

L'analyse des transferts institutionnels s'intéresse aussi aux processus de traduction, adaptation, retranscription. L'idée est que les institutions occidentales sont réappropriées par les élites locales.

Exemple de la laïcité en Turquie : **Turquie de Kemal où la laïcité** turque est inspirée de la loi 1905 française, mais dont la nature est différente, adaptée. Ici, le religieux est mis sous tutelle par l'Etat. Le personnel de la religion musulmane

est en Turquie salarié et placé sous la Direction des affaires religieuses, ce qui la distingue de la laïcité française, où « aucun culte n'est reconnu, n'est salarié, subventionné ».

Exemple : la diversité de retraductions du modèle institutionnel et du label ONG

L'ONU a inventé de nouveaux termes pour des associations hybrides. Certaines ONG n'étaient pas des ONG « traditionnelles ». Elle s'autodésignent ONG à cause de la légitimité de ce label :

MONGO = My own NGO : culte de la personnalité

BONGO = Business-organised NGO

DONGO = Donor-organised NGO : organisation financée par l'organisme qui l'a créée, relais du pouvoir national.

QUANGO = Quasi-NGO

GONGO = Government-organised NGO (fr = OVG) : ONG organisée par le gouvernement

MaNGO = Mafia NGO : organiser pour avoir un statut légal pour développer des activités criminelles.

PaNGO = Party NGO : ONG partisans dans pays autoritaires où les partis politiques sont réprimés.

→ ***La greffe de la démocratie ne peut prendre qu'à condition que les sociétés d'accueil se l'approprient. Quelles sont les conditions dans lesquelles les institutions peuvent se l'approprier ?***

## C. Transitions démocratiques : approches stratégiques

### 1. Travaux fondateurs de la transitologie

Dans les années 1970-1990, les chercheurs émettent des **critiques à l'égard de l'approche développementaliste** (pour lesquels il existerait des préconditions qui favorisent le passage à la démocratie). Ce paradigme est celui qui est devenu **dominant dans les années 1990**.

Ces chercheurs veulent proposer une analyse qui s'appuie sur les **transitions**. Ce sont les « transitologues ». Ils n'analysent pas les préconditions mais **préfèrent se concentrer sur le moment du changement de régime**, notamment sur le rôle des élites dans ce processus de transition. On parle alors des conditions qui se réalisent au moment du changement.

Les principaux représentants sont **Dankwart Rustow** qui est le pionnier, c'est lui qui pose une base pour ce genre d'approches : « Transitions to democracy. Toward a dynamic model », Comparative Politics 2 (3), avril 1970.

**Philipp Schmitter, Terry Lynn Karl et Laurence Whitehead** : ils ont coordonné un ouvrage majeur, Transitions from Authoritarian Rule : Prospects for Democracy. (1986)

**Philipp Schmitter et Guillermo O'Donnell**, Transitions from Authoritarian Rule: Tentative Conclusions About Uncertain Democracies, 1986.

Ce concept de la transition est introduit non pas fortuitement, mais pour **éviter le terme « révolution »**. Ces chercheurs proposent de parler de transition, car la notion de « révolution » est associée à la violence.

- Ces transitions peuvent s'effectuer **sans une violence telle** qu'on la qualifierait de révolution
- Le terme de révolution a été marqué par la Révolution d'octobre de 1917 et est donc souvent **associé dans le discours public américain à la gauche marxiste-léniniste**. Le terme de révolution est évité car il renvoie à une situation où les masses dominées imposent leur vision à l'élite minoritaire. Les élites y seraient contraintes à un changement « par le bas ». Les transitologues ont une **vision plus variée de cette transition**.

### 2. Critiques des théories développementalistes

Le départ de réflexion des transitologues est **l'observation des processus internationaux**.

Lors de la troisième vague de démocratisation (théorisée par [Samuel Huntington](#)), certains pays basculent vers la démocratie alors qu'ils se trouvent dans une situation économique défavorable (pour les développementalistes). C'est notamment le cas en [Amérique Latine](#), dans la troisième vague de démocratisation. Les transitologues critiquent le développementalisme en émettant une **critique des préconditions économiques** en soutenant plusieurs idées :

- Le basculement vers la démocratie peut durer plus ou moins longtemps
- Le basculement peut être brusque, soudain. Il n'est pas nécessairement le résultat d'un long mûrissement social et politique
- Certains pays développés restent durablement des dictatures.
- La démocratisation peut survenir dans différents types de contextes socio-politiques (contrairement aux théories structurelles antérieures), y compris dans des contextes qui ne correspondent pas au dernier stade économique de consommation de masse.
- Le caractère des périodes de transition est indéterminé.

[Schmitt](#) et [O'Donnell](#) amènent une délimitation de la définition des transitions : ce sont « *intervalles par un processus de dissolution d'un régime autoritaire et, d'un autre côté, par l'instauration d'une forme de démocratie, par le retour à une forme de pouvoir autoritaire ou par l'émergence d'une issue révolutionnaire* ».

Les transitions sont donc les **phases d'incertitudes**. Elles sont les périodes entre la fin de l'autoritarisme et la fin incertaine de la transition. Ces phases d'incertitude peuvent conduire à la **démocratie** mais peuvent aussi conduire à des formes d'organisation non démocratiques. C'est en cela qu'ils se distinguent aussi des développementalistes, pour qui la démocratie triomphe toujours

Dans cette perspective, les politologues ont tendance à **distinguer deux phases du processus de la démocratisation** :

- **Une phase de transition** : premiers choix opérés par un nombre restreint d'élites.
- **Une phase de consolidation** (après la transition.) : Durant cette période, l'environnement démocratique se stabilise. Les règles démocratiques commencent à être acceptées et émerge un système politique démocratique.

### 3. Réintroduire l'acteur au centre de l'analyse

Les chercheurs ont une approche tenant de l'individualisme méthodologique et de la sociologie de l'acteur rationnel. Ils étudient donc les comportements et les choix des acteurs, qui découlent de leur analyse rationnelle de la situation. Les transitologues portent une attention particulière des élites, puisque ce sont leurs choix rationnels qui expliquent la **démocratisation**. Les dirigeants sont souvent eux-mêmes acteurs de l'ouverture démocratique, ce qui va à l'encontre de la vision révolutionnaire.

[Adam Przeworski](#) théorise ces « jeux de la transition » entre les élites dans « *The only game in town* », *Democracy and the market. Political and economic reforms in Eastern Europe and Latin America* (1991). Ces jeux opposent en réalité les radicaux des deux camps à des modérés des deux camps.

#### Exemple de la Pologne :

A la fin des années 1980, ce sont les modérés qui sont au pouvoir. Les modérés de l'opposition se sont en fait mis d'accord lors du processus des tables rondes, qui fait rencontrer et débattre les élites au pouvoir et les élites contestataires, d'organiser des élections semi-démocratiques. En somme, la **consolidation démocratique est le résultat d'un consensus relatif à la règle du jeu**. « *La démocratie s'est institutionnalisée lorsqu'il devient trop coûteux pour l'un des partenaires de renoncer à la règle démocratique.* » ([Adam Przeworski](#))

Dans son article fondateur de 1970, [Rustow](#) défend l'idée que la **démocratie s'installe dans les situations où les différents groupes s'opposent sans qu'aucun ne puisse l'emporter**. Lorsqu'il y a un conflit avec un rapport de force égal, on ne peut pas en venir à un soulèvement populaire. Les élites sont alors contraintes à négocier et acceptent de mettre en place des règles du jeu démocratique, c'est-à-dire un système pluraliste.

→ La démocratie est ainsi un compromis, un choix par défaut face au blocage de la situation.

Dans cette situation d'impasse, la démocratie est alors le moyen pour certaines élites de **ne pas être condamnées à une défaite définitive**, en l'écartant éternellement du pouvoir : le changement de majorité politique est toujours possible, **contrairement à l'autoritarisme**. Stratégiquement, pour les différentes élites, il est plus intéressant d'accepter ce système démocratique pour ne pas être en minorité définitive si jamais l'autre camp gagne.

Une fois les règles mises en place sur le plan constitutionnel, on assiste à une **routinisation de la démocratie**, une habituation aux règles démocratiques, par **accoutumance**. L'intérêt de cet approche transitologique classique est qu'elle montre que **les efforts de démocratisation peuvent venir d'acteurs *a priori* peu favorables à la démocratie**. Cela se fait pour des **raisons stratégiques, idéologiques ou structurelles dans le cadre d'un calcul coût-avantage**.

#### *4. Les différents modes de transition (Karl et Schmitter)*

En 1991 (dans Les modes de transition en Amérique latine, en Europe du Sud et de l'Est), **Lynn Karl et Philip Schmitter** s'inspirent de la théorie des jeux pour élaborer une typologie des transitions démocratiques. Les individus sont rationnels et cherchent à maximiser leurs gains, à partir de l'information qu'ils ont. On peut déterminer leur choix si on parvient à déterminer la situation stratégique dans laquelle ils se trouvent.

**La typologie repose sur deux variables :**

- les acteurs à l'origine du changement (élites au sein des institutions dominantes ou de la base dominée par le régime initial).
- La situation stratégique des acteurs (usage de la force ou compromis comme les deux extrêmes d'un axe de choix stratégiques). Il existe entre ces deux extrêmes de nombreuses possibilités.

Stratégies			
Acteurs		Compromis	Usage de la force
Elites		Pacte	Transition Imposée
Masses		Réforme	Révolution

Ici, il s'agit d'une typologie simplifiée qui correspond aux quatre « extrêmes ». Elle admet 4 possibilités :

- **Pacte** : compromis multilatéral pour la transition à l'initiative des élites, sans usage de la violence.
- **Transition imposée** : « les élites de l'opposition recourent à la force et parviennent à imposer un changement malgré l'opposition des représentants du pouvoir en place », possible soutien de l'armée.
- **Réforme** : les masses opère un changement, sans recourir à la force.
- **Révolution** : masses prennent les armes et remportent une victoire militaire contre l'ancien régime.

On note qu'ici **révolution et transition ne sont pas antagonistes** contrairement aux premiers travaux transitologues.

Contrairement à la thèse des préconditions économiques, **Karl et Schmitter ne cherchent pas des idéaux-types mais trouvent des trajectoires possibles en fonction des forces en présence et de leurs stratégies**. Ce modèle reste assez simpliste en notamment excluant les logiques d'opposition et de concurrence au sein des masses révolutionnaires (les masses ne sont que rarement, voire jamais unies).

#### Etude des transitions des PECO suite à la chute de l'URSS :

En **Pologne** et en **Hongrie**, la transition est un **pacte** après les tables rondes. La transition résulte d'un  **compromis multilatéral**, dans la mesure où **la démocratie était convenable pour les différents acteurs**.

En Tchécoslovaquie, c'est plutôt une **réforme**. On parle de « révolution de velours » parce que le parti communiste a abandonné le pouvoir suite à des manifestations pacifistes de grande ampleur.

En Roumanie, on est plus proche de la **révolution**. Ceausescu tombe à la suite de l'insurrection des masses, soutenue par les forces armées.

#### Etude du cas de l'URSS :

Le cas de l'URSS reste flou.

- Peut-on parler de **pacte** ? On pourrait le considérer comme le triomphe des élites libérales russes autour de **Boris Eltsine**, qui ont pu négocier un pacte avec les conservateurs.
- **Transition imposée** ? Les élites ont pu imposer ces traditions face à l'échec d'un coup d'Etat conservateur d'août 1991 face aux réformes de la *perestroïka*. Les élites réformatrices ont réussi à mobiliser l'armée et à imposer la transition.
- **Réforme** ? Résultat des manifestations et grèves de masse de 1990-1991, et des mobilisations économiques, politiques et identitaires dans les Etats baltes, en Biélorussie, en Ukraine ou en Moldavie.
- **Révolution** ? La forme de l'URSS n'était-elle pas le résultat de conflits armés dans plusieurs républiques ? (Nagorno-Karabakh, Transnistrie, Abkhazie)

**On ne peut dès lors pas dégager d'idéal-type.** Ce modèle ne s'applique pas à toutes les situations, ne permet pas de saisir la complexité de certaines situations. Si l'objectif des auteurs était de proposer une typologie universelle, alors on peut noter un échec de typologisation.

#### *5. Les limites du schéma de Karl et Schmitter*

Un des problèmes majeurs de cette analyse est qu'il y a **une distinction trop nette entre les élites et les masses**. Pour qu'elles aboutissent à des réformes, il faut que les masses soient connectées à des élites. En réalité, les **masses contestataires sont représentées par des élites contestataires**.

D'autre part, elle pose problème parce que **dans le cas des pactes, on a l'impression que les masses ne jouent aucun rôle**, pourtant les élites représentent une partie de la population et aussi le plus souvent, **ces pactes sont conclus contre la pression de la rue et non spontanément**. Les cas où les pactes ont été conclus de manière spontanée sont très rares.

#### Exemple de la Pologne :

La transition peut être décrite comme un pacte après les tables rondes. Si les négociations entre élites, dans le cadre de ces tables rondes, commencent dès 1989, c'est parce qu'il y a eu des **manifestations massives avec en particulier la création du syndicat Solidarnosc**. Ce pacte est le résultat de la pression contestataire. Sans Solidarnosc, les tables rondes n'auraient pas pu se mettre en place.

De même en Russie, les affrontements armés et les mobilisations populaires ont contribué à ce que les élites réformatrices puissent faire triompher leur point de vue.

#### Exemple de l'Inde :

Si l'Inde a pris la voie du gouvernement représentatif et d'une démocratie élective après 1947, ce n'est pas grâce à la colonisation britannique. C'est en grande partie dû au fait que **ce système convenait aussi aux élites du pays car il leur permettait de gérer les conflits** (**Jaffrelot**) **entre les trois types d'élites sociales** :

- Milieux d'affaire
- L'intelligentsia
- Les élites de l'indépendance.

Ces **élites basculent entre rivalité et collaboration**. Lorsque le parti du Congrès National Indien est fondé, c'est l'intelligentsia qui forme le pilier du parti, elle qui s'était organisée en réseau pour entrer dans l'administration coloniale. Mais ce parti a aussi dû son essor à l'appui des marchands, qui ont apporté leur soutien à l'intelligentsia, même pendant la période coloniale, car ils ont toujours eu besoin des lettrés pour les représenter dans la sphère publique.

Il faut tout de même nuancer ce soutien. Les marchands ne l'ont pas toujours soutenu. Les plus riches s'en sont même détournés chaque fois que le parti radicalisait son opposition aux Britanniques. A partir des années 1920, la revendication en faveur de l'indépendance prend forme et le parti devient indépendantiste, ce qui éloigne les marchands du parti.

Après 1947, Nehru devient Premier Ministre et l'intelligentsia forme un programme politique qui va à l'encontre des intérêts des autres composantes des élites : nationalisation des grandes entreprises et prévoit une réforme agraire. On veut procéder à l'encadrement des marchands et des grands propriétaires fonciers à travers ces mesures. A cette époque, l'intelligentsia n'est pas en mesure d'imposer sa volonté aux autres groupes sociaux. Après l'indépendance, **les conflits cèdent la place à la collaboration entre ces élites**. Les nationalisations ne vont pas concerner que quelques secteurs stratégiques de l'économie, les milieux d'affaire sont associés aux réformes à travers un système de consultation collaborée. En outre, il faut dire que la Parti du Congrès dépend de ces milieux pour son financement, il faut donc intégrer les revendications de ces élites pour trouver un accord. La réforme agraire est mise en œuvre de manière très partielle.

Lors de l'indépendance de l'Inde, on trouve une **configuration de pouvoir dans laquelle aucune des élites n'était en position de neutraliser les autres**, il fallait donc trouver d'autres arrangements. La démocratisation est le résultat de cette négociation entre les différents types d'élites.

## 6. Apports des approches transitologiques

Le Principal intérêt de ces approches est qu'elles **soulignent l'importance des facteurs stratégiques dans les périodes de forte incertitude que constituent les changements de régime**.

L'autre avantage est que cette **approche est universelle, elle peut s'appliquer à toute structuration du pouvoir**. Elle attire l'attention sur ce qu'une histoire de démocratisation un peu héroïque peut passer sous silence, notamment le rôle des négociations, des stratégies des acteurs. La vision historique dominante de ces mouvements permet de voir les négociations entre les acteurs, qui nuancent quelque part la vision de l'opposition radicale vers la démocratie des élites au pouvoir.

En Afrique du Sud par exemple, Mandela est **présenté comme celui qui est parvenu à un changement radical**. Cette vision oublie les **négociations** qui ont eu lieu pendant les dernières années de détention et les premières années après sa libération de Mandela, avec Frederik De Klerk sur l'élaboration d'une nouvelle Constitution. Les gouvernements occidentaux ont surtout voulu trouver un autre Président noir idéal à mettre à la tête de cette transition. Mandela était une grande figure internationale mais était considéré trop radical. Les gouvernements occidentaux avaient peur d'un gouvernement socialiste ou communiste. Une grande partie des négociations avait pour objectif de déterminer le type de politique qui seraient mises en place s'il arrivait au pouvoir. Selon certaines personnalités proches de Mandela, il se serait engagé à ne pas mettre en danger le capitalisme sud-africain pour bénéficier du soutien occidental.

Frederik De Klerk, dernier président blanc, qui a partagé le PN de la paix avec Mandela, avait compris qu'avec la fin de l'URSS, il risquait de ne plus pouvoir compter sur l'appui occidental qui craignaient le communisme. Sa position dans les négociations est devenue moins forte, comme le risque de la menace rouge était moins fort. La position de De Klerk et Mandela peut être interprétée comme une **situation stratégique**.

La lecture des positions stratégiques permet de **souligner l'importance des négociations dans ces processus de passage vers la démocratie**.

Les transitologues tiennent de plus compte des **crises de légitimité des régimes autoritaires**. Dans la situation sud-africaine, on peut voir que le régime autoritaire était en train de perdre de la légitimité, ce qui l'a poussé à entamer le processus de démocratisation par des négociations.

## 7. Limites de la transitologie

La plus importante de ces limites est qu'ils ne **reconstituent pas l'action des élites dans leurs contextes sociaux et culturels**. **On ne sait rien ou presque sur la société qui entoure les élites**. Elles sont sans aucun poids dans les structures sociales, ils agissent de manière déconnectée des structures sociales. Même s'ils font parfois référence aux contextes

sociaux, les transitologues classiques n'apportent pas vraiment d'importance aux structures sociales. Les acteurs se conduiraient dans les périodes d'incertitudes comme des froids calculateurs dans un espace des possibles clairement visibles.

Les transitologues effectuent une **distinction étanche entre les décisions individuelles et la structure sociale historique**. Même les calculs rationnels sont limités par l'éventail des possibles qui s'offrent aux acteurs dans un espace donné et un temps donné. Cet éventail est **historiquement et culturellement situé**. Les acteurs sont contraints par des positions sociales, non pas seulement par des opportunités effectives. Ce faible intérêt pour le contexte social se ressent dans la faible place accordée aux mouvements sociaux. D'un côté, les politologues sont très sensibles à ce qu'il se passe pendant les crises mais ils sous-estiment de manière systématique le rôle des mobilisations collectives.

Leur conception de la démocratie est **universelle**, quel que soit l'Etat étudié. Cela est lié au **choix de comparer les transitions à grande échelle**, dans toutes les régions du monde. Les auteurs, à cause de cette volonté d'inclure un très grand nombre de cas, **n'étudient pas les particularités des systèmes qui se réclament de la démocratie**. Leur **définition de la démocratie est minimaliste, voire institutionnaliste**.

On peut à cela ajouter **deux critiques sur la notion même de transition**.

- **Vision téléologique des transitions politiques** : la démocratie est toujours l'arrivée de la transition. La plupart des transitologues s'en défendent, en cela qu'il peut y avoir un retour vers un système autoritaire. Le terme même de transition suppose bien un point de départ et d'arrivée. Cette téléologie, même lorsqu'elle n'est pas explicite, se cache dans le nom même de l'approche. **Le résultat de cette transition est prévisible**. Confusion liée à la grande diversité en pratique de l'autoritarisme et de la démocratie. On essaie de réduire toute cette diversité de situations politiques à la période de transition. Cette théorie de la transition a été beaucoup repris par les praticiens, par les diplomates, les organisations internationales, qui ont repris ce paradigme en perdant parfois les nuances apportées par les scientifiques.
- Cette **notion insiste sur la rupture entre les deux situations politiques, non pas sur la continuité**. On pose une rupture comme si cette situation de crise était plus forte que la continuité du système politique et des structures sociales, parce qu'elle réside dans les traditions, les pratiques informelles, malgré souvent la rupture constitutionnelle. **Même si le régime change, les personnes restent les mêmes** (ex : **fonctionnaires**). **Les citoyens restent les mêmes aussi**. Les pratiques politiques dépendant dans une certaine mesure des citoyens et aussi du corps administratif qui n'est souvent pas remplacé. Il existe un **fort présupposé selon lequel les structures sociales sont moins fortes que les institutions formelles**. De plus, si on s'intéresse uniquement au processus de changement, il se trouve réifié, on crée ce changement en accordant un poids plus important qu'on accorde aux continuités.  
**Exemple de la Russie** : on peut trouver des éléments propres aux logiques soviétiques de la nomenklatura : monopolisation pour économique et politique. La nomenklatura monopolisait et le pouvoir politique et le pouvoir économique. Vu que les personnes qui détiennent le pouvoir aujourd'hui ont été formé dans le système soviétique, on peut comprendre la commission des élites économiques aux acteurs politico-administratifs. Ex : Poutine, ancien du KGB. Cette soumission peut être comprise par la dépendance respective antérieure entre les élites soviétiques et les élites économiques.  
*Transition ratée ?*  
L'accent qui est mis sur la rupture institutionnelle ne permet de voir la continuité.

## 8. Exemples de critiques

Un des plus grands critiques est **Thomas Carothers**, *The End of Transition Paradigm* (2002). Selon lui, la réalité n'est plus conforme au modèle. **De nombreux Etats "en transition" ne sont clairement pas "en transition vers la démocratie"**.

**Michel Dobry** 2000 Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence »

Il évoque 4 points critiques majeurs :

**Les « cheminement » ou « séquences historiques » seraient « typiques ».** Chaque type de changement impliquerait un résultat spécifique, qui peut être différent de la démocratie.

**« Le poids de détermination du passé » et « la façon dont il compte » (*path dependence*)** : « Comment est sélectionné, découpé et conçu le passé pertinent, celui qui est supposé déterminer et alimenter le processus de transition ». Il ne critique pas les phénomènes de dépendance au sentier, mais dans la plupart des travaux il trouve que **les facteurs déterminants sont choisis a posteriori et leur poids exagéré**.

**« Moments du règne des facteurs subjectifs » / « illusion héroïque » : « les 'bifurcations' historiques [...] assimilées [...] à des conjonctures critiques et à de 'grands' événements »** dans lesquels tout est possible. Les transitologues réduisent l'enchaînement des événements à la décision des acteurs. Il y a une illusion qui voudrait que les choix des acteurs soient les seuls facteurs déterminants des possibles. Il y a une focalisation des transitologues sur les choix, comme si les subjectivités régnait au détriment des conditions sociales.

**Bien que les transitologues s'intéressent aux incertitudes, ils les cantonnent aux moments de crise.** Or l' « incertitude » est également une caractéristique essentielle de la démocratie consolidée. Cette approche sous-estime aussi les certitudes politiques pendant la consolidation et surestime l'acceptation consensuelle de l'incertitude par les élites. Pendant ce processus de transition, ce qui est souligné par les transitologues c'est cette incertitude sur le vainqueur de la compétition politique. Les élites s'appuient sur cette incertitude.

#### IV. Le facteur culturel dans les transformations politiques

Comment prendre en compte les facteurs culturels ? Cette approche vient de l'anthropologie. On veut recourir aux variables culturelles, les variables et les similitudes culturelles pour expliquer les différences entre les sociétés.

« derrière des formes institutionnelles et politiques apparemment universelles se trouvent en réalité des acceptations très variables selon les différentes sociétés et selon les identités des groupes qui les composent. » (Gazibo et Jenson, La politique comparée, p. 259).

La signification même du mot culture ne va pas de soi : « *système de significations que les membres d'un groupe connaissent et utilisent dans les interactions* » (Mary Black, citée par Bertrand Badie, Culture et politique, 1983, p. 17). Ensemble de codes utilisés dans un groupe social. Il encadrerait les actions et les rPZ des individus. Ces codes culturels permettraient de donner un sens à l'action sans pour autant la déterminer. Dans cette perspective, les acteurs peuvent se comprendre grâce aux structures de compréhension partagée. La culture n'est pas toujours envisagée dans cette perspective. Elle est parfois pensée comme une entité homogène et cohérente, qui véhiculerait des modèles de pensée et d'action, qui forgerait une vision du monde et un style de comportement.

D'un autre côté, elle est parfois pensée comme un héritage, ce qui néglige les conflits et les changements. Cette définition marque encore certains travaux de science politique sur la démocratie. Il y a une grande tentation d'expliquer la démocratisation seulement avec les différences culturelles. Il faut souligner que les chercheurs en SS sont en général assez méfiants par rapport au concept de culture, car il englobe beaucoup de choses différentes. On le préfère toutefois au terme de mentalité, qui est déterminant et psychologisant. La question qui se pose est l'influence du facteur culturel. : les transformations politiques qu'elle influence.

##### A. Les écueils de l'approche culturelle

###### 1. Une vision appauvrie, simplificatrice de la culture

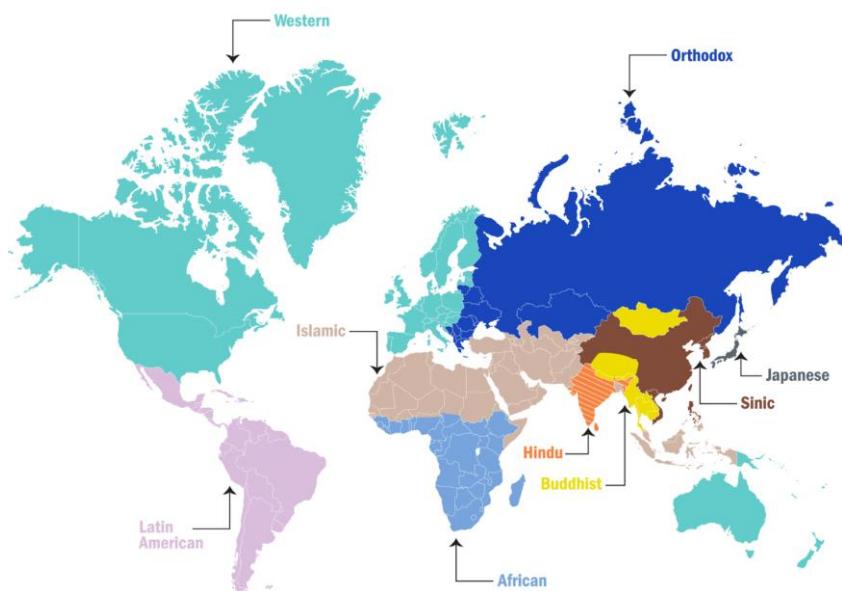
Il existe de multiples groupes dans la société, qui sont structurés, diversifiés. **Les valeurs de ces groupes constituent les « sous cultures », plus ou moins entremêlées les unes dans les autres.** Ne pas prendre en compte cette différence entre les sous cultures, considérer les sociétés comme culturellement homogènes, revient à deux choses :

- On sous-estime les différences
- Les rapports de force entre les différents groupes
- Confronter les sociétés et les civilisations entre elles, en sous-estimant les interdépendances entre les sociétés : « illusion d'imperméabilité ».
- Les entités culturelles sont pensées comme figées. Les chercheurs sont alors incapables de penser le changement.

Dans cette perspective, le risque est grand d'aboutir à une analyse déterministe, qui considère la culture comme un héritage et inchangable. La culture aurait une force déterminante qui s'imposerait aux individus.

### Le choc des civilisations, Huntington

Il avait déjà exposé sa théorie dans la revue *Foreign Affairs* quelques années plus tôt. Il y affirme que depuis la Guerre froide, les conflits et les alliances entre les Etats peuvent être expliqués par la culture et l'identité et non pas par les idéologies politiques. Il n'existerait pas une civilisation mondiale : les civilisations exposées à la civilisation occidentale n'ont pas adopté totalement les valeurs occidentales, notamment démocratiques. Le monde, au lieu de s'unifier, a cette tendance à se diviser en plusieurs civilisations (cf. carte). Il défend la thèse selon laquelle la civilisation chinoise et islamiste sont monolithiques et sont voués au conflit avec la civilisation occidentale, fondée sur le christianisme.



Ce faisant, il **sous-estime l'hétérogénéité des cultures** (pour la culture *islamic* par exemple : sunnites, chiites, salafistes...). Il sous-estime aussi le rôle des conflits à l'intérieur des civilisations.

Pour lui, les conflits se déclinent à travers le prisme culturaliste : **l'affrontement a lieu entre les civilisations plutôt qu'en leur sein.**

Il n'ignore pas tout à fait ses conflits, mais pour lui s'il y a conflit c'est à cause de l'affaiblissement culturel. Aux Etats-Unis par exemple, la rencontre de plusieurs cultures est vu comme une forme de déclin, non pas de progrès et d'émulation.

Ce modèle en outre ne permet de comprendre les révoltes du printemps arabe de 2010 car ne permet pas de penser la façon dont les revendications en faveur de libertés se déclinent dans différents espaces culturels, y compris dans les aires où les civilisations ne seraient pas prédisposées à la liberté.

### 2. Le risque de l'ethnocentrisme

Comment analyser la culture de l'autre sans être influencé par la sienne ?

### Problème des significations associés aux concepts

Comment formuler les questions pour éviter les malentendus et comment faire en sorte que ces réponses soient comparables ?

On peut prendre comme exemple les grandes enquêtes du début des années 1980 liées aux valeurs européennes, qui s'appuient sur des questionnaires :

Pierre Bréchon et Jean-François Tchernia :

*« Une des difficultés particulières de cette enquête, comme de toutes les enquêtes internationales, consiste à produire un questionnaire qui ait le même sens dans tous les pays. Il s'agit en fait d'un objectif difficile à réaliser. Les chercheurs doivent d'abord s'entendre pour élaborer un questionnaire commun, rédigé en anglais, appelé questionnaire maître. Celui-ci est alors traduit avec grand soin dans les différentes langues nationales. Il est difficile d'arriver à une équivalence sémantique totale des instruments de mesure dans les différentes langues, car les mots n'ont pas toujours les mêmes connotations d'une langue à l'autre. »*

Il ne s'agit pas uniquement du choix des termes, mais on identifie que les critères de la comparaison sont élaborés en fonction de la culture des chercheurs.

#### Problème des critères ethnocentriques de la comparaison

On peut aussi parler de l'enquête fondatrice de **Gabriel Almond** et **Sidney Verba** sur **l'identité politique, la culture politique, « civique »**. Leur étude part du fait que la démocratie ne fonctionne pas partout de la même manière. Elle n'est pas stable partout et ne renvoie pas aux mêmes notions partout. Leur objectif était de comprendre les fondements structurels de ces différences dans la confection des démocraties dans 5 Etats étudiés (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Mexique). Ils ont essayé de critiquer le développementalisme, qui voit la démocratie comme le stade ultime et identique pour tous les pays ayant atteint un certain niveau de développement, en fonction de préconditions économiques.

Mais ils n'ont pas réussi à éviter l'ethnocentrisme, car dans le sondage, **les questions reflétaient surtout la culture politique américaine, et la vision américaine de la démocratie, que les auteurs considèrent la plus « pure »**. La notion d'attitude civique, de culture politique, renvoie à l'ensemble des connaissances, des attitudes d'un groupe donné selon les sociétés nationales. Ils n'étudient que des Etats occidentaux, plutôt démocratiques, mais constatent des différences de culture politique. Ex : **question du nom du président du pays**. Ils accordent le même statut de connaitre le nom du Président aux Etats-Unis et en Allemagne, or ça n'a pas la même signification.

L'ouvrage d'**Amartya Sen** (*Les démocraties des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident, 2005*) dénonce cette vision des choses et dénonce l'ethnocentrisme occidental de la notion de démocratie. Ces textes ont été écrit pour répondre à Huntington. Amartya Sen est indien et a fait carrière en Inde, au R-U et aux E-U. Il critique le fait que la notion de la démocratie serait fondamentalement occidentale. Il estime qu'on ne peut pas dire que la démocratie est une notion occidentale, contrairement au système représentatif. Il s'appuie pour affirmer cela sur une définition moins institutionnelle de la démocratie, plus large, plus philosophique, celle mise en avant par **John Rawls** : « *possibilité pour tous les citoyens de participer aux discussions politiques et d'être ainsi en mesure d'influencer les choix relatifs aux affaires publiques* ». L'élection n'est pas associée à la démocratie, elle n'est pas suffisante ni nécessaire. Il insiste lui sur le concept de débat. les élections sont pour Sen seulement un moyen (très répandu) de rendre efficaces les discussions publiques. Ce qui est important par contre, c'est la **possibilité de délibérer sans crainte**.

Sen, dans son livre, pour définir la démocratie, insiste plus sur l'idée de **pluralisme** que sur l'institution précise. L'historiographie occidentale a ainsi tendance à s'appuyer seulement sur l'héritage gréco-romain, en négligeant d'autres héritages tout aussi importants : il existe en effet une longue tradition de pluralisme et la délibération dans des pays tels que **l'Inde, la Chine, le Japon, la Corée, l'Iran, la Turquie et de nombreuses parties de l'Afrique**. Il cite l'exemple de **Maimonide**, philosophe juif, qui au XII<sup>e</sup> siècle, trouve refuge auprès de l'Empereur musulman après avoir dû quitter l'Europe. Il montre aussi que les intellectuels bouddhistes attachaient une grande importance à la délibération publique, qui donnait lieu à la création de conseils, qui réglaient des conflits issus de points de vue différents. Des formes de délibération et de participation pluraliste existe bien avant l'arrivée des britanniques. Il cite aussi le cas de l'Empereur Moghol **Akbar**, qui s'efforçait de multiplier les discussions entre les différentes confessions. Il a tenté d'unifier le territoire sur la base de la juste confession, cela à une période où l'intolérance religieuse en

Europe était forte. On peut aussi citer la Constitution d'un prince japonais en l'an 604, qui insistait sur le fait que les décisions ne devaient pas être prises par une personne, mais bien de manière pluraliste.

Sen dénonce donc une **construction ethnocentriste, où la démocratie est conçue comme l'héritage du système politique athénien**. Sen s'attaque à cet héritage, la Grèce antique peut-elle être considérée comme l'ancêtre de la démocratie occidentale ? Les Grecs entretenaient surtout des relations avec les peuples d'Asie et d'Afrique, plutôt qu'avec les pays d'Europe de l'Est. L'héritage grec aurait été mobilisé en faveur d'une organisation du pouvoir qui laisserait plus de place au parlementarisme. Mais cette histoire a été réhabilitée de manière stratégique par les philosophes de la Résistance.

## B. Propositions pour tenter d'éviter les écueils du culturalisme

### 1. Définition sémiotique de la culture

La culture est un **système de signification, que les membres d'un groupe utilisent dans leurs interactions**. Le concept est utilisé par **Clifford Geertz**, qui voulait débarrasser le culturalisme de son aspect déterministe. Sa définition s'inspire de Max Weber : « *Croyant, avec M. Weber, que l'homme est un animal suspendu dans les toiles de signification qu'il a lui-même tissées, je tiens la culture pour être ces toiles, et son analyse non pas pour une science expérimentale à la recherche de lois, mais une science interprétative à la recherche de la signification.* »

Pour Geertz, la culture n'est pas le poids de tradition qui pèse sur les individus, mais plutôt **les structures de compréhension qui lient les individus entre eux**. Elle ne suppose pas que les acteurs sociaux partagent les mêmes valeurs ou ont les mêmes comportements. Des conflits peuvent exister entre les différentes visions de la culture. La culture peut se transformer au grès des pratiques sociales et de l'histoire.

Pour la question de la démocratie, cela signifie qu'il ne faut pas figer la démocratie dans sa vision occidentale. Il faut essayer de comprendre quel sens est donné à la représentation politique, au pluralisme et au débat dans différents contextes socio-culturels. Dans les différents contextes socio-culturels, plusieurs groupes n'auront tout à fait la même vision des choses.

*Quel sens donne-t-on à la représentation politique, au pluralisme, à la liberté ou au débat dans différents contextes socioculturels ?*

Ces questions renvoient à la question des transferts institutionnels déjà abordés avec Bayart qui montre que ce qui s'exporte change de signification.

### 2. La notion de répertoires culturels

Bayart souligne que la **culture politique d'une société n'est pas univoque**. Il a ainsi recours à la notion de répertoires culturels. Au lieu de parler de la culture politique, il serait plus judicieux de parler de répertoires culturels. Il critique l'idée d'une « culture politique africaine » unique. « *les "cultures politiques africaines" sont des assemblages différents de genres politiques hétérogènes et ne peuvent être subsumées sous un type idéal de "la culture africaine" : les "genres essentiels" ne sont pas les mêmes partout* (les répertoires nationaliste et bureaucratique au Cameroun; le marxisme et la sorcellerie au Congo ; le prophétisme au Zaïre ; le répertoire chrétien au Kenya, etc.), *l'héritage allogène de la colonisation est lui-même disparate (le jacobinisme français, le government britannique, le corporatisme salazariste)* ».

On ne peut pas parler de culture politique homogène, c'est davantage un assemblage de politiques, une mosaïque de différents ensembles de valeurs . **La diversité de l'influence coloniale y a aussi contribué.**

Cette approche s'applique à des concepts moins vastes qu'un continent, à un Etat, et même aux contextes occidentaux. Il y a DES cultures politiques en France, en fonction de la région, du lieu de résidence, des propriétés sociales de l'individu... Ces répertoires peuvent varier dans les Etats occidentaux. Ils évoluent constamment, y compris sous l'influence internationale. Cela explique par exemple que les transformations politiques sont possibles.

## C. Les répertoires et appropriations de la démocratie : l'exemple indien

## *1. Démocratie et rejet de l'Etat centralisé*

En Inde, l'idée de démocratie est fortement associée à l'idée d'un Etat décentralisé comme montre Dennis Dalton. Tous les partis rejettent le modèle de l'Etat centralisé et préfèrent la valorisation du travail par et sur la société (tradition idéologique en Inde, Dennis Dalton). Cette autonomie de la société vis-à-vis de l'Etat a été insufflée par Gandhi. Cette tradition n'a pas disparu avec lui, et elle a au contraire été reprise au milieu des années 1970 par Jaya Prakash Narayanan (J.P.), qui a voulu rétablir le primat de la société sur l'Etat, avec la réhabilitation des villages dans l'ordre politique. Il met l'accent sur la recherche de consensus, ce pourquoi il faut comprendre ces répertoires indiens qui montrent un rejet de l'Etat centralisé.

## *2. Démocratie et castes*

**Les castes constituent un autre espace culturel, avec son répertoire propre.** Même si 14% de la population indienne sont musulmans, la plupart est hindoue (80%) : le système de caste est très inégalitaire et structurant, y compris du point de vue politique. La colonisation britannique a voulu affaiblir ce système avec la volonté de civiliser, mais au contraire elle a donné une force politique aux castes, en les instituant comme catégories administratives.

Le parti du Congrès national indien (Gandhi, Nehru) a instauré un système de quotas pour favoriser la participation des « intouchables » et des tribus dans les assemblées élues, mais aussi pour dans l'administration et le système administratif. La première tendance a été de tenter de se défaire de ce système de castes, parce qu'il était entaché d'une forme illégitimité politique en occident. Nehru et Gandhi avaient fait leurs études au R-U et avaient donc une vision occidentale de l'égalité entre les citoyens. Ils pensaient que pour que l'Inde soit vue comme une nation démocratique et moderne, il fallait supprimer les castes, car selon la vision occidentale, le citoyen est libre de choix, égal aux autres individus en droit et qu'il peut bénéficier d'une ascension sociale. Dans le système de castes, plusieurs principes s'y opposent :

Aspects communautaires de l'immobilisme : rend impossible le changement de caste. Les intérêts du citoyen se confondent avec les intérêts de la caste. Le vote est une pratique communautaire. Les castes jouent donc contre la démocratie.

Dans cette perspective, la discrimination négative en fonction des castes a été interdite par la première Constitution de 1950, dont un des principaux rédacteurs, Bhimrao Ramji Ambedkar, était « intouchable ». Il y a des formes de discriminations positives. Les intouchables et les tribus ont bénéficié de quotas de « réservations ». Les dalit n'était pas officiellement les intouchables, mais les castes répertoriées. Ils sont restés une catégorie instituée et l'une des composantes de l'arène politique. Cette catégorie représentait 17% de la population.

De plus, la Constitution de 1950 crée une nouvelle catégorie, celle des « autres classes défavorisées ». On note l'usage du terme de « classe » classe plutôt que caste, pour deux raisons :

- Soucis de s'éloigner du système de caste pour se rapprocher du système occidental
- Influence marxiste

Malgré ces quotas, surreprésentation durable des hautes castes, surtout en Inde du Nord. Jaffrelot : plus de 50% des députés étaient issus des hautes castes bien que largement minoritaires dans la population. Les intouchables n'ont pas porté leurs revendications en raison de leur faible alphabétisation, leur pauvreté et leur sentiment d'infériorité. Selon Jaffrelot, cette situation a pu changer grâce à la politisation des basses castes.

Le système de castes a permis la politisation de l'Inde, en permettant aux milieux les moins favorisés de faire représenter leurs intérêts. Ils se sont regroupés, pour tirer avantage de leur nombre. Leur mobilisation s'est développée autour de la question des quotas. Ils ont créé le Parti indien de la révolution et sont devenus une force politique importante et autonome. A la fin des années 1970 s'est posée la question de création de quotas pour la catégorie des autres classes défavorisées. 27% des postes de l'administration devait être associées aux basses castes. Relancée en 1990, forte mobilisation. Les hautes castes refusent l'instauration de ces quotas mais mobilisation chez les basses castes dont les représentants ont commencé à prendre compte de leurs intérêts communs. Sorte de regroupement horizontal des basses castes autour de cette idée de quotas.

Des quotas ont été peu à peu instauré, d'abord au Sud puis au Nord. Si l'on se concentre sur l'Inde du Nord, on voit que plus que 35% des députés issus des hautes castes, 24% des autres classes défavorisées en 1998.

De plus en plus de candidats de basse caste sont présentés par le Parti du Congrès (doublé dans les années 90, 11% en 1998). Au sein du parti nationaliste au pouvoir actuellement, domination des hautes castes. Selon Jaffrelot, la politisation du système de castes, à travers la mobilisation autour des quotas, a rendu possible la participation

**politique de nombreux groupes qui n'avaient jusque-là pas réellement investi le système démocratique.** De ce point de vue, il s'agit d'un approfondissement de la démocratie, qui ne se fait pas à l'encontre mais grâce au système de castes. Cela dément la conception occidentale selon laquelle l'existence d'une société civile stable, institutionnalisé est une précondition à la démocratie. Fonctionnement inégalitaire en Inde, qui a fini par se transformer en **vecteur d'une représentation pluraliste**.

Selon **Larry Diamond**, la **société civile est une part de la société basée sur le volontariat**, notamment à travers le monde associatif. Dans cette perspective, les castes n'appartiennent pas à la société civile, car pas de volontariat.

#### D. Apports et limites de l'approche culturelle

L'apport principal réside dans le fait que cette approche **permet de se pencher sur la culture donc « permet de connaître une institution ou une pratique politique non pas à travers leurs aspects extérieurs ou formels, non pas en fonction de telle ou telle institution ou pratique par ailleurs connue, mais par référence au sens que leur confèrent les acteurs sociaux »**. (**Badie et Hermet**)

Plusieurs limites s'y imposent :

Premièrement, on constate des **difficultés méthodologiques**, comme le risque de **l'ethnocentrisme**. Ces difficultés sont liées au difficile équilibre dans la définition de la « culture ».

**On accorde moins d'importance aux logiques d'actions concrètes.** La culture n'est pas uniquement le producteur de l'action sociale, mais elle en est aussi le produit. **Oublier le fait que les logiques d'actions définissent la culture, et faire de la culture l'explication ultime des différences**, c'est retomber dans un **culturalisme essentialiste**.

L'approche culturelle risque de devenir très individualisante. Le risque est que les chercheurs peuvent **renoncer à expliquer les différences entre sociétés** : on va tout mettre sur le dos de la culture, ne pas chercher à comparer. Ecueil qui revient à chercher les différences, au lieu de s'intéresser aux logiques comparables, les logiques inhérentes à toute société. On risque à nouveau de retomber du **relativisme culturel**, dans l' « exotisme ».

*Peut-on parler de la science sociale si on renonce à toute généralisation ? « Que vaudrait une comparaison qui se contenterait à une juxtaposition de modèles jugé irréductibles ? »* (**Badie et Hermet**). Ce que Badie et Hermet proposent, c'est distinguer deux types de phénomènes :

- **Les concepts théoriques à dimension universelle** : action sociale, action collective, norme, centre et périphérie, ...
- **Les concepts situés dans l'espace et le temps** : Etat, souveraineté, Nation... Ces concepts prennent des formes différentes en fonction de la société.

On peut alors comparer les formes concrètes des concepts universels mais on se concentre sur la spécificité des concepts situés dans le temps et l'espace.

#### CONCLUSION DE LA PARTIE :

On a pu étudier les apports et les limites de différents types d'analyse. **Aucune approche seule permet de comprendre les changements politiques.** Il faut **combiner les approches** pour rendre compte de tel ou tel phénomène. Il faut aussi faire preuve de modestie et cadrer l'objet de recherche. **On ne peut pas expliquer un phénomène en se concentrant sur son seul aspect, encore moins expliquer un phénomène de manière universelle.**

Toutes ces approches peuvent être utiles, mais leurs prétentions universalistes sont trop ambitieuses. On perd dès lors les spécificités et les explications seront moins pertinentes.

Pour remédier à ce piège, il faut partir du terrain, choisir les facteurs (économiques, culturels, climatiques...) et combiner les différentes approches. Ainsi, on peut produire une recherche tout à fait pertinente et utile.

## Troisième partie : Logiques politiques de la comparaison au niveau international

---

**La politique comparée peut être vue comme un instrument politique.** Le premier élément pour étudier la politique comparée comme instrument politique est le *répertoire de la comparaison* (les outils utilisés) et le deuxième élément est *l'usage politique de la comparaison*.

**Les instruments peuvent être variés**, mais les deux plus grandes formes sont les *indicateurs*, qui permettent de construire les classements et une comparaison rapide, directe. L'autre instrument, ce sont les *rapports*, écrits, spécifiques.

Nous verrons leurs limites et leurs avantages. **Leurs usages politiques peuvent être différents :**

- Recherche d'efficacité, de l'action publique à travers les politiques publiques. Cela se passe grâce à la confrontation des résultats des différents Etats (*benchmarking*). Construction de classements des différents Etats, qui sont poussés à transformer leurs pratiques pour avoir un bon classement.
- (Dé)légitimation des acteurs et des politiques publiques. Lorsque les résultats de la comparaison sont favorables, les gouvernements peuvent l'utiliser pour légitimer leur action, au contraire pour les opposants au régime. Il existe de plus des luttes entre les différentes institutions des Etats, une agence d'Etat peut s'appuyer sur les classements pour appuyer sa position.
- La comparaison peut servir la définition même de la frontière entre la démocratie et les démocraties imparfaites, le totalitarisme et l'autoritarisme...
- De plus, dans la mesure où certains font de la comparaison de leur métier, il y a donc des logiques professionnelles des acteurs de la comparaison. Parmi ces acteurs, on trouve les organisations internationales (OI) et les grandes ONG, ainsi que leur personnel, chargé de ce travail comparatif.

### I. Rapports, indicateurs et classements ; avantages et limites des instruments de la comparaison

**Les OI ont été présentées comme les producteurs de la connaissance normalisée et de normes.** Par exemple, Olivier Nay montre dans *International Organisations and the Production of Hegemonic Knowledge* comment le concept de l'Etat fragile a été élaboré et diffusé par la banque mondiale et l'OCDE. Ces deux organisations ont servi de nœud de connaissance qui ont facilité la circulation des idées dans les Etats fragiles et donc l'intégration dès les octrois d'aides internationales. Pour décrire cette situation particulière, on a élaboré ce concept d'Etat fragile. Il montre dans son article que les deux OI ont servi à universaliser cette vision de l'Etat fragile. Dans cette vision des choses, les OI produisent une forme de connaissance experte. Cette connaissance porte sur les politiques de ces différents Etats, dans une perspective comparative. Ces organisations participent à la **normalisation de la connaissance** : processus au bout duquel une pratique particulière ancrée dans le contexte de sa genèse commence à être connue et reconnue comme une norme.

-> Les OI normalisent les connaissances qu'elles ont produit : ex, le respect des Droits de l'Homme. Il faut encore avoir des instruments appropriés pour cela. Les OI et les ONG en ont deux grands types : les rapports et les indicateurs.

#### A. Rapports sur les Etats et sur les sujets

Ce sont des textes souvent présentés comme experts, à prétention quasi-scientifique, voire le résultat du travail du terrain réalisé pour la production du rapport. On peut les classer en deux catégories :

- Sur un Etat en particulier (**country-specific report**)
- Sur un secteur particulier dans différents Etats (**issue-specific report**)

Les rapports sur un Etat se placent dans une perspective comparative présente, c'est-à-dire placer la situation dans un contexte plus large avec une comparaison aux standards et pratiques internationaux ou aux autres Etats : on compare soit avec un ensemble idéal-typique de pratiques et standards, soit on confronte la situation directement avec un autre Etat.

Exemple : rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la Fonction des institutions démocratiques en Turquie, avril 2017 :

Situation politique en Turquie est analysée de manière assez critique suite au coup d'Etat échoué en 2016. Si on analyse la forme, on voit deux choses :

- A part les informations tirées de l'analyse des médias, il y a eu une visite d'information à Istanbul et Ankara.  
*« Notre visite d'information s'est déroulée du 9 au 13 janvier 2017 à Istanbul et à Ankara. Nous avons rencontré le vice-président de la Grande Assemblée nationale de Turquie, le ministre de l'Éducation, les vice-ministres des Affaires étrangères et de la Justice, des représentants du ministère de l'Intérieur, la délégation turque auprès de l'Assemblée parlementaire, des membres des formations politiques représentées au parlement, le président de la Commission de la justice du Parlement, l'Ombudsman, des représentants des syndicats, la communauté diplomatique, des représentants des médias et des organisations non gouvernementales (ONG), des universitaires et des responsables de collectivités locales. »*

On voit ici une certaine prétention à une analyse qui s'appuie sur les sources de première main, ce qui donne plus de poids à ce rapport et qui légitime davantage les conclusions proposées ensuite.

- La situation en Turquie est analysée en termes de standards, pour savoir si la situation politique turque correspond aux normes du Conseil de l'Europe. On compare avec le **point idéal-typique promu par le Conseil de l'Europe**.
- Dans d'autres rapports de ce type, une comparaison avec un autre pays peut être plus explicite. Rapport du Conseil de l'Europe : rapporteur suisse **Dick Marty** insiste sur la nécessité d'éviter la spirale de barbarie et sur le fait d'éviter les usages illégaux contre les terroristes. Plusieurs rapports d'ONG et d'OI montrent des cas de torture dans le Caucase du Nord. **On compare avec les politiques antiterroristes en Italie dans les « années de plomb ».** Le rapporteur se tourne vers l'Etat espagnol qui a aussi été frappé d'attentats à Madrid.

« 47. Les attentats du métro de Moscou du 29 mars 2010 constituent des actes qui ne peuvent susciter que des sentiments d'horreur et de répulsion. [...] Une telle violence absurde et aveugle suscite des réactions de révolte et de haine; c'est compréhensible, du moins pour l'homme de la rue. Mais c'est justement dans de telles circonstances que l'Etat de droit et la démocratie doivent démontrer leur force, leur autorité et leur crédibilité; c'est dans ces moments tragiques que l'on peut prouver et mesurer la qualité et la solidité des institutions et de ceux qui les représentent. Le langage tenu par les plus hautes autorités de la Fédération de Russie ne laisse présager rien de très encourageant: proclamer qu'on va «curer les égouts» et que les mesures antiterroristes vont être mises en œuvre avec plus de «brutalité» sont des affirmations qui ne font que le jeu des criminels et ne peuvent qu'alimenter la spirale de la barbarie. [...] Qu'il nous soit permis de rappeler deux exemples d'une approche différente lors d'événements tragiques semblables. En 1978, en pleine période des «années de plomb», l'enlèvement puis l'assassinat d'Aldo Moro ont constitué non seulement l'apogée de la violence terroriste qui embrasait l'Italie au cours de ces années, mais constituaient aussi et surtout une attaque directe au cœur de l'Etat. De nombreuses voix s'étaient alors élevées pour l'adoption de mesures extraordinaires, et contraires aux droits fondamentaux. Le général Carlo Alberto dalla Chiesa, chargé de coordonner la lutte contre le terrorisme, répondit sans hésiter: «L'Italie survivra à la mort d'Aldo Moro, mais elle ne survivra jamais à l'introduction de la torture». [...] Le 11 mars 2004, des attentats à la bombe dans un train et dans deux gares ferroviaires de Madrid ont provoqué 191 morts. Le roi Juan Carlos réagit le même jour avec un discours à la nation transmis à la télévision, qu'il convient de citer en partie: «Un pays qui sait bien que, face à l'injustice et la barbarie, seule l'unité est possible, la fermeté et la sérénité. Unité, fermeté et sérénité dans la lutte contre le terrorisme, avec tous les instruments que nous fournit l'Etat de droit, [...] en comptant sur l'action policière, le travail de la justice et la coopération internationale». L'Italie est venue à bout du terrorisme, sans renoncer à ses valeurs et à ses principes d'Etat de droit. La justice espagnole a pu identifier les criminels auteurs de ces attentats ignobles, les arrêter et les condamner à la suite d'un procès qui s'est tenu dans le plus strict respect de l'ordre juridique. »

La perspective comparative est toujours présente. Les rapporteurs viennent le plus souvent d'un autre pays, mais aussi à travers la confrontation directe aux politiques semblables qui ont lieu dans d'autres Etats.

#### Le rapport sur un sujet

On examine ici dans différents Etats un sujet en particulier. Le plus souvent, on choisit quelques Etats particuliers pour rendre les rapports plus particuliers, ou une approche plus formelle et superficielle. **Soit on fait un rapport exhaustif, soit on choisit les cas en fonction du sujet.**

**Exemple de 2017, rapport contre les attaques contre les journalistes de l'APCE** : Le rapporteur a choisi 8 Etats Européens où la situation de la presse a été mise à mal (Azerbaïdjan, Géorgie, Hongrie, Italie, Russie, Turquie, Ukraine et Biélorussie). Dans le document, il y a la fois une analyse relative aux situations nationales mais également une synthèse comparative. A la fin du rapport il y a des recommandations spécifiques pour chaque pays, mais également des recommandations générales (ex : protection d'un cadre légal des sources journalistiques).

**Approche exhaustive** : rapport du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe sur la situation de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit : ils ne citent que très rarement un pays en particulier.

**Les ONG ont un raisonnement semblable, elles combinent les deux méthodes :**

Amnesty international, rapport sur le procès de Taner Kiliç en Turquie, soupçonné d'être un güleniste. (rapport particulier)

Mais aussi rapport général annuel (de 500 pages à peu près) d'Amnesty International sur la situation des droits humains dans le monde. C'est ici un rapport exhaustif.

Limites et avantages des rapports :

- Avantages

Lorsqu'ils sont bien écrits, ils peuvent être nuancés et détaillés, de manière à présenter les situations d'un point de vue relativement neutre, même pour les ONG.

- Limites

Souvent, plus on veut produire un rapport exhaustif, plus on **perd en profondeur**.

Du point de vue méthodologique, les **méthodes ne sont pas toujours très réfléchies**. On s'appuie très souvent sur les sources de seconde main, sur l'observation.

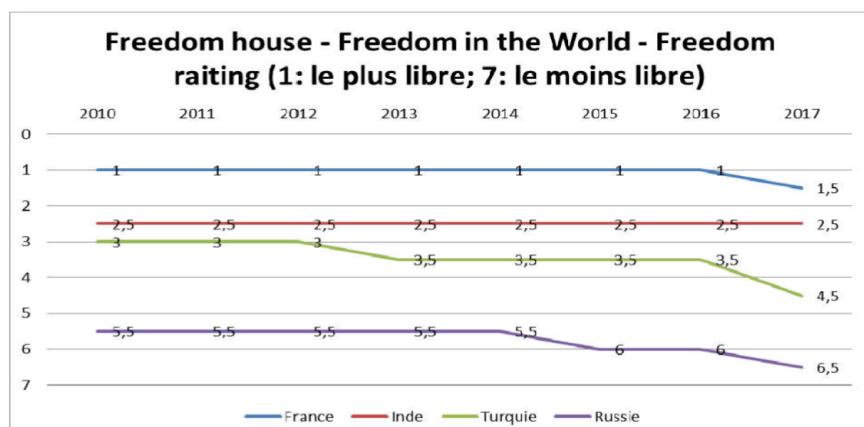
Comme l'objectif n'est pas une analyse scientifique, mais avant tout un usage scénique, il y a **des contraintes temporelles plus strictes**.

**Simplification et généralisation dans le cadre des débats politique** (les acteurs opèrent une sélection des informations due à la longueur parfois jugée excessive).

B. Les indicateurs et les rapports, instruments populaires mais controversé

**Les indicateurs permettent de construire facilement les palmarès**, on les retrouve aujourd'hui dans quasiment tous les domaines de la sphère politique et économique, mais aussi médiatique. **Ces classements sont produits par des organisations internationales**, ou des **ONG**, voire des **agences de notation qui sont des agences privées** (Standard and Poor's, Fitch Ratings...). Evaluation des phénomènes politiques, sociaux et économiques. Indicateurs peuvent être économiques, comme le climat d'investissement par exemple.

On a d'abord des **indicateurs dynamiques, diachroniques** : on les renouvelle dans les périodes différentes. Si on s'intéresse à la démocratie, on peut voir une évolution de la démocratie. Parmi la France, l'Inde, la Turquie et la Russie, on peut voir une évolution et facilement comparer.



On peut étudier de la même manière *l'IDH et son évolution*. L'indice **Doing Business** est la facilité de faire des affaires dans un pays. C'est construit par rapport à une frontière, qui constitue la meilleure situation dans le monde. Plus on s'éloigne de cette frontière de 100, plus l'indice est inférieur. On peut aussi évoquer l'indice des taux de change de Standard and Poor's.

On voit toujours une dynamique, une comparaison avec les autres pays, mais on ne sait pas toujours quoi en tirer. A partir de ces indicateurs, on peut produire des classements. La Finlande est le pays le plus démocratique, la Syrie le moins démocratique. (voir tableaux, d'autres tableaux sont sur la diapo du prof, sur moodle).

	Freedom house	IDH	Doing Business
France	43-44	21	31
Russie	176-180	49	35
Turquie	147	71	60
Inde	77-79	131	100

Les indices ne sont pas définis par rapport à un standard idéal typique, donc **les indices peuvent changer sans qu'il y ait de changement dans la situation du pays étudié**. L'avantage principal des indicateurs est que ce sont des **instruments agrégés, construits à partir de statistiques complexes et nombreuses** : usage extensif favorisé, instrument de comparaison clair et simple. L'évolution des indicateurs permet de les analyser dans une perspective dynamique et comparative.

Ils sont toutefois critiqués dans la communauté scientifique :

- Les critiques liées à la méthodologie

**Les indicateurs cherchent à simplifier, encore plus que les rapports, la réalité.** Ces données peuvent être accompagnées d'explication, mais leur traitement politique et médiatique les ignore souvent. La même critique s'applique à la méthodologie de la production des données. Ce qui intéresse est surtout le résultat. Par exemple, cette construction peut s'inscrire dans l'approche institutionnelle. Ces indicateurs amplifient encore les limites de cette approche.

- Les critiques liées aux producteurs

Sur quoi s'appuient **l'autorité et la légitimité des ONG** ? Quels sont leurs **intérêts**, et n'influencent-ils pas les résultats ?

- Les critiques de la normalisation

**Les indicateurs et les classements ne sont pas des instruments neutres de la mesure de la réalité.** La comparaison est normative car les Etats ont un score plus ou moins grande donc les Etats doivent améliorer leur note. Les effets des classements peuvent être différents des objectifs déclarés par les producteurs. On dénonce souvent les ONG car elles normalisent la démocratie représentative et l'économie de marché, à travers des instruments présentés comme neutres.

Exemple de *Worldwide governance indicators* de l'Institut de la Banque mondiale et leur usage par l'OCDE (mesurer la « bonne gouvernance ») :

*“numerical objectification of social phenomena functions often to depoliticize potentially political issues in naturalizing certain interpretations of reality at the expense of alternative visions”*

*“the most important measurements of governance attributes have tended to be in line with the economist understanding of good governance [...]. By economism we do not refer to the science of economics but to all definitions that primarily and fundamentally focus on economic aspects of governance – often at the cost of alternative values (e.g. democracy, environment, social cohesion).”*

Comment va-t-on décider quel type d'institution est la meilleure ? Est-ce que c'est l'accessibilité des services publics qui permettent de décrire la bonne gouvernance ? En même temps, on naturalise une vision de la bonne gouvernance,

à laquelle doivent adhérer tous les gouvernements. Selon Erkkilä et Piironen, cet indicateur se place dans la conception économiste de la bonne gouvernance, qui privilie les effets économiques souvent aux dépens des valeurs alternatives (environnement, démocratie, cohésion sociale).

## II. Observation électorale internationale : normalisation et contradictions

On a peut-être du mal à voir depuis la France comment l'observation internationale est devenu normalisée. Elle **apparaît plus clairement dès lors qu'on sort des frontières du monde occidental**. En 2017, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a observé en Europe 6 élections et 1 référendum, ce qui était très peu par rapport aux années précédentes (même quantité en deux mois en 2016).

Les acteurs politiques peuvent légitimer leurs victoires grâce aux rapports, ou les délégitimer en cas de défaite. On remarque une pléiade de critiques sur l'efficacité de la présence internationale.

### A. Des premières missions à une industrie en pleine expansion

1857 : première mission internationale d'observation dans le cadre du Traité de Paris de 1856 qui conclut la guerre de Crimée, qui prévoit une consultation populaire sur la réunification des Principautés de Moldavie et de Valachie. Une commission est constituée pour éviter la fraude, et le premier vote sera annulée en raison d'entraves organisées par l'Empire Austro-Hongrois.

Ce n'est que quelques décennies plus tard qu'ont eu lieu sous l'égide de la SDN les référendums d'autodétermination : Sarre en 1935 ; 250 fonctionnaires (Luxembourg, Pays-Bas, Suisse) pour observer le vote, avec 1 observateur pour 500 votants.

Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'ONU se charge de superviser les élections dans les régions non autonomes et sous tutelles (une trentaine entre 1956 et 1990).

L'organisation des Etats Américains observent aussi une vingtaine de missions entre 1962 et 1990.

En 1974, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe déploie sa première mission d'observation en Grèce.

Commonwealth : à partir de 1964, les Etats-Unis en Amérique Centrale et dans les Caraïbes ; les années 1980, multitude d'ONG qui supervisent des élections.

**On constate après les années 1980 une explosion du nombre de missions d'observation.** Entre 1975 et 1987, dans les pays classés comme non démocratiques, seuls dix pourcents des scrutins ont été observés. De 1987 à 2004, 85% des scrutins. Le pic d'augmentation est lié à la fin de la Guerre Froide. C'est aussi à cette époque que les OI commencent à intégrer la supervision dans leur répertoire d'action. Cette observation s'accompagne souvent d'adaptations institutionnelles, avec création d'institutions qui y sont dédiées, mais aussi modification de certains organes. En juin 1990, à Copenhague, les Etats participants concluent que l'observation internationale « est de nature à améliorer le déroulement des élections » et adoptent un mécanisme pour promouvoir l'observation internationale et l'acceptation des observateurs internationaux.

En Novembre 1990, au sein de la CSCE est établi le Bureau pour les élections libres, transformés plus tard en OSCE/ODIHR. Ces adaptations institutionnelles touchent aussi l'Organisation des Etats Américains. Dès 1989, l'AG recommande d'envoyer des missions d'observations dans les Etats qui le demandent.

### B. Les particularités de l'institutionnalisation de l'observation internationale

Le plus souvent, les élections sont vues comme une affaire strictement nationale, d'où les oppositions à l'ingérence. En 1992, Thomas Frank dit que **cette pratique ne prendrait racine que si les Etats démocratiques occidentaux invitaient les autres Etats à surveiller les élections.**

## *1. Droit de vote en tant que partie intégrante des droits de l'Homme (DH)*

La protection internationale des DH émerge après la Seconde Guerre mondiale en contraste avec la protection de la paix. La protection des DH devient une question internationale. Le domaine de la coopération internationale ne protège plus que la paix. Les travaux de Mikael Rask Madsen montrent **l'importance du contexte de la guerre froide dans ce processus d'institutionnalisation de la protection internationale des DH** : non seulement les DH ont été transnationalisés parce que la Déclaration Universelle des DH de l'ONU a été déjà adoptée dans le contexte des confrontations croissantes entre Est-Ouest. Les DH et leur vision dominante apparaissent comme un produit de la GF, qui reflètent la structure des relations de pouvoir à cette époque. Le bloc occidental défend des DH comme les droits individuels et politiques ; le bloc de l'Est au contraire privilégie les droits collectifs et sociaux. La victoire occidentale aura permis d'universaliser une certaine vision des DH.

C'est dans ce complexe particulier que se développe et se transnationalise la conception des élections en tant que forme de participation politique qui s'inscrit dans le respect des DH. **Le droit de vote et les élections libre et équitables se voient inscrit dans les textes internationaux relatifs aux DH.**

- Article 21 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de l'ONU en 1948.
- Convention européenne des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe en 1950.
- Protocole 3 sur le droit aux élections libres (1952)
- Le pacte international relatif aux droits civils et politiques de l'ONU (1966)
- Acte final d'Helsinki (1975)
- La convention américaine relative aux Droits de l'Homme (1969)

Le droit de vote commence à faire partie de ce qu'on entend par DH au niveau international. Il y a toutefois des résistances à cette imposition internationale. Elles **émergent au nom du principe du non-ingérence dans les affaires intérieures**. L'idée de la limitation de la souveraineté nationale est progressivement acceptée au fil des déclarations et de nouvelles institutions. Les Etats s'engagent à garantir l'accès des observateurs à leurs territoires pendant les élections.

Cette opposition entre la volonté d'intervention et le principe de non-ingérence se reflète dans les « résolutions doubles » de l'Assemblée Générale de l'ONU sur les « **principes des élections périodiques et honnêtes** ». Le droit de vote et les élections compétitives font partie des DH, ce qui renforce le rôle des acteurs externes dans la promotion de l'observation des élections. Ces résolutions sont opposées aux résolutions « **sur la souveraineté et la non-ingérence** », souvent proposées par les pays de l'Est. Ces résolutions s'assoupliront dans le temps, avec de moins en moins de votes pour les soutenir. En 2003, le terme de non-ingérence est abandonné au profit de « **respect des principes de la souveraineté nationale et de la diversité des systèmes démocratiques en ce qui concerne les processus électoraux en tant qu'élément important de la promotion et de la protection des droits de l'Homme** ».

Le droit de vote s'inscrit dans la **vague générale de protection internationale des DH**. La question des élections passe du domaine national au domaine international, ce qui favorise la normalisation de l'observation internationale des élections. L'observation internationale des élections devient un instrument de promotion de la démocratie. Elle s'intensifie à partir des années 1990 avec la normalisation de la démocratie représentative.

## *2. Observation des élections et promotion internationale de la démocratie*

Il a toujours été considéré que l'élection et la démocratie avaient un lien intrinsèque, mais **ce couple est de plus en plus contesté**, notamment par l'émergence des régimes hybrides, mais aussi par la question de la démocratie participative. Ce lien n'est en effet pas naturel, on peut le nuancer. On reste quand même d'accord que, bien qu'il puisse y avoir élections sans démocratie, il ne **peut pas y avoir de démocratie sans élection (à la condition qu'elles soient libres et équitables)**.

Il y a une vision particulière, occidentale, de la démocratie. On peut penser à des régimes démocratiques, sans élections, comme par exemple les démocraties populaires, les démocraties scientifiques (parfaite représentation des différentes classes sociales/ethniques...), les démocraties fondées sur le tirage au sort... **La démocratie représentative n'a rien de naturel mais s'est imposée au cours des luttes**.

Avec la fin du monde bipolaire, on observe un **nouvel élan de la promotion internationale de la démocratie**, qui se caractérise notamment par la forte augmentation du nombre d'observations électORALES). Dans ce contexte, les OI mais aussi d'autres acteurs s'emparent de l'instrument qu'est l'observation électORALE de sorte que la démocratisation devient du mot d'ordre. Le modèle représentatif qui s'impose renforce l'importance des observations des élections.

Les ONG et les organisations internationales s'inspirent de la transitologie et l'utilisent (on constate une circulation de concepts entre le monde scientifique et politique).

La démocratisation devenant le mot d'ordre, les « nouvelles démocraties » ont été fortement ciblées par des observations internationales d'élection, et il y a plusieurs raisons de leur acceptation de ces observations :

- **Quête de légitimation extérieure** pour les anciens états socialistes
- **Mise en place d'un nouveau système de distribution d'aide international** : les Etats s'obligent à recourir aux observations extérieures aussi pour témoigner d'un certain progrès, et surtout pour faciliter l'accès aux aides financières internationales. (*Judith Kelly, Monitoring Democracy*)

La fin de la GF peut être présentée comme une **importante restructuration des notions de pouvoir** : cela peut expliquer la géographie des observations, qui se fait par des observateurs dont les efforts sont déployés dans le monde non-occidental. La situation d'après GF renforce l'avènement de l'observation internationale sur fond d'**instabilité politique et de réconciliation internationale**. Ceci se fait malgré le pessimisme des scientifiques, comme *Franck* au milieu des années 1990, comme *Thomas Carothers* en 1997, qui disait que **si ce système perdurerait, il durerait 10 ans**. Malgré tout cela, la présence d'observateurs s'impose comme une norme pour les pays en voie de démocratisation. Le fait même d'inviter les observateurs est considéré comme un pas vers la démocratie. Certains pays préfèrent les inviter et se faire condamner pour fraudes, car le fait même d'inviter des observateurs permet par exemple d'accéder à certaines aides internationales. Les bailleurs de fond internationaux font pression sur les Etats pour faire en sorte que les observateurs soient invités.

### *3. Emergence des institutions, multiplication des acteurs et professionnalisation*

Il s'agit ici d'acteurs qui portent et font vivre cette norme internationale. Il s'agit d'un système de relations très complexes d'acteurs hétérogènes et variés :

- Les organisations internationales du niveau mondial (l'ONU et ses programmes)
  - Organisations régionales (Conseil de l'Europe, Commonwealth...)
  - ONG qui observent les élections (Institut Démocratique National, Carter Center)
  - Représentations diplomatiques des Etats
- + (effort d'observation nationale par des partis politiques, par des agences gouvernementales...)

Cette profusion est relativement récente, dans la mesure où la pratique s'installe très lentement, et seulement après la Seconde Guerre mondiale.

- ONU dans les territoires non autonomes et sous tutelle à partir des années 1950
- Organisations des Etats Américains (1962)
- Secrétariat de Commonwealth (1964)
- Missions sporadiques envoyées par le Conseil de l'Europe (années 1970)

#### **ONU :**

Grand débat à la fin de la GF pour savoir si l'UNO devait jouer un rôle dans l'observation électORALE. Il y a eu un **projet de coordination mondiale de l'observation par l'ONU, mais qui a finalement échoué**, parce que l'opposition du camp favorable au **respect du principe de non-ingérence** restait très grande.

On a donc étendu les capacités des NU en termes de surveillance électORALE, donc avec un mandat restreint, plutôt **d'assistance électORALE que de surveillance électORALE**. L'organisation d'élections et les rapports des élections sont très rares, et les rapports très peu publiés. **L'ONU, à travers la DAE, se concentre surtout sur l'assistance technique**. Au lieu d'évaluer la qualité, l'ONU doit donner des conseils et apporter son soutien. Dans certains cas, c'est l'ONU qui organise totalement les élections, comme au **Cambodge en 1992-1993** ou au **Timor-Leste en 2001-2002**. Dans d'autres

cas très rares, des experts des NU peuvent faire partie de l'administration territoriale nationale. La responsabilité est alors double, par les NU et par l'Etat : *Afghanistan 2004-2005, Irak 2005*.

Aujourd'hui, assistance électorale à plus de 60 pays, soit sur demande d'un Etat membre, soit de la part du CSONU ou de l'AGONU.

### **Organisations régionales, beaucoup plus actives**

- Amérique Latine

Connait la pratique depuis plus longtemps de l'Europe. Dès 1962, l'organisation des Etats Américains devient la **première organisation à observer des élections sur le territoire d'un de ses Etats membres**. C'est un travail qui ressemble beaucoup à une assistance électorale, puisqu'aucun rapport n'est rédigé et que l'organisation ne prend pas position quant à la qualité du déroulement de l'élection.

Ce n'est qu'à partir des années 1990, avec la création d'un département de la promotion de la démocratie, **spécifique à la coopération électorale et l'observation des élections**, que l'OAЕ s'engage dans l'observation électorale : plus de 200 missions surtout en Amérique Latine, depuis 1962.

- Afrique

L'Union Africaine (nommée Organisation de l'Unité africaine avant 2002) commence les missions d'observation en 1989 en Namibie. On parle de 100 missions envoyées par l'Union Africaine, mais ce chiffre n'est pas fiable dans la mesure où elles sont mal documentées : pas de rapport officiel, pas de déclaration.

En 2006, une unité spéciale est créée (*Democracy and Electoral Assistance Unit*), qui peut être composée de plusieurs types d'acteurs (fonctionnaires, parlementaires, acteurs associatifs, diplomates...).

L'Organisation internationale de la Francophonie joue aussi ici un rôle. Cela se fait surtout en Afrique, et depuis 1992. La dernière mission en date est déployée en ce moment en RDC avec l'UA.

- Europe

Plusieurs organisations intergouvernementales sont actives en Europe depuis les années 2000.

L'OSCE avec son bureau BIDDH, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Union Européenne après demande de la Commission ou du Parlement et la Communauté des Etats Indépendants.

La CEI (union des anciennes républiques soviétiques, créée en 1992) s'engage à faire des observations électorales dans ses pays-membres, mais on pense que c'est surtout pour contrebalancer les pouvoirs des autres organisations. Elle adopte une vision plus clémence, moins exigeante des élections.

L'institution la plus active est le BIDDH (bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme) de l'OSCE. L'observation fait partie de son mandat spécifique. Depuis sa **création en 1991**, équipes déployées dans plus de 300 élections. Depuis 2006, peut observer des élections de tout niveau. Elle envoie des missions d'observation de longue durée. (L'équipe « Core team » arrive en place 6-8 semaines avant le jour d'élections, l'observation de longue durée débute une semaine après le déploiement de core-team et reste sur place une semaine après l'élection. La mission de courte durée observe pendant une semaine autour du jour de l'élection). Tout citoyen d'un pays membre de l'OSCE peut postuler pour observer les élections.

(<http://www.osce.org/odihr/elections/how-to-become-an-election-observer>)

Observation des élections présidentielles américaines, novembre 2016

Mission déployée, avec 26 observateurs de longue durée, 400 de courte durée et 14 analystes. Les élections américaines ont été évaluées 6 fois depuis 2002. Cette tendance commence à émerger face aux critiques des pays de l'Est (notamment Russie) qui dénoncent que les missions n'ont lieu que dans les anciens Etats communistes. Il faudrait observer les élections partout. Cette observation se fait sur la base de l'accord de Copenhague, qui encourage cette

pratique. L'interprétation de ce règlement n'est pas claire : l'acceptation est-elle obligatoire ? Russie proteste, car ambassadeurs russes auraient été refusés pour observer les élections USA.

La taille des missions fait débat. La Russie et le bureau sont en désaccord régulier. L'OSCE souhaite toujours envoyer une mission large, quand la Russie demande une mission plus restreinte.

Equipe de 100 membres envoyés par l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE. Cela fait en gros 500 membres pour la mission.

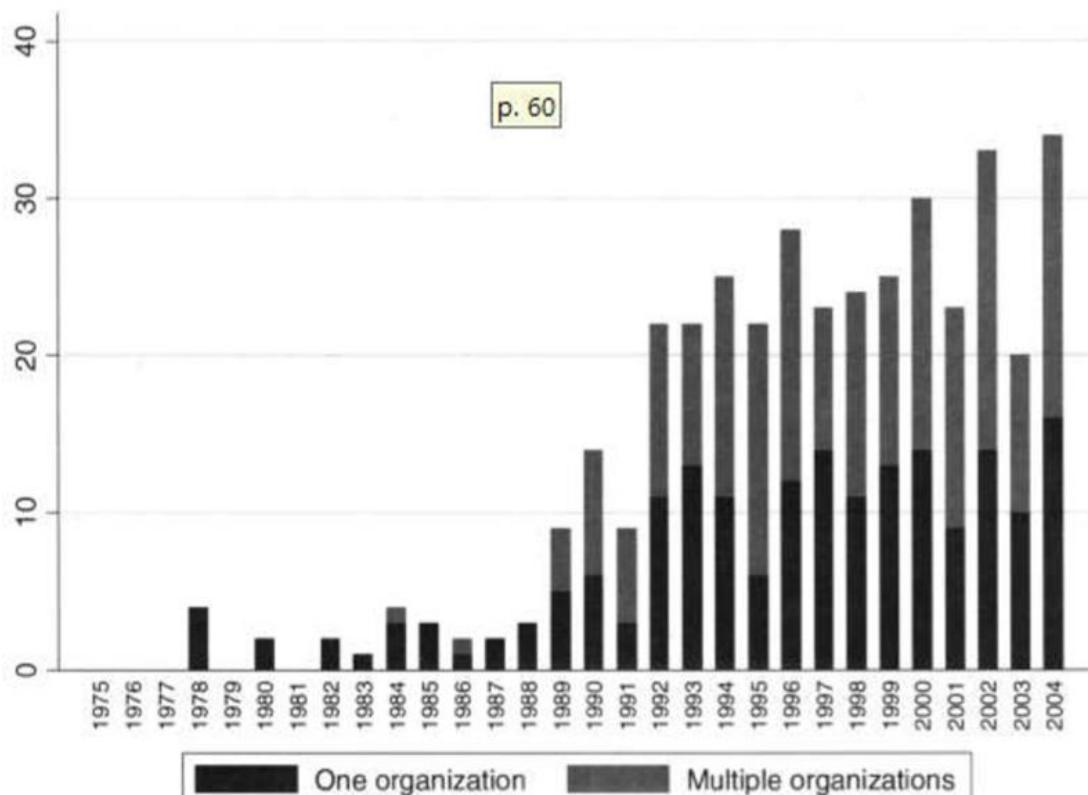
L'observation n'est pas uniquement affaire d'organisations internationales. Des observateurs non gouvernementaux, comme des ONG, peuvent opérer en leur nom. Exemples d'ONG américaines qui font de l'observation électorale :

- Carter Institute
- National Democratic Institute
- International Republican Institute

Les deux derniers sont des fondations qui travaillent dans le domaine de l'aide à la démocratisation, mais en

**Pratique donc dispersée**, avec beaucoup d'acteurs différents. *Judith Kelly* a remarqué que les organisations peuvent être multiples à observer les mêmes élections. Le nombre d'élections observées par plusieurs organisations croît dans les années 1990.

**Figure 1**  
**Number of elections with one organization present and with multiple organizations present, 1975–2004**



Source: The data includes the following organizations: The Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE—formerly CSCE), Council of Europe (CE), European Union (EU), Carter Center, CS, the OAS, NDI, IRI, IFES (Formerly the International Foundation for Election System), the Norwegian Helsinki Center, the European Parliament, the International Human Rights Law Group, the Asian Network for Free Elections, the Elections Institute of South Africa, the South African Development Community, the Economic Community Of West African States, the African Union (formerly the Organization of African Unity) or the United Nations (UN).

Les observateurs agissent souvent en leur nom, mais parfois il y a des **alliances souples**, qui peuvent aller de la coopération lors du déploiement des missions et l'organisation du travail des missions sur place, jusqu'à une

déclaration commune à la fin des élections, ce qui permet un front commun et aussi de légitimer le résultat de l'observation. Ainsi, la situation n'est pas bloquée lorsqu'il y a un conflit entre un organisation et un Etat.

Exemple : [observation des élections parlementaires de septembre 2016 au Bélarus](#). Coopération entre l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, le BIDDH de l'OSCE et l'assemblée parlementaire de l'OSCE : briefings en commun, mêmes formulaires d'observation (ceux de l'OSCE-BIDDH), assistants locaux communs, déclaration commune.

Puisque ces alliances sont volontaires et souples, **toute organisation peut en sortir en cas de désaccord entre les différentes organisations** : ce fut le cas de plusieurs missions en Azerbaïdjan, (conflits entre les Assemblées Parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OSCE et le BIDDH).

**C. Exemple de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) : aspects pratiques de l'observation**  
C'est le plus ancien observateur européen : première observation en Grèce en 1974 après la fin du régime des colonels. L'APCE perd son influence envers le BIDDH de l'OSCE, plus professionnalisé.

Elargissement de l'organisation après 1989 (23->47 aujourd'hui). L'AP observe les élections de manière systématique que dans les « nouvelles démocraties » (Etats sous la procédure de suivi ou de post-suivi, aujourd'hui, il ne reste plus que la Bulgarie).

L'APCE doit recevoir l'invitation des Etats. En principe, ces catégories d'Etats sont censés en envoyer, sous peine de sanctions. La Russie n'a pas envoyé d'invitation en 2014, ni en 2016, à cause d'un conflit suite à l'annexion de la Crimée.

Il y a trois types de missions électorales :

- Mission pré-électorale : 5 membres + 2 co-rapporteurs : passent trois jours dans l'Etat un mois avant l'élection.
- Une mission électorale : arrivent souvent le jeudi pour une élection le dimanche et repartent le lundi.
- Une mission post-électorale :

Composition : parlementaires (autres que du pays observé, nommés par les groupes politiques selon le système d'Hondt = formule de calcul de représentation qui favorise les grands groupes politiques) et membres du Secrétariat (notamment de l'Unité d'observation des élections et du département de communication). Chaque groupe politique a sa propre technique de désignation interne. La composition est approuvée par le Bureau de l'APCE qui nomme le président de mission (en réalité, il y a un accord entre les groupes politiques). Depuis 2012, les membres signent la déclaration sur les conflits d'intérêts. En pratique, ils sont très peu nombreux à déclarer ce conflit d'intérêt et doivent déclarer cadeaux et avantages d'une valeur supérieure à 200 euros.

Lorsque la mission arrive sur place, réception des documents compilés par le secrétariat, qui briefent sur la situation dans le pays. Réunions avec les candidats, avec les associations de la société civile... Le jour de l'élection est le plus chargé car il faut assister à l'ouverture des bureaux de vote.

Plus tard, un **rappor**t est adopté par l'APCE en session plénière (normalement sans vote). Cette modalité de mission ne permet pas une présence à long terme. Il faut donc qu'ils s'appuient sur les travaux du BIDDH qui eux mènent des missions de longue durée.

## D. Controverses et critiques

Bien que cette observation soit aujourd’hui une norme, cela ne veut pas dire qu’elle est à l’abri des controverses.

### Phénomène qui comprend une multitude d’acteurs

Ils ont des enjeux, des parcours et des intérêts spécifiques. Il y a de nombreux cas dans lesquels ils divergent.

Country	Year	Election type	Critical organizations	Ambiguous organizations	Approving organizations
Albania	1991	Legislative	IRI, NDI		COE
Albania	1996	Legislative	OSCE	IRI	
Armenia	1999	Legislative	NDI	OSCE, COE, NHC	
Azerbaijan	1998	Executive	NDI, IRI, OSCE	COE, NHC	
Azerbaijan	2003	Executive	OSCE	IRI	CIS, COE
Belarus	2001	Executive	OSCE, EP, NHC	COE	CIS
Cambodia	1998	Legislative	IRI	NDI, ANFREL, IFES	UN, EU, OIF
Cambodia	2003	Legislative	IRI, ANFREL	EU	OIF
Dom. Rep.	1994	Concurrent	NDI		OAS
Georgia	2000	Executive	NHC	OSCE, COE	
Georgia	2003	Legislative	OSCE, EP, NDI, COE	IRI, CIS	
Haiti	1995	Legislative	IRI, CC	UN	OAS
Haiti	2000	Legislative	OAS		OIF
Kazakhstan	2004	Legislative	COE		OSCE, CIS
Kenya	1992	Concurrent	IRI		CS
Kyrgyzstan	2000	Executive	NDI	OSCE	CS, EISA
Malawi	2004	Concurrent	EU		SADC, EU, CS, OAU
Mozambique	1999	Concurrent	CC		
Niger	1996	Executive	NDI		AU
Nigeria	1999	Legislative	NDI/CC	IFES	CS
Nigeria	1999	Executive	NDI/CC	IFES	CS
Nigeria	2003	Concurrent	EU	NDI, CS	IRI
Pakistan	2002	Legislative	ANFREL	EU, EP	CS
Philippines	2004	Concurrent	IFES	NDI	
Rwanda	2003	Legislative	EU		OIF
Rwanda	2003	Executive	EU	EP	
Senegal	1993	Legislative	NDI		OIF
Tanzania	1995	Concurrent	IFES, OAU	CS	
Togo	1998	Executive	EU		OIF
Ukraine	1999	Executive	OSCE	IRI, COE	
Ukraine	2002	Legislative	IRI	OSCE, EP, COE	CIS, NHC
Ukraine	2004	Executive	NDI, IRI, OSCE, EP	COE	CIS
Zambia	2001	Concurrent	CC, EU	SADC	
Zimbabwe	2002	Executive	CS, EISA	SADC	ECOWAS

**Les Etats qui invitent les observateurs ont la possibilité de choisir ceux qui sont les plus cléments.** Judith Kelly parle du « shadow market » des observateurs. Cela donne une marge de manœuvre aux Etats, qui peuvent jouer sur les différences d’appréciation des différentes ONG.

- ONG pilotées par les Etats : les GoNGO
- ONG qui organisent des observations internationales, y compris parlementaire : *l’European Academy for Elections Observation* belge. Connue pour ces évaluations positives en Azerbaïdjan, scandale de corruption.
- A part les ONG de ce type, on trouve aussi des différences entre les organisations intergouvernementales : le CEI donne souvent des avis favorables en ex-URSS, surtout si le camp pro-russe a gagné. Contrepoids contre l’OSCE et l’APCE.
- Divergences entre les approches et entre les logiques au sein des organisations internationales. Il faut faire attention quand on voit les rapports à qui invite et qui écrit le rapport.
- Il peut aussi y avoir des divergences entre des organisations similaires, voire même à l’intérieur des organisations.

Ces limites nous poussent à **mettre en question leur légitimité**. Qui participe aux observations ? (professionnels/observateurs politiques) Comment sont-nommées les missions, comment sont-elles financées ?

Il y a une correspondance des élections aux standards, qui fait partie des critères des observateurs. Pour les pays qui sortent de guerre ou qui sont en situation autoritaire, certaines organisations seront plus clémentes, afin d’éviter une instabilité post-électorale. En cas de présence d’observateurs multiples, des contradictions sont observées dans 1/3 des cas. Elles peuvent être utilisées par les Etats pour privilégier le rapport d’une organisation plus clémence en délégitimant les autres.

### Limite des capacités des missions

C’est un acte **limité géographiquement**, mais aussi dans le temps, mais aussi dans ces capacités à tout voir, et à tout bien interpréter, comprendre. Il faut porter attention à quel type de mission on a affaire. Peut-on intégrer dans le rapport le bourrage des urnes qu’on n’a pas vu mais dont on a entendu la rumeur ? Quel est le but de la mission ? Faut-il observer quand on sait qu’un certain nombre d’observateurs sont privés d’observation et que donc l’observation sera techniquement limitée ?

De plus, l'élection n'est pas limitée uniquement au jour du scrutin et sa qualité dépend du respect constant de libertés politiques. Cependant, en pratique, notamment à cause du manque de ressources et des contraintes pratiques qui s'imposent aux observateurs, les missions d'observation ne parviennent souvent pas à évaluer l'ensemble des facteurs qui pèsent sur le déroulement de l'élection. Cela peut également être dû à un manque de connaissances et le fait que l'observateur ne parle pas la langue locale.

**L'observation internationale des élections est un acte qui oscille entre jugement politique et acte scientifique.** D'un côté, les missions évaluent surtout les aspects techniques de l'organisation du vote. L'observation devient de plus en plus technique, et les façons de procéder se rapprochent (critères techniques mis en place par les OI).

De par son origine, **l'observation des élections est un acte de (dé)légitimation par les acteurs extérieurs d'un scrutin national.** C'est un acte de reconnaissance politique, qui renvoie aux questions géopolitiques et aux relations internationales.

**L'invitation des observateurs est un acte politique**, fruit d'une négociation entre Etats et organisations d'observation. OI peuvent observer seulement si elles sont invitées.

**Les rapports électoraux sont souvent soumis à la procédure politique d'adoption**, surtout dans les assemblées parlementaires, moins par exemple dans le BIDDT-OSCE.

Ainsi, on peut penser qu'il peut y avoir une marge d'appréciation, d'interprétation, de tractation qui est le résultat d'interactions entre plusieurs acteurs. La reconnaissance ou la non reconnaissance relèvent d'un acte qui produit des effets politiques. Il faut tenir compte de l'ambiguité et des effets de la **double nature de l'observation** des élections : un aspect technique et un aspect politique.

### III. Fabrique internationale de la démocratie et de l'autoritarisme : Conseil de l'Europe, Azerbaïdjan et Biélorussie

Yauheni Kryzhanouski, Maria Bigday, « Fabrique internationale de démocratie et d'autoritarisme: Azerbaïdjan et Bélarus au Conseil de l'Europe », in Bonnard Pascal, Dakowska Dorota, Gobille Boris (dir.), *Les autoritarismes à l'épreuve de la démocratie. Frontières, emprunts, circulations*, Paris, Karthala, 2019

Point de départ de la recherche, c'est le **constat que les régimes politiques ou les systèmes politiques sont définis en fonction des structures de pouvoir et des institutions nationales**. A la suite des travaux de Linz, de nombreuses tentatives ont été réalisées pour établir les critères universels de préférence qui permettraient de définir l'autoritarisme comme vision politique à part entière, plus comme un autre deux entre les démocraties et les totalitarismes.

On constate à partir de la fin des années 1980 que les systèmes totalitaires disparaissent. Il y a donc une construction de l'opposition, savante et politique, entre autoritarisme et démocratie. **L'autoritarisme devient dès lors synonyme de non-démocratique.** Toute tentative de définition à prétention universaliste se heurte à la question de délimitation des catégories de démocratie et autoritarisme. Lorsqu'on analyse les contextes concrets, on remarque que **la frontière entre les deux catégories est incertaine** : où se trouve le point de passage entre autoritarisme doux et démocratie imparfaite ? Charge symbolique et politique très importante dans la dénomination : le concept d'autoritarisme sert à délégitimer. Cette incertitude de la frontière explique la **multiplication de notions pour intégrer dans le modèle binaire un nombre important de cas limites** (essentiellement autoritaires mais qui s'appuient sur des éléments formels...). Lorsqu'on constate que la majorité des concepts correspondent à ses cas limites, il faut mettre en question l'exceptionnalité de ces cas limites : **ils deviennent une réalité plus stable qu'une zone grise entre deux concepts.** Cette distinction entre les deux se complique par la **nature dynamique des systèmes politiques** (ex : état d'urgence).

Ces observations suggèrent que les définitions à prétention universaliste sont dans la plupart des idéaux-types wébériens (contrairement aux catégories durkheimiennes), donc ne sont pas censés refléter la réalité.

Le flux constitutif de la zone grise est accentué par le fait que cette **frontière mouvante est construite dans les luttes symboliques des acteurs politiques**. Il peut y avoir plusieurs visions différentes, ce qui entraîne des luttes symboliques entre les acteurs qui veulent imposer une définition. Cela implique les scientifiques, mais aussi des agents du champ

politico-administratif : celui-ci implique des enjeux et des effets politiques. Cela se fait au niveau international comme national.

*Quelles sont les logiques qui guident ces acteurs politico-administratifs dans cette assignation de démocratie et d'autoritarisme ?*

Hypothèse : l'attribution de statuts de l'autoritarisme et de la démocratie n'est-elle pas le **résultat des luttes symboliques qui se jouent dans les arènes internationales** ? Sur le continent européen, c'est surtout le Conseil de l'Europe qui délimite ces classifications, mais il existe **une large marge d'appréciation dans les contextes nationaux et d'interprétation**.

On prend comme exemple concret le cas de deux Etats : l'Azerbaïdjan et la Bélarus, qui sont des cas assez similaires. Leurs statuts sont très différents au sein de Conseil de l'Europe. Il faut alors étudier les logiques derrière le processus de classification.

1. Histoire de l'institutionnalisation du Conseil de l'Europe en tant qu'instance de certification du « développement démocratique »
2. Différence de statut
3. Logiques de l'attribution du statut de démocratie ou d'autoritarisme au niveau international

Méthodes : observation (y compris participante), discussions informelles, entretiens, documents publics, archives.

A. Statut de membre auprès du Conseil de l'Europe : certificat de la démocratie libérale et instrument de « démocratisation »

Conseil de l'Europe instituée par le Traité de Londres de 1949, signé par 10 Etats. Organisation politique créée en réaction à l'organisation économique de la CECA.

*« une union plus étroite [...] entre les pays européens qu'animent les mêmes sentiments » :*

*« valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable »*

Les questions relatives à la défense ont été exclues, car c'est uniquement l'OTAN qui s'en occupe. Le Conseil de l'Europe est dès lors uniquement politique. Le Conseil de l'Europe doit être **un club d'Etats démocratiques qui aspirent à la démocratie libérale**, ou qui sont démocratiques du point de vue de la typologie occidentale. En 1989, tous les Etats de l'Europe non communistes étaient membres du Conseil de l'Europe.

**Le Conseil de l'Europe a été un instrument symbolique de la GF**, puisqu'il a consolidé l'opposition entre démocraties libérales et populaires et sur la vision des droits de l'Homme (individuels =/ collectifs). A cause de l'inscription dans la logique de la GF, le statut de membre venait à attester de l'appartenance au « monde libre » par opposition aux dictatures (ex : Grèce retirée pendant la période des colonels (1969-1974), pouvoirs de la délégation turque retirée pendant les années de la dictature militaire (1981-1984)).

A la fin de la GF, expansion du monde libre. **Statut de membre du Conseil de l'Europe était dès lors vu comme un signe de reconnaissance de la transition démocratique et un instrument de démocratisation**. On peut voir ici comment les paradigmes peuvent voyager du monde académique vers le monde politique. **Le paradigme transitologique a été absorbé dans la politique du Conseil de l'Europe, qui accompagne les transitions démocratiques**.

Dans les années 1990, engagement dans la promotion internationale de la démocratie, 21 Etats post-communistes, y compris la Russie, rejoignent l'organisation : aspiration par les élites communistes de se faire légitimer comme démocratie, engouement parmi les diplomatières européennes. En fait, d'autres logiques ont précipité cet élargissement : inquiétudes des responsables face à l'émergence de concurrents potentiels de la démocratie au niveau paneuropéen : OSCE ; Communauté des Etats Indépendants.

Aujourd’hui 47 Etats-membres, le seul Etat européen reconnu qui n’en est pas membre est le Belarus (Kosovo n'est pas universellement reconnu). La plupart, sinon tous, les nouveaux membres, ne respectaient pas les standards du Conseil de l’Europe à leur arrivée dans l’organisation. Le choix retenu a été d’accepter les nouvelles et imparfaites démocraties ont pris dans le domaine de la démocratie, avec des obligations spécifiques énumérées dans les documents d’adhésion + procédures de suivi. En 1993, l’Assemblée Parlementaire du Conseil de l’Europe, création de la procédure de suivi pour voir si les dynamiques sont suffisantes. En 2018, 12 Etats postcommunistes sont toujours sous cette procédure de suivi ou de post suivi.

Malgré les débats continus sur la décision d’admettre les Etats postsoviétiques, le statut de membre auprès du Conseil de l’Europe s’établit comme matière pratique de la frontière entre démocratie imparfaite et non-démocratie.

## B. Azerbaïdjan et Bélarus au Conseil de l’Europe : critiques similaires, statuts différents

Bélarus :

- 1992 : statut d’invité spécial à l’Assemblée Parlementaire accordé au Parlement bélarusse
- 1993 : demande d’adhésion
- 1996 : tournant autoritaire, république super présidentielle avec dissolution du parlement
- 1997 : statut d’invité spécial suspendu par l’ACPE
- 1998 : examen de la demande d’adhésion interrompu pour la Conseil de l’Europe

Les mesures ont été régulièrement reconduites après, mais les contacts n’ont pas été rompus. Le **Bélarus est membre de certains organes du Conseil de l’Europe et est partie à 9 conventions.**

L’Assemblée Parlementaire du Conseil de l’Europe prépare les rapports sur la situation bélarusse, et elle y a observé deux élections présidentielles, un référendum et deux élections parlementaire.

Pour que le Bélarus redevienne un invité spécial soit Les conditions actuelles pour la fin de suspension du statut d’invité spécial : introduction d’un **moratoire sur la peine de mort et « progrès substantiels, tangibles et vérifiables en termes de respect des valeurs et des principes démocratiques ».**

Le cas de l’Azerbaïdjan :

- 1996 : statut d’invité spécial et demande d’adhésion
- 2001 : adhésion au Conseil de l’Europe (en même temps que l’Arménie).

L’avis de l’APCE qui autorise l’adhésion peut paraître un peu contradictoire : identifie plusieurs défauts, y compris l’emprisonnement des prisonniers politiques... Listes de 29 points à accepter pour que l’Azerbaïdjan devienne membre : droits de l’homme, législation nationale, résolution du conflit du Haut-Karabakh

Le Conseil de l’Europe exprime de nombreuses critiques : élections, prisonniers politiques, répression contre la société civile... donc des événements qui ne vont pas dans la direction d’une démocratie libérale.

Commissaire aux droits de l’Homme du Conseil de l’Europe : « *espace de ténèbres* », car la plupart des défenseurs des droits de l’homme ont été emprisonnés. Depuis l’adhésion, 18 rapports critiques sur l’Azerbaïdjan y compris 4 sur les prisonniers politiques.

Si on regarde les préoccupations de l’APCE et du BIDDH-OSCE, on voit qu’elles sont surtout similaires.

- Manque de pluralisme politique (manque de droits de l’opposition)
- Manque de transparence et d’indépendance des commissions électorales
- Critique des poursuites judiciaires pour des motifs politiques
- Liberté d’association est violée
- Violations de la liberté d’expression
- Fermeture des représentations de l’OSCE à Minsk et à Bakou.

La plupart des critiques sont similaires, la seule divergence est l’application de la peine de mort.

➔ Si on adopte les perspectives de l'assemblée parlementaire, on voit qu'il n'y aurait que l'application ou non de la peine qui marquerait la frontière entre démocraties imparfaites et autoritarisme doux.

Protocole 6 à la CEDH concernant l'abolition de la peine de mort n'a entré en vigueur qu'en 1985, le domaine de moratoire pour l'arrêt de la suspension du statut d'invité spécial du Belarus seulement depuis 2000.

Termes différents, plus ou moins dénonciateurs. La résolution de 2012 parlait ouvertement des prisonniers politiques. La résolution en 2015 sur l'Azerbaïdjan évitait ce terme, en préférant « application arbitraire.... (voir diapo) ».

Les conclusions des résolutions ne sont pas les mêmes :

- Bélarus : « suspendre [les] activités [de l'APCE] impliquant des contacts à haut niveau avec les autorités du Bélarus » et à « ne pas lever la suspension du statut d'invité spécial du Parlement du Bélarus », encourage les Etats membres à « s'aligner sur le régime de sanctions ciblées de l'Union européenne »
- Azerbaïdjan : suivre de près la situation en Azerbaïdjan et de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution et des résolutions précédentes

Cette contradiction entre les **similitudes des constats et la différenciation des décisions** nous apprend que le statut de membre du Conseil de l'Europe confie à un pays la qualification de démocratie, mais **ce statut ne correspond pas obligatoirement à un degré spécifique de démocratisation**. Il y en réalité une définition situationnelle de l'autoritarisme et de la démocratie.

### C. Définition situationnelle de l'autoritarisme et de la démocratie

Quelle est alors la procédure pour devenir membre ?

- Le comité des ministres (majorité des 2/3) après avis favorable de l'APCE (majorité des 2/3) après exposé de motifs préparé dans une commission en charge par un rapporteur nommé.

**Le statut de membre est ainsi accordé par la décision des parlementaires nationaux** (délégués à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe) à la suite d'une demande des représentants nationaux. Ce sont donc des acteurs politiques, non pas scientifiques.

#### *1. Adhésion au Conseil de l'Europe : résultat de travail hybride d'une multitude d'acteurs*

D'un côté, les rapports de l'APCE font référence à une **légitimité rationnelle bureaucratique, experte, quasi-scientifique, qui s'appuient sur des sources scientifiques**. La participation des scientifiques y est valorisée. Les fonctionnaires internationaux qui y participent sont nommés au mérite et ont souvent un doctorat. Le travail préparatoire fait source de légitimité bureaucratique rationnelle quasi-scientifique.

Mais il ne faut pas oublier que c'est aussi un travail politique : les parties résolutives sont soumises au vote et peuvent être amendées. Elles sont donc le résultat de lutte politique.

Il peut y avoir un décalage entre l'exposé des motifs et la partie résolutive, mais la partie experte est toujours mobilisée comme source de légitimité. **La définition de la frontière entre démocratie et autoritarisme se réalise aussi à la faveur de ce travail hybride qui combine dimension experte et dimension politique.**

Ces observations témoignent en faveur de la **définition situationnelle de la démocratie** qui est très présente au sein du Conseil de l'Europe. En pratique, ce sont les résultats d'arrangements, d'interactions obéissant aux logiques hétérogènes et se jouant entre acteurs multiples :

- **membres de l'APCE** (parlementaires nationaux) ;
- **diplomates** (rôle formel au Comité des ministres et communication informelle avec autres acteurs, notamment avec leur délégation nationale à l'APCE) ;
- **autres organes et représentants du Conseil de l'Europe** (Secrétaire général, Commissaire aux droits de l'homme, CEDH, Commission de Venise, etc.), ainsi que le **personnel** (fonctionnaires internationaux qui participent à la préparation des documents et des réunions) ;

- **ensemble d'acteurs « externes »** (ONG internationales et locales, lobbies, opposition extraparlementaire, internationales des partis politiques et partis politiques européens, représentants d'autres organisations internationales: OSCE-BIDDH ou institutions de l'UE).

## *2. Les logiques de la définition situationnelle*

C'est grâce à une approche inclusive que la démocratisation de l'Europe a connu un fort progrès. **L'adhésion des Etats qui ne correspondent pas entièrement aux standards en échange d'obligation de réformes a permis à ces pays de se démocratiser après leur adhésion.**

4 séries de logiques derrière cette définition situationnelle, qui ne sont pas nécessairement liées aux questionnements sur le régime politique.

### **Considérations d'ordre politique et diplomatique**

La perspective d'une possible contribution à la résolution du conflit du Haut-Karabakh a joué un rôle dans l'adhésion de l'Azerbaïdjan au Conseil de l'Europe. On a accepté l'adhésion de l'Azerbaïdjan car on espérait la résolution du conflit, tout en légitimant de fait le système azerbaïdjanaise par l'adhésion.

Depuis 2015, approche moins critique envers le Bélarus. On reprend le dialogue entre l'APCE et les autorités biélorusses à travers des visites, des tables rondes... **Cela coïncide avec le rôle du Bélarus dans le conflit entre la Russie et l'Ukraine, qui a œuvré à l'accord de Minsk.** Cela transforme la perception de la situation au Bélarus.

En examinant ce premier ensemble, il est important de **tenir compte des temporalités** : la conjoncture géopolitique peut être favorable aux critiques ou à l'absence de critique. Le contexte régional peut aussi jouer un rôle dans l'évaluation du progrès démocratiques : **en tant que pays du Caucase et producteur de gaz et pétrole, l'Azerbaïdjan a une place à part.**

**Extraits de la déclaration finale de Pedro Agramunt, Co-rapporteur sur « Le respect des obligations et engagements de l'Azerbaïdjan », session plénière d l'APCE, 23 janvier 2013**

« L'Azerbaïdjan n'est pas une démocratie parfaite. Il reste encore bien du chemin à parcourir. C'est pourquoi notre rapport insiste sur un certain nombre de points, sur lesquels nous ne nous sommes pas attardés aujourd'hui. Mais il faut aussi reconnaître que le pays a beaucoup progressé au cours des 20 dernières années. Tout n'est pas négatif, et sa situation n'est peut-être pas pire que celle d'autres pays qui sont eux aussi membres du Conseil de l'Europe.

La situation géopolitique est, il est vrai, extrêmement complexe. Beaucoup de collègues y ont fait référence. L'Iran n'est pas un bon voisin : il veut imposer la charia en Azerbaïdjan. Or si ce pays est à 98 % islamique, il est laïque. Se posent aussi les problèmes du gaz, du pétrole, des oléoducs et des gazoducs. Tout cela crée d'énormes tensions dans la région.

En outre, il y a une guerre ouverte entre deux pays : l'Arménie occupe 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan, ce qui a entraîné le déplacement de plus de 1 million de personnes à l'intérieur du pays. »

### **Les pratiques institutionnelles et leurs usages**

- Saisine des commissions pour préparer un rapport, désignation des rapporteurs et interprétation de leur mandat dans les commissions, interaction entre le rapporteur et l'administrateur en charge du dossier, mise en place de l'ordre du jour des commissions et de la session plénière, organisation du vote...
- **Mobilisation** des partisans ou opposants lors des votes: taux de participation aux réunions est variable ; tous les membres ne sont jamais présents, diminue vers la fin de la semaine. 127 et 161 membres respectivement ont été présents lors du vote des résolutions sur le Bélarus (2012) et l'Azerbaïdjan (2015) -> le vote peut être remporté par une minorité.

+ logiques professionnelles du personnel: structure interne de l'organisation, de la politique contractuelle, du marché de travail, des trajectoires professionnelles du personnel et d'autres paramètres qui influencent les carrières.

Ex : élargissement des années 1990: prestige de l'organisation (donc de l'emploi), mais concurrence accrue.

### **Plaidoyer et lobbying**

- engagement précoce et actif de l'opposition extraparlementaire et de la société civile **biélorusses** dans les programmes de coopération avec le Conseil de l'Europe depuis 2000 (APCE, Division de la société civile)
  - ex : réunions avec les membres de l'APCE, diplomates et secrétariat
- L'effort de **plaidoyer coordonné de la part des associations azerbaïjanaises** plus tardif – lorsque l'Azerbaïjan était déjà membre du Conseil de l'Europe, et pas de contacts systématiques avant 2010
- **Lobbying en faveur des autorités azerbaïjanaises**, allégations de corruption: réseau composé de membres ou anciens membres de l'APCE (y compris parlementaires français, britanniques, espagnols, italiens, allemands ou belges): « *Caviar Diplomacy* »; Groupe d'enquête indépendant concernant les allégations de corruption au sein de l'Assemblée parlementaire.

#### Autres influences externes :

- Solidarité partisane (partis européens) : EPP – Fidesz (Hongrie); ECR – PiS (Pologne)
- Influences exercées par les autres organisations internationales : compétition ; coordination de l'observation électorale OSCE-BIDDH-APCE

## Conclusion générale du cours

La politique comparée est un **domaine caractérisé par une diversité de paradigmes** qui rentrent en compétition et qui sont souvent invalidées, soit par la pratique soit par d'autres théories. Complexité des logiques dans l'application de la comparaison dans l'activité politique, y compris internationale. **Forte circulation entre le monde politique et académique, ce qui influence les résultats de ces deux aspects.** Il faut se concentrer sur les domaines bien définis, bien cadrés. Il faut être conscients des termes qu'on emploie et de la circulation de notions entre le monde politique et le monde académique.

Examen (the only thing that matters)

Deux sujets, vous traiterez un au choix, souvent vastes et à problématiser.

Critères (habituels):

- Structuration de la réponse : cohérente, raisonnements clairs, définis en introduction, plan équilibré (apparent ou non). Une idée par paragraphe. Les parties du plan doivent avoir une logique interne, et ces parties doivent être cohérentes l'une par rapport aux autres. Il faut être clair dès le début du paragraphe.
- Systématisation et synthèse : une phrase est justifiée seulement si elle est utile.
- Rigueur: par rapport au sujet et à la problématisation; dans le style; dans l'emploi des termes : problématisation importante. Réponse doit correspondre à l'optique choisie.
- Evitez les jugements de valeur; éviter de reproduire le débat médiatique : pas de prise de position politique, style académique.
- Evitez les références de la culture générale; appuyez-vous sur les éléments du cours : éviter Rousseau, Voltaire... ça sert à quelq.
- Orthographe et écriture : pas de passages romanesques. Eviter les expressions larges telles que « le peuple ». Préciser lorsqu'on mobilise termes et notions.
- Essayez de mobiliser de nombreux éléments du cours: mettez le sujet que vous traitez en perspective, par rapport aux débats et théories examinés dans le cours.

Les 2 sujets aux choix (schwa) l'année dernière :

1. Développement économique et démocratisation
2. Transitologie, ses critiques et ses limites